



Nations Unies

**Contributions volontaires
gérées par le Haut Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés**

États financiers vérifiés

de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5E (A/59/5/Add.5)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5E (A/59/5/Add.5)

**Contributions volontaires
gérées par le Haut Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés**

États financiers vérifiés

de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	1
A. Aperçu général	1
B. Recettes	3
C. Dépenses	4
D. Réserves et soldes des fonds	5
E. Autres postes notables	6
Annexe	
Points marquants de la situation financière – 2003	8
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Introduction	12
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	13
2. Principales recommandations	13
B. Questions financières	14
1. Situation financière	14
2. Normes comptables du système des Nations Unies	16
3. Présentation et teneur des états financiers	16
4. Gestion du programme et dépenses d'appui	19
5. Opérations bancaires	21
6. Engagements non réglés	21
7. Sommes à payer	22
8. Biens non durables et durables	23
9. Inscription au compte des profits et pertes des pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens	24
10. Versements à titre gracieux	24
C. Questions de gestion	24
1. Dépenses des partenaires opérationnels	24

2.	Gestion des ressources humaines	26
3.	Le processus de régionalisation/décentralisation	27
4.	Statistiques et gestion de l'enregistrement au siège	31
5.	Gestion des locaux à usage de bureaux	37
6.	Technologies de l'information et des communications	38
7.	Cas de fraude et de présomption de fraude	47
D.	Remerciements	51
	Annexe	
	État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002	52
III.	Opinion des commissaires aux comptes	53
IV.	Exposé des responsabilités du Haut Commissaire et approbation des états financiers	55
V.	États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2003	56
	État I. État des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et de la variation des réserves et des soldes des fonds	57
	État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003	58
	État III. État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2003	59
	Tableau 1. État au 31 décembre 2003 des contributions à l'ensemble des fonds	61
	Tableau 2. État au 31 décembre 2003 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs	78
	Tableau 3. Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	80
	Tableau 4. Fonds disponibles au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	92
	Tableau 5. État au 31 décembre 2003 des engagements, au titre de projets, réglés ou non réglés, afférents à des exercices antérieurs	97
	Annexe à l'état I. Recettes et dépenses par fonds, région (au sens donné par le Comité exécutif), région ou pays (au sens donné par l'Appel global), pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	109
	Annexe à l'état II. État au 31 décembre 2003 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région (au sens donné par le Comité exécutif), région ou pays (au sens donné par l'Appel global)	127
	Appendice	
	Dons en nature reçus par le HCR en 2003	150
	Exposé des objectifs et des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	151
	Notes afférentes aux états financiers	152

Lettres d'envoi

Le 11 mai 2004

Conformément aux règles de gestion financière applicables aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous avons l'honneur de vous transmettre les comptes de l'année 2003, certifiés exacts et approuvés conformément à l'article 11.4 desdites règles.

Pour autant que nous puissions le savoir et en juger, nous étant dûment informés auprès des autres fonctionnaires du Haut Commissariat intéressés, nous sommes en mesure de confirmer, dans le cadre de notre vérification des états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

1. Nous nous devons d'établir des états financiers qui retracent fidèlement les activités de l'organisation, et de vous communiquer des indications exactes. Toutes les pièces comptables nécessaires ont été mises à votre disposition aux fins de vérification, et toutes les opérations se rapportant à l'exercice considéré ont été dûment consignées et comptabilisées. Tous les autres documents et informations connexes vous ont été communiqués.
2. Les états financiers ont été établis conformément :
 - a) Aux normes comptables du système des Nations Unies;
 - b) Au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;
 - c) Aux règles de gestion financière établies par le Haut Commissaire en consultation avec le Comité exécutif;
 - d) Aux principes comptables de l'organisation, tels qu'ils sont récapitulés dans la note 2 afférente aux états financiers, et qui ont été appliqués de la même façon que pour les exercices antérieurs.
3. Les biens durables mentionnés dans la note 11 afférente aux états financiers étaient la propriété de l'Organisation, n'étant grevés d'aucune charge. Le coût de ces biens, tel qu'indiqué dans ladite note, correspond à leur juste valeur à cette date.
4. Les disponibilités et les soldes interinstitutions comptabilisés devraient, à notre avis, représenter effectivement les montants indiqués.

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

5. Toutes les sommes significatives à recevoir ont été incluses dans les états financiers, et représentent des créances valables auprès de débiteurs, mis à part des montants jugés irrécouvrables auprès de partenaires opérationnels, comptabilisés dans la provision pour créances douteuses. Nous comptons recouvrer toutes les sommes significatives qui étaient à recevoir au 31 décembre 2003.

6. Toutes les sommes à payer qui étaient connues ont été incluses dans les comptes.

7. Les engagements non réglés comptabilisés représentent des engagements valables de l'Organisation, déterminés conformément aux règles de gestion financière.

8. Tous les éléments de passif significatifs, résultant d'une obligation juridique ou risquant de se matérialiser, ont été dûment indiqués dans les états financiers.

9. Sauf indication contraire dans les états financiers, les éléments ci-après n'ont pas eu d'effets significatifs sur la situation financière de l'Organisation :

- a) Les charges ou recettes se rapportant à des exercices antérieurs;
- b) Des modifications quelconques des conventions comptables.

10. Toutes les dépenses comptabilisées pour la période considérée ont été engagées conformément au règlement financier de l'Organisation et aux éventuelles instructions du donateur.

11. Tous les engagements à imputer sur les ressources d'exercices à venir ont été inscrits dans les états financiers conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies.

12. Nous confirmons également que toutes les pertes de numéraire ou d'effets à recevoir, tous les versements à titre gracieux et tous les cas de fraude ou présomption de fraude, où qu'ils se soient produits, ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes.

13. Tous les éléments nécessaires pour que les états financiers donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice ont été dûment indiqués.

14. Depuis la date d'établissement de l'état de l'actif et du passif, il n'est survenu aucun événement qui aurait pu obliger à réviser les chiffres figurant dans les états financiers ou dans une note y afférente.

Le Contrôleur et Directeur
Division de la gestion des ressources financières
et des approvisionnements
(*Signé*) Saburo **Takizawa**

Le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés
(*Signé*) Ruud **Lubbers**

Le 9 juillet 2004

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ces états, qui ont été soumis par le Haut Commissaire ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
et Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

A. Aperçu général

1. Sur le plan de la gestion financière, l'année 2003 a été marquée par de nouvelles difficultés. L'écart entre les contributions volontaires et le budget-programme annuel s'élevait à 156,5 millions de dollars en 2003 contre 179,8 millions de dollars en 2002. Ce niveau de financement représente 81 % et 78 % du budget-programme annuel de 2003 et de 2002 respectivement. (voir fig. 1).

2. Le financement du budget-programme supplémentaire s'élevait à 268,2 millions de dollars en 2003 contre 185,2 millions de dollars en 2002, représentait un niveau de financement de 81 % pour les programmes supplémentaires des deux années (voir fig. 1 et 2).

3. Comme au cours des années précédentes, pour se maintenir dans les limites des ressources disponibles et pour faire face à d'éventuels déficits des ressources au titre du budget-programme annuel, un certain nombre de mesures ont été prises en 2003. Il s'est agi notamment de bloquer à 37 millions de dollars l'allocation initiale de la réserve opérationnelle (de 73,6 millions de dollars) et de réduire de 54 millions de dollars le montant des allocations budgétaires.

4. Ces réductions budgétaires ont été effectuées de manière à limiter le plus possible leurs incidences sur les opérations et également en vue d'éviter de douloureux ajustements plus tard dans l'année. Cependant, certaines coupes effectuées dans les montants alloués aux activités de protection et d'assistance en faveur des réfugiés et des personnes relevant du mandat du HCR ont été inévitables (comme signalé dans le document de séance EC/54/SC/CRP.3 du 19 février 2004, présenté au Comité permanent à sa 29^e séance).

5. En 2003, les recettes totales concernant le budget unifié (budget-programme annuel et budget des programmes supplémentaires) dépassaient le total des dépenses, inversant ainsi pour la première fois en cinq ans, la tendance selon laquelle les dépenses l'emportaient sur les recettes. Cette situation est due en premier lieu à un accroissement des contributions volontaires, aux ajustements de change sur les devises étrangères plus fortes que le dollar des États-Unis affaibli, et à des mesures de maîtrise des dépenses (voir fig. 3).

Figure 1
Chiffres comparatifs du budget-programme annuel

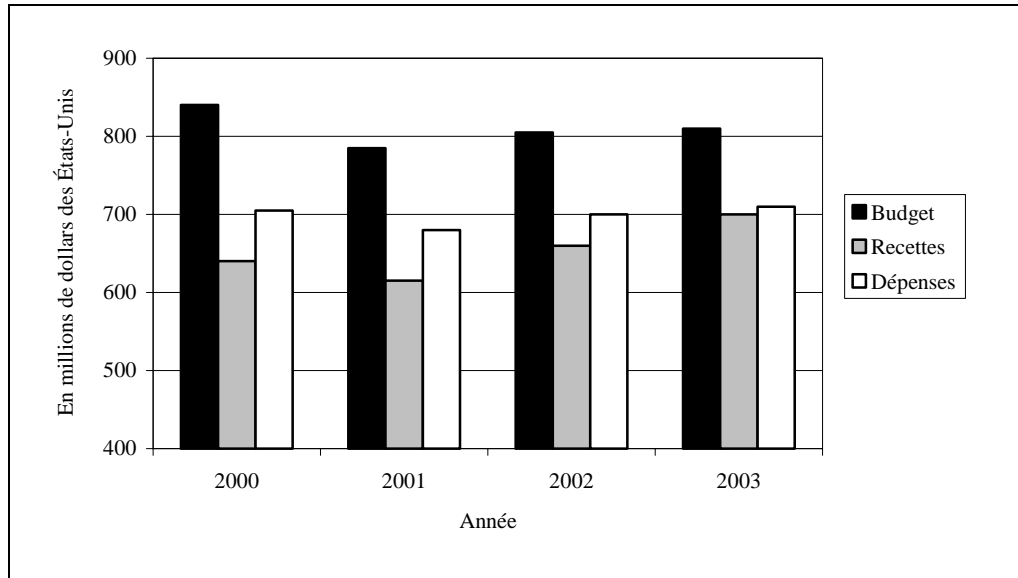


Figure 2
Chiffres comparatifs pour le budget-programme supplémentaire

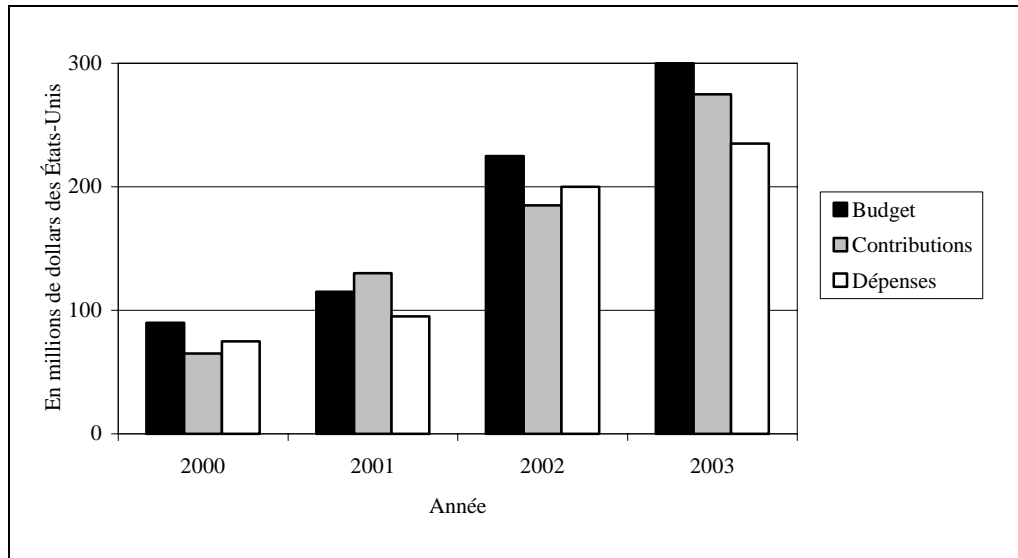
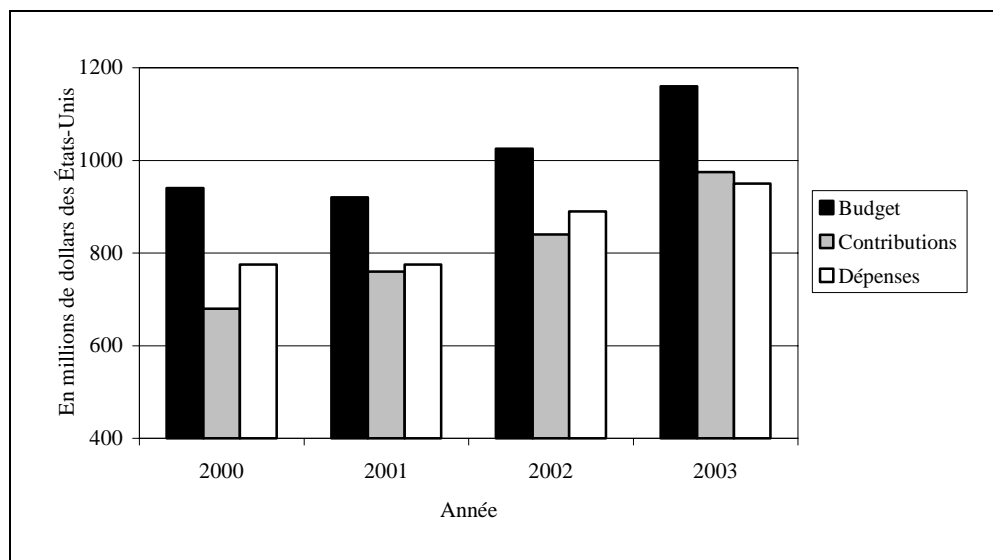


Figure 3

Regroupement des chiffres se rapportant au budget-programme annuel et au budget des programmes supplémentaires



B. Recettes

Contributions volontaires – budget unifié

6. En 2003, en regard d'un budget total de 1 147 200 000 dollars (compte non tenu du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies), les contributions volontaires ont atteint un montant de 928,8 millions de dollars, contre 815,8 millions de dollars en 2002, ce qui représente une augmentation de 113 millions de dollars, soit 14 par rapport à 2002.

Contributions volontaires – budget- programme annuel

7. En 2003, les contributions volontaires allouées au budget-programme annuel s'élevaient à 652,6 millions de dollars, contre 621,9 millions en 2002, ce qui représente une augmentation de 30,7 millions, soit 5 par rapport à 2002. En 2002, les contributions volontaires allouées au budget-programme annuel s'élevaient à 621,9 millions de dollars, contre 634,7 millions en 2001, ce qui représente une baisse de 12,8 millions de dollars, soit 2 % par rapport à 2001. Le financement du programme annuel est resté de l'ordre de 621,9 millions à 652,6 millions de dollars pour les trois dernières années (voir fig. 1).

Contributions volontaires – budget des programmes supplémentaires

8. En 2003, les contributions volontaires allouées au budget des programmes supplémentaires s'élevaient à 268,2 millions de dollars contre 185,2 millions en 2002, ce qui représente une augmentation de 83 millions de dollars, soit 45 % par rapport à 2002. En 2002, les contributions volontaires allouées au budget des programmes supplémentaires s'élevaient à 185,2 millions de dollars contre 135,3 millions en 2001, ce qui représente une augmentation de 49,9 millions de

dollars, soit 37 % par rapport à 2001. Les contributions volontaires versées au budget des programmes supplémentaires ont atteint 29 % du montant total des contributions volontaires versées au titre du budget unifié de 2003, contre 23 % en 2002 et 18 % en 2001. L'augmentation sensible du financement du budget des programmes supplémentaires tient essentiellement aux opérations menées en Afghanistan et en Iraq (voir fig. 2).

9. Les ajustements de changes, les intérêts créditeurs et l'annulation d'obligations d'années antérieures ont généré des recettes supplémentaires.

Recettes accessoires – ajustements de change

10. En 2003, les ajustements de change ont produit un gain de 41,5 millions de dollars, contre 32,2 millions de dollars en 2002, et une perte de 14 millions de dollars par rapport à 2001. Ce gain de 41,5 millions de dollars se décomposait comme suit : un gain net de 14, 2 millions de dollars réalisé sur les contributions, un gain net de 18,1 millions de dollars non réalisé, provenant de la réévaluation des liquidités, des contributions à recevoir, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs au cours et à la fin de l'exercice, et un gain de 9,2 millions de dollars réalisé sur les opérations de l'exercice.

11. Le fort accroissement de ces gains provient des ajustements de change en 2003 et 2002 principalement dus à l'affaiblissement du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et à d'autres monnaies majeures. Environ 50 % des contributions volontaires versées à l'organisation sont libellées en dollars des États-Unis, 30 % en euros et les 20 % restants dans d'autres devises importantes.

12. La direction est consciente de l'instabilité des marchés des changes et du risque non négligeable que les variations imprévues des taux de change font courir aux opérations. Les gains importants réalisés sur les ajustements de change en 2003 et en 2002 ne se produiront pas indéfiniment. Dans toute la mesure du possible la direction va continuer à évaluer et à maîtriser les risques que présente l'instabilité des marchés des changes.

Recettes accessoires – intérêts créditeurs

13. L'organisation reçoit des intérêts créditeurs provenant notamment des soldes de dépôts à vue et à terme qu'elle maintient tout au long de l'année. En 2003, les intérêts créditeurs s'élevaient à 2,5 millions de dollars, contre 3,4 millions en 2002, ce qui représente une diminution de 0,9 million de dollars. Cette diminution tient aux baisses continues que les banques centrales du monde entier font subir aux taux d'intérêt à court terme qui sont tombés à leur niveau le plus bas en 45 ans.

C. Dépenses

14. En 2003, le montant total des dépenses engagées au titre des activités programmées se rapportant au budget unifié s'est élevé à 947,4 millions de dollars, contre 898,2 millions en 2002, ce qui représente une augmentation de 49,2 millions de dollars, soit 5 % par rapport à 2002 (voir fig. 3).

Dépenses – budget-programme annuel

15. En 2003, le montant total des dépenses engagées au titre du budget-programme annuel s'élevait à 714,8 millions de dollars contre 698,1 millions de dollars en 2002, ce qui représente une augmentation de 16,7 millions de dollars, soit 2 %. En 2002, les dépenses se rapportant au budget-programme annuel s'élevaient à 698,1 millions de dollars contre 677,6 millions en 2001, ce qui représente une augmentation de 20,5 millions de dollars, soit 3 %. En termes réels (c'est-à-dire nets des ajustements de change), les dépenses engagées au titre du budget-programme annuel pour 2003 et 2002 n'ont pratiquement pas augmenté (voir fig. 1).

Dépenses – budget des programmes supplémentaires

16. En 2003, le montant des dépenses afférentes au budget des programmes supplémentaires s'élevaient à 232,6 millions de dollars contre 200,1 millions en 2002, ce qui représente une augmentation de 32,5 millions de dollars, soit 16 %. En 2002, les dépenses se rapportant au budget des programmes supplémentaires s'élevaient à 200,1 millions de dollars contre 95,8 millions de dollars en 2001, ce qui représente une augmentation de 104,3 millions de dollars, soit 109 %. L'augmentation sensible des dépenses relatives aux programmes supplémentaires s'explique surtout par les importants budgets affectés aux opérations en Afghanistan et en Iraq. Ces deux opérations ont absorbé près de 70 % des dépenses effectuées au titre des programmes supplémentaires en 2003 (voir fig. 2).

Structure des coûts du budget unifié

17. La structure des coûts du budget unifié (en termes de gestion et d'administration, d'appui aux programmes et du programme) est restée sensiblement la même au cours des quatre dernières années. La part relative à la gestion et à l'administration est demeurée faible.

	2000	2001	2002	2003
	<i>(en pourcentage)</i>			
Gestion et administration	5	4	4	5
Appui aux programmes	23	24	22	23
Programme	72	72	74	72

Dépenses des partenaires opérationnels

18. En 2003, les dépenses des partenaires opérationnels en pourcentage de la totalité des dépenses programmées atteignait 32 % contre 33 % en 2002 et en 2001.

D. Réserves et soldes des fonds

19. Les réserves et les soldes des fonds de l'organisation à la fin de 2003 représentaient un montant total de 171 millions de dollars, se décomposant comme suit : 50 millions pour le fonds de roulement et de garantie, 48,5 millions pour le Fonds du programme annuel (montant sur lequel 19,7 millions de dollars étaient affectés et dont le solde non affecté de 28,8 millions de dollars provenait de recettes réalisées sur les taux de change), 49,5 millions pour le Fonds pour les programmes

supplémentaires (entièrement affectés), 7,2 millions pour les administrateurs auxiliaires, et 15,8 millions pour le régime d'assurance maladie.

20. En 2002, les réserves et les soldes des fonds représentaient un montant total de 119,8 millions de dollars, se décomposant comme suit : 50 millions pour le Fonds de roulement et de garantie, 31,1 millions pour le Fonds du programme annuel (montant totalement affecté), 18,4 millions pour le Fonds pour les programmes supplémentaires, 6,4 millions pour les administrateurs auxiliaires et 13,9 millions pour le régime d'assurance maladie. L'augmentation sensible en 2003, du montant des réserves et des soldes des fonds relatifs au Fonds pour les programmes supplémentaires est due principalement aux opérations lancées en Afghanistan et en Iraq.

21. L'Organisation demeure préoccupée par la diminution des réserves et des soldes des fonds. Bien qu'à la fin de 2003, les réserves et les soldes des fonds aient augmenté, passant à 171 millions de dollars contre 119,8 millions en 2002, les réserves et les soldes de fonds disponibles pour le financement des activités programmées se sont élevées à 148 millions de dollars (y compris les réserves et soldes des fonds relatifs au Fonds de roulement et de garantie, au programme annuel et au Fonds pour les programmes supplémentaires), ce qui représente approximativement huit semaines de dépenses pour l'organisation.

Soldes de trésorerie

22. À la fin de 2003, les dépôts en espèces et les dépôts à terme avaient augmenté, passant à 191,7 millions de dollars, contre 138,7 millions et 140,5 millions en 2002 et 2001 respectivement. Cette augmentation est essentiellement due au recouvrement de contributions pour un montant de 179 millions de dollars en décembre 2003.

E. Autres postes notables

Passif non provisionné

23. En 2003, les montants à prévoir au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, des congés annuels accumulés et des prestations de fin de service s'élevaient à 290 millions de dollars contre 263 millions en 2002, et 228 millions en 2001. Ces passifs ne sont pas provisionnés. Afin de déterminer différents moyens de les couvrir, l'organisation attend un rapport du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui doit être présenté à l'Assemblée générale, sur les mesures de provisionnement que l'on pourrait prendre. Le HCR a également examiné la question avec d'autres organismes des Nations Unies ayant un passif non provisionné, en vue de formuler une approche générale à cette question.

Engagements non réglés

24. Grâce à une meilleure planification, la proportion des engagements non réglés par rapport à la totalité des activités programmées est restée relativement stable malgré un accroissement considérable des activités. En 2003, les engagements non réglés représentaient 9 % du total des activités programmées, contre 8,6 % en 2002 et 9,5 % en 2001.

Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs

25. En 2003, le montant des engagements annulés afférents aux exercices antérieurs s'élevait à 23 % de celui de l'année précédente, contre 17 % en 2002 et 30 % en 2001. L'augmentation enregistrée en 2003 par rapport à 2002 était principalement due à une augmentation sensible du budget des programmes supplémentaires. L'organisation continue de suivre de près les montants inscrits en tant qu'engagements non réglés tout au long de l'année.

Annexe

Points marquants de la situation financière – 2003

(En millions de dollars des États-Unis)

	2003			Total
	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers*	
Budget	809,1	330,6	7,5	1 147,2
Total, recettes	697,5	269,8	13,9	981,2
Recettes – contributions volontaires	652,6	268,2	8,0	928,8
Intérêts créditeurs et recettes accessoires	5,0	–	5,9	10,9
Ajustement de change	39,9	1,6	–	41,5
Total, dépenses	714,8	232,6	10,0	957,4
Gestion et administration	43,1	–	–	43,1
Appui au programme	199,3	18,9	–	218,2
Programme	472,4	213,7	10,0	696,1
Réserves et soldes des fonds	48,5	49,5	73,0	171,0
Avances prélevées sur le fonds de roulement	–	–	–	–
Dépôts en espèces et dépôts à terme	62,5	57,0	72,2	191,7
Engagements non réglés	50,9	34,2	0,2	85,3
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	11,4	6,4	0,2	18,0

Note : Tous les chiffres relatifs au budget s'entendent hors dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU.

* Y compris le Fonds de roulement et de garantie et le régime d'assurance maladie des administrateurs auxiliaires.

2002				2001				2000			
<i>Programme annuel</i>	<i>Programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds divers*</i>	Total	<i>Programme annuel</i>	<i>Programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds divers*</i>	Total	<i>Programme annuel</i>	<i>Programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds divers*</i>	Total
801,7	228,1	7,0	1 036,8	782,1	117,0	7,0	906,1	844,9	88,6	6,8	920,2
657,5	185,8	14,9	858,2	622,9	135,3	16,4	774,6	637,2	57,9	14,0	709,1
621,9	185,2	8,7	815,8	634,7	135,3	9,2	779,2	640,2	57,9	7,3	705,4
4,0	–	6,2	10,2	2,2	–	7,2	9,4	5,0	–	6,7	11,7
31,6	0,6	–	32,2	(14,0)	–	–	(14,0)	(8,0)	–	–	(8,0)
698,1	200,1	10,2	908,4	677,6	95,8	9,2	782,6	707,5	67,2	9,1	783,8
36,4	–	–	36,4	34,8	–	–	34,8	35,0	–	–	35,0
186,5	12,2	–	198,7	181,8	6,2	–	188,0	171,0	7,4	–	178,4
475,2	187,9	10,2	673,3	461,0	89,6	9,2	550,6	501,5	59,8	9,1	570,4
31,1	18,4	70,3	119,8	43,7	48,9	56,3	148,9	53,6	7,3	66,1	127,0
–	–	–	–	12,0	–	–	12,0	–	–	–	–
41,5	28,3	68,9	138,7	31,0	54,8	54,7	140,5	44,8	13,7	65,2	123,7
49,3	29,0	0,2	78,5	50,6	23,4	0,2	74,2	51,2	15,0	0,2	66,4
11,4	1,5	0,2	13,1	17,7	2,2	0,1	20,0	45,5	3,7	0,3	49,5

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Comité a également contrôlé la gestion des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire au siège du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Genève ainsi que dans plusieurs bureaux extérieurs, pour la même période.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) Comme dans d'autres organismes des Nations Unies, les réserves non affectées, disponibles à la fin de 2003 (78 millions de dollars) étaient insuffisantes pour couvrir les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service, estimées à 290 millions de dollars environ;

b) En dépit des progrès réalisés, la valeur des biens durables dûment indiquée dans les états financiers au 31 décembre 2003 n'était pas encore très fiable, en raison d'erreurs commises dans la saisie des données et de la non comptabilisation de certains éléments d'actif;

c) Le montant des dépenses opérationnelles de 2003, non encore étayées par des rapports financiers des partenaires opérationnels, s'élevait à 9,6 millions de dollars au 15 juin 2004, ce qui constitue une amélioration par rapport aux années précédentes;

d) La comptabilisation des engagements non réglés s'est améliorée en suivant les normes comptables de l'Organisation des Nations Unies, mais leur présentation en fin d'exercice n'était pas rigoureusement correcte;

e) La décentralisation du Bureau pour l'Afrique entre 1999 et 2001 a été menée à la hâte et sans budget préliminaire; après avoir dépensé un montant estimatif de 13 millions de dollars en deux ans, le HCR finit par recentraliser cette structure;

f) Le HCR ne dispose pas d'une base véritablement fiable pour établir des statistiques sur les réfugiés. La nature des sources d'information, parmi lesquelles l'enregistrement, les estimations et les enquêtes, est quelquefois inconnue. Le groupe de statistique manque de personnel et le HCR n'a pas consacré tous les moyens nécessaires à l'exécution du projet « profile » mis en œuvre pour faciliter l'enregistrement des réfugiés et l'établissement de statistiques;

g) Le HCR n'a pas rigoureusement supervisé la gestion de ses nombreux bureaux et immeubles répartis à travers le monde, et n'a pas adopté de mesures énergiques pour se conformer à la pratique du partage des locaux communs des Nations Unies;

h) La conversion des données au nouveau système informatique a été généralement satisfaisante, mais aurait pu bénéficier d'une meilleure participation des utilisateurs finals;

i) La coordination interinstitutions portant sur la stratégie informatique et télématique, les aménagements et les achats, reste limitée;

j) Le HCR doit encore élaborer et appliquer une méthode visant à éliminer les risques de corruption et de fraude.

Le Comité a fait des recommandations visant à améliorer la gestion financière et la présentation des rapports, la gestion des techniques d'information et celle des programmes. Il a noté que, dans la plupart des cas, le HCR s'était employé à suivre ces recommandations, mais que certaines n'avaient pas encore été appliquées. L'Administration envisage de prendre des mesures correctives appropriées d'ici juillet 2004.

On trouvera au paragraphe 12 du présent rapport, une liste des principales recommandations du Comité.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de formuler une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 avaient été engagées aux fins approuvées par le Comité exécutif du HCR, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés reflétaient fidèlement la situation financière au 31 décembre 2003, et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, et de l'article 11.4 des règles de gestion financière relatives aux contributions volontaires gérées par le HCR, notamment en ce qui concerne l'aménagement de la décentralisation, et les statistiques, la stratégie en matière d'informatique et de télématique, et les données sur les migrations. Le contrôle a été effectué au siège du HCR à Genève et dans ses bureaux d'Argentine, d'Arménie, d'Égypte, de Géorgie, de la République islamique d'Iran et du Sri Lanka, pour la même période.

4. Au paragraphe 6 de sa résolution 57/278 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et les principes relatifs à la gouvernance et à la manière de rendre des comptes dans tout le système des Nations Unies. **Le Comité a noté que le HCR n'avait pas pris de mesure particulière à cette fin. Le HCR a indiqué au Comité qu'il avait l'intention de prendre les dispositions voulues partout où ce serait possible.**

5. L'Assemblée générale a également prié le Comité de suivre de près l'application de recommandations antérieures et de lui faire rapport à ce sujet. Ces questions sont abordées aux paragraphes 9, 10 et 11 ci-après.

6. Le Comité a continué de faire part à l'Administration du résultat de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration.

7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

8. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 12. Les constatations sont exposées en détail aux paragraphes 14 à 196.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

9. Le HCR n'a toujours pas donné suite à une recommandation remontant à 1996 concernant les biens durables, comme indiqué au paragraphe 65. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur un total de 34 recommandations, 16 (soit 47 %) ont été mises en œuvre avant juin 2004, et 18 (soit 53 %) étaient en cours d'application. Toutes ont été appliquées. Les observations du Comité sont récapitulées en annexe au présent chapitre.

10. Dans sa résolution 58/249 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a pris note avec préoccupation des carences relevées par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des ressources financières et humaines du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Elle a demandé instamment au Haut Commissaire de continuer à appliquer ces recommandations du Comité, et l'a prié d'informer régulièrement les organes directeurs compétents des progrès réalisés à cet égard. En conséquence, le Haut Commissaire a présenté, à la 29^e séance du Comité permanent en mars 2004, un rapport sur l'état de la mise en œuvre des recommandations, et se propose de continuer à présenter régulièrement des rapports tant au Comité permanent qu'au Comité exécutif.

11. Les recommandations antérieures auxquelles il n'avait pas encore été donné suite lors du contrôle sont rappelées aux paragraphes 21, 46 et 76 du présent rapport. Le Comité invite l'Administration à désigner des responsables chargés de les appliquer et à définir un calendrier de mise en œuvre réaliste.

2. Principales recommandations

12. Le Comité recommande au HCR de :

- a) **Suivre attentivement ses engagements se rapportant à de futurs exercices financiers (par. 36);**
- b) **Centraliser le contrôle de la validité des engagements non réglés en fin d'exercice (par. 57);**
- c) **Rectifier dans les meilleurs délais sa base de données relative aux éléments d'actif, et améliorer les méthodes d'inventaire du matériel des bureaux extérieurs (par. 67);**

d) **Prendre de nouvelles mesures pour obtenir et vérifier en temps voulu tous les rapports de contrôle des sous-projets de ses partenaires opérationnels. (par. 74);**

e) **Tenir pleinement compte, dans ses initiatives d'organisation du changement, des enseignements tirés des expériences de décentralisation/recentralisation de son bureau pour l'Afrique (par. 96);**

f) **Poursuivre ses efforts pour fournir des données statistiques plus précises sur les réfugiés [par. 119 a)];**

g) **Obtenir le plus possible de données sur la base des enregistrements de réfugiés [par. 119 b)];**

h) **Renforcer la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine des stratégies informatique et télématique, et de leur application (par. 138);**

i) **Examiner, avec les utilisateurs de logiciels, la coordination du projet de renouvellement des systèmes de gestion, et valider le calendrier de mise en place dans les bureaux extérieurs, de son nouveau système informatique, après avoir remédié à toutes les carences signalées par le Comité (par. 175).**

13. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 21, 33, 40, 46, 48, 60, 62, 76, 79, 122, 125, 131, 142, 149, 151, 154, 157, 160, 165, 167, 169, 177, 179, 181, 183, 185, 192, 196.

B. Questions financières

1. Situation financière

14. Le tableau 1 ci-après donne un état chiffré des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds au cours des cinq dernières années.

Tableau 1
**État des recettes et des dépenses et variation des réserves
et des soldes des fonds pour la période 1999-2003**

(En millions de dollars des États-Unis)

	1999	2000	2001	2002	2003
Total des recettes	927	710	775	858	981
Total des dépenses	1 023	784	783	908	957
Excédent des recettes sur les dépenses ou déficit	(96)	(74)	(8)	(50)	24
Ajustements au titre d'exercices antérieurs ^a	45	57	29	21	27
Réserve et solde des fonds en fin d'exercice	145	128	149	120	171

^a Comprend les ajustements des contributions et des dépenses d'exercices antérieurs, et les annulations d'engagements afférents à ces exercices.

15. L'état concernant les recettes du HCR ne comprend pas les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (Fonds général), mentionnés à la note 1 des notes afférentes aux états financiers (28 millions de dollars en 2003).

16. Après cinq ans de déficits successifs, les réserves, à la fin de l'exercice, étaient remontées à 171 millions de dollars, ce qui marque une nette amélioration, bien qu'elles se situent encore au dessous de leur niveau de 1998 qui atteignait 196 millions de dollars. Cette situation s'explique par une augmentation de 14 % des contributions volontaires qui, de 815 millions de dollars en 2002 sont passées à 929 millions de dollars en 2003, alors que l'augmentation avérée des dépenses était de 5,4 %. En ce qui concerne la situation de trésorerie, le ratio de liquidité (rapport entre l'actif et le passif) s'est accru, passant de 2,1 % à la fin de 2002 à 2,4 % à la fin de 2003, l'actif s'élevant à 291 millions de dollars et le passif à court terme, à 120 millions de dollars.

17. Il convient toutefois de considérer ce résultat positif de 24 millions avec prudence. Par exemple, les fluctuations des taux de change ont eu des effets contraires sur les résultats. La dépréciation du dollar a entraîné une augmentation de l'ordre de 42 millions de dollars de l'ensemble des dépenses inscrites au budget : coût presque annulé par les ajustements de change qui ont produit un gain de 41,4 millions de dollars. De même les effets des retards dans l'exécution des programmes devraient également être pris en considération. Par exemple, les contributions versées en 2003 pour le programme en Iraq s'élevaient à 75 millions de dollars, tandis que les dépenses atteignaient 55 millions de dollars, résultant en un report de crédit de 20 millions de dollars. À lui seul, ce programme dont l'exécution n'était pas complètement achevée, était du point de vue économique, sinon du point de vue comptable, la raison principale de l'excédent apparent des recettes sur les dépenses en 2003.

18. L'excédent des recettes sur les dépenses a augmenté les réserves, comme le montre le tableau 2 ci-dessous (état 1). Les seuls montants qui ne soient pas affectés sont les 50 millions de dollars du Fonds de roulement et de garantie, et un montant de 28,8 millions de dollars dans le solde du Fonds pour le programme annuel. Les autres fonds sont tous affectés au Fonds pour le programme annuel, au Fonds pour les programmes supplémentaires, au Fonds pour les administrateurs auxiliaires et au Plan d'assurance maladie.

Tableau 2

Réserve et soldes des fonds en fin d'exercice, pour les années 1999-2003

(En millions de dollars des États-Unis)

	1999	2000	2001	2002	2003
1. Affectés	75	75	57	70	93
2. Non affectés	70	53	92	50	78
Total	145	128	149	120	171

19. Les réserves ne pouvaient donc pas, et de loin, couvrir à nouveau les 290 millions de dollars de déficit à long terme correspondant aux montants dus après la cessation de service au titre de l'assurance maladie, des jours de congé annuel accumulés et des prestations de fin de service. Les chiffres présentés jusqu'à l'année

2000 se sont avérés inexacts. Depuis lors, les coûts ont été estimés par un actuaire-conseil, comme indiqué à la note 15 des notes afférentes aux états financiers, et au tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3

Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite pour les années 2001-2003

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000	2001	2002	2003
Assurance maladie après la cessation de service	260	91	120	136
Jours de congé annuel accumulés	18-20	21	22	25
Prestations de fin de service	105	116	121	129
Total	383-385	228	263	290

Source : HCR, montant calculé depuis 2001 sur la base des charges comptabilisées d'avance

20. La décision de l'Assemblée générale de lever la restriction touchant la durée du mandat du Haut Commissariat énoncée dans sa résolution 57/186 et de proroger ce mandat jusqu'à ce que le problème des réfugiés ait été résolu, ne résout pas la question des déficits non provisionnés. Les organisations telles que le HCR dont la dotation budgétaire est bénévole, sont particulièrement exposées au risque d'une baisse des recettes, si bien que l'on pourrait se trouver face à d'importantes dépenses pour lesquelles il n'existe aucune provision. La direction a examiné la question avec d'autres organismes des Nations Unies et attend un rapport du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur l'importance des montants à prévoir au titre des prestations payables à la cessation de service et après, et les mesures proposées à cet égard.

21. Le Comité rappelle qu'il a recommandé au HCR d'examiner, en concertation avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les mécanismes de financement des montants à prévoir au titre des prestations payables à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

22. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies, et a constaté que ces normes étaient dûment respectées.

3. Présentation et teneur des états financiers

23. Au paragraphe 12 de sa résolution 55/220 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de continuer à étudier, en liaison avec le Comité des commissaires aux comptes, quelle information financière il conviendrait de présenter dans les états financiers et les tableaux connexes et laquelle devrait figurer dans les annexes. Le Comité a donc procédé à un examen préliminaire de la présentation générale des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et des informations qui y figurent.

24. Le HCR a pris en considération les recommandations du Comité, en ce qui concerne notamment les « engagements non réglés » dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

25. Le Comité n'a pas examiné les questions relatives à la gouvernance énumérées ci-après, mais a noté que les principes de gouvernance étaient peut-être déjà appliqués dans des documents que le HCR présente au Comité exécutif ou à d'autres organes directeurs dans le cadre de leur information courante – notamment, par exemple, dans le rapport annuel du Haut Commissaire, l'*Annuaire statistique 2001 sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et autres personnes relevant de la compétence du HCR*, le *Rapport global*, le *Rapport intérimaire à mi-parcours*, et l'*Appel global*, le budget-programme annuel, le rapport du HCR sur les activités de contrôle, ainsi que les rapports individuels et ceux des bureaux extérieurs.

Points marquants de la situation financière

26. Les observations formulées par le HCR à propos des points marquants de la situation financière (chapitre premier du rapport du Comité sur les états financiers) ne portent pas sur les questions de gouvernance abordées ci-après.

Rapports sur l'exécution des programmes et information non financière

27. Le chapitre premier du rapport financier ne comporte pas de renseignements sur les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs de l'organisation et de son mandat. On trouve au tableau 3 le montant des dépenses consacrées au programme, par pays et par région, mais l'information non financière n'a pas été prise en compte lors de l'établissement tant du rapport relatif au dernier exercice que des rapports précédents. Il n'est fait nulle mention des objectifs clés de l'organisation, tels que la protection internationale des réfugiés et la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés. De tels éléments, qui ne font pas partie de l'information financière dont la communication est obligatoire, sont plus susceptibles de présenter un intérêt pour les parties prenantes.

Comptabilité sociale

28. À la suite d'enquêtes menées auprès de parties intéressées on a conclu qu'il serait souhaitable de faire figurer dans les rapports financiers des informations qui relèvent de la comptabilité sociale, notamment dans les domaines suivants : environnement, ressources humaines (composition du personnel, compétences disponibles par rapport aux besoins, besoins ultérieurs en la matière, y compris plan de continuité et politique de mobilité du personnel); santé et sécurité du travail, impact social, considérations écologiques. Le HCR ne fait pas figurer ces informations dans les « points marquants de la situation financière » ou dans les documents connexes.

Gestion des risques, continuité et contrôle interne

29. Il est essentiel pour la plupart des organisations de déterminer en permanence quels sont les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que de perfectionner constamment les systèmes et les mécanismes de contrôle destinés à maîtriser ces risques. Les utilisateurs des états financiers ont donc besoin d'être informés sur les risques. L'information correspondante pourrait tout au moins porter sur les mesures prises pour maîtriser les risques financiers, protéger les actifs et les documents

comptables et assurer la continuité de l'activité en cas de sinistre. Le HCR n'inclut pas d'informations sur ces questions dans les points marquants de la situation financière ou les documents connexes.

30. Les points marquants de la situation financière du HCR présentent un récapitulatif des états financiers, mais aucun indicateur ni aucun ratio clé, comme par exemple le ratio de liquidité générale (rapport de l'actif à court terme au passif à court terme) ou le passif à court terme en pourcentage du total du passif.

31. Le rapport du HCR ne mentionne pas l'existence des éléments suivants : plan antisinistre et de reprise de l'activité; mesures internes de gestion des risques; code interne de déontologie et de conduite et mesures d'application parmi le personnel; fonction de contrôle interne; information sur tout comité chargé d'évaluer les activités de contrôle interne; ou mesures prises pour garantir l'intégrité des données financières et de gestion.

32. Le HCR n'a pas jusqu'à présent considéré la possibilité de diffuser cette information dans ses prochains états financiers afin d'axer les états financiers sur les activités principales. Le HCR a cependant indiqué au Comité qu'il pourrait envisager de référencer les informations déjà disponibles ayant trait à la gouvernance, et qu'il allait prévoir l'inclusion dans ses prochains états financiers d'éléments que le système des Nations Unies pourrait juger utiles.

33. Le Comité recommande que le HCR envisage de faire état dans son rapport financier de renseignements relatifs aux principes de bonne gouvernance s'agissant du contrôle, des rapports sur l'exécution des programmes, des questions de comptabilité sociale, de gestion des risques, de continuité et de contrôle interne. À cet égard le HCR devrait se reporter au paragraphe 6 de la résolution 57/278 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et les principes relatifs à la gouvernance et à la manière de rendre des comptes dans tout le système des Nations Unies, du fait que l'amélioration de l'information constituerait un pas en avant vers une approche dynamique de l'examen demandé par l'Assemblée.

Dépenses comptabilisées d'avance

34. Le HCR n'a pas été en mesure de fournir une liste complète des contrats pluriannuels dont les coûts sont comptabilisés d'avance et effectifs en 2003. Contrairement à l'article 10.4 du règlement financier du HCR qui prescrit de tenir un état des engagements se rapportant à des exercices futurs, aucun état n'a été tenu concernant les engagements de l'exercice suivant tant en ce qui concerne les bureaux extérieurs que le siège.

35. Le HCR se trouve donc dans l'impossibilité de vérifier l'exactitude et l'intégralité de l'information figurant dans le système comptable, et n'est pas en mesure d'assurer que toutes les dépenses comptabilisées d'avance sont correctement présentées dans les états financiers annuels. Au cours de son contrôle, le Comité a relevé l'existence d'un contrat pluriannuel qui figure maintenant dans les comptes comme imputation comptabilisée d'avance.

36. Le HCR souscrit à la recommandation du Comité, de suivre attentivement ses engagements se rapportant à de futurs exercices financiers.

Conversion des devises et autres ajustements de change

37. L'amélioration du solde des recettes et dépenses comptabilisées ne se serait pas produite sans la tendance favorable des ajustements de change qui, en 2003, a produit un gain de 41 millions de dollars (contre 32,2 millions de dollars en 2002), dont 9,2 millions représentent des bénéfices réalisés sur des opérations réglées au cours de l'exercice (contre 7,1 millions de dollars 2002).

38. La note 2 h) afférente aux états financiers indique que « les ajustements de change concernent les gains ou pertes de change réalisés soit lors de l'accomplissement d'une opération, soit lors de la réévaluation des soldes des comptes d'actif et de passif en fin d'exercice, au taux opérationnel de l'ONU. À l'exception des pertes et profits non réalisés sur les contributions à recevoir, qui sont imputés aux différents fonds, les écarts sont portés au débit ou au crédit du Fonds pour le programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement et de garantie au niveau voulu ».

39. Le HCR impute les pertes et profits non réalisés sur les contributions à recevoir des différents fonds, sans fournir de justifications, tandis que les pertes et profits réalisées ne sont imputées qu'au Fonds pour le programme annuel (par exemple deux gains réalisés au titre des ajustements de change s'élevant respectivement à 300.270 dollars et à 154 305 dollars ont été imputés au Fonds pour le programme annuel. Il ressort de cette pratique que les opérations ne sont pas régulièrement indiquées.

40. Le HCR souscrit aux recommandations du Comité d'imputer les profits et les pertes sur les contributions aux fonds appropriés, et envisage d'adopter une pratique méthodique en 2004.

41. Le HCR a comptabilisé l'impact général de la dépréciation du taux de change du dollar, en particulier sur les coûts de personnel, comme une dépense supplémentaire de 43 millions de dollars pour l'exercice 2003.

42. La méthodologie de réévaluation des coûts du HCR consiste à revoir tous les budgets au cours de l'année afin de tenir compte des nouveaux taux de change et de l'évolution des besoins en fonction des dépenses réelles. Il a donc décidé de prendre des mesures d'économie et de contrôler de près leur application. Il s'en est suivi un excédent des recettes sur les dépenses. C'était la première étape vers l'application du paragraphe 6 de la résolution 58/249, dans lequel l'Assemblée a prié le Haut Commissaire d'examiner les causes des déficits persistants afin qu'en règle générale, au cours d'un exercice donné, celui-ci ne dépense pas plus que le montant de ses recettes.

4. Gestion du programme et dépenses d'appui

Dépenses opérationnelles et dépenses administratives

43. Au paragraphe 30 du précédent rapport¹, le Comité a recommandé au HCR de vérifier si le volume de ses dépenses autres que celles liées au programme était adéquat. Le tableau 4 ci-dessous illustre la ventilation des dépenses par projet opérationnel (série 100-500) dépenses liées au « programme » selon la définition du

¹ Documents officiels de l'assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5E (A/58/5/Add.5).

HCR (comprenant ce qui précède et les séries 700), dépenses d'appui au programme et dépenses administratives (séries 800 et 900). Afin d'évaluer la part des dépenses administratives, le tableau tient compte des dépenses financées par prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (ligne É), se rapportant aux dépenses administratives du siège. Par contre, les dépenses liées au plan d'assurance maladie et au Fonds de roulement sont omises.

Tableau 4

Dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)

Séries	Type d'assistance	2001	2002	2003	2003/2001
100	Assistance d'urgence	54,1	129,3	48,1	(11) %
200	Soins et entretien	192,7	165,7	182,2	(5) %
300	Rapatriment	91,0	132,5	183,5	102 %
400	Installation sur place	89,0	101,6	110,5	24 %
500	Réinstallation	4,6	4,2	3,3	(28 %)
A	Total partiel, projets opérationnels	431,3	533,3	527,6	23 %
700	Protection, suivi et coordination	119,2	129,8	158,4	33 %
B	Total partiel, « Programme » A + dépenses de la série 700	550,5	663,1	686	25 %
800	Appui au programme	188,0	198,6	218,2	16 %
900	Gestion et administration	34,8	43,6	43,1	24 %
C	Total partiel, dépenses des séries 800 et 900	222,8	242,2	261,3	17 %
D	Total des dépenses financées au moyen de Contributions volontaires	773,4	905,4	950,8	23 %
É	Dépenses au titre du budget ordinaire (dépenses de la série 900)	20,4	21,0	28,2	38 %
F	Total des dépenses (D + É)	793,8	926,4	979	23 %
A/F	Dépenses opérationnelles/Dépenses totales	54 %	58 %	54 %	
B/F	Dépenses des programmes/Dépenses totales	69 %	72 %	70 %	
F-A	Dépenses non liées aux opérations	362,5	393,1	448,3	(85,8)
F-B	Dépenses non liées au programme	243,2	263,3	293	(49,8)
G	Dépenses non liées aux opérations/Dépenses totales	31 %	28 %	30 %	
H	Dépenses non liées au programme/ Dépenses totales	31 %	28 %	30 %	

Source : HCR.

44. Les dépenses consacrées au programme d'Iraq (55 millions de dollars) représentent presque 10,5 % des dépenses de la série A.

45. La part des dépenses non liées au programme par rapport aux dépenses totales (ligne H) a légèrement augmenté pour atteindre 30 % en 2003. Cependant, les parts respectives des dépenses d'appui au programme et de gestion et d'administration sont restées stables, s'établissant entre 26 et 28 % durant les quatre dernières années, le solde étant affecté aux dépenses effectuées au titre du programme. Le HCR continue d'examiner la classification de toutes les dépenses afin de vérifier la tendance.

46. Le Comité recommande à nouveau au HCR de continuer à vérifier si le volume de ses dépenses non liées au programme est adéquat.

5. Opérations bancaires

47. Le 31 décembre 2003, le HCR a prévu une provision de 1,2 million de dollars, en contrepartie de fonds déposés dans la filiale libérienne d'une banque italienne. Le HCR a expliqué que la banque «était mise en liquidation. La banque centrale libérienne a confirmé que les fonds ... déposés dans ses caisses étaient suffisants pour couvrir les dépôts des créanciers. Le HCR a pris cette mesure de crainte que la banque centrale ne retarde les procédures de liquidation et le paiement des créanciers ». Le Haut Commissaire a tenu des consultations avec les responsables libériens à ce sujet.

48. Le Comité recommande que le HCR poursuive ses efforts pour recouvrer le montant de 1 219 002 dollars déposés dans une banque sise au Libéria.

6. Engagements non réglés

49. Pour 2003, le montant des engagements non réglés s'élevait à 85,3 millions de dollars (état II), soit une augmentation de 8,6 % par rapport à 2002. Cette augmentation provenait essentiellement de l'accroissement (18 % par rapport à 2002) du volume des opérations effectuées au titre du budget des programmes supplémentaires. Les engagements non réglés liés au budget des programmes supplémentaires ont ainsi augmenté de 7,9 millions de dollars en 2003, par rapport à 2002. Le HCR a également indiqué que « en 2003, un montant de 897 515 dollars a été affecté au Bureau des Nations Unies à Genève au titre de l'assurance maladie après la cessation de service payable aux retraités du HCR, sur la base d'un financement mensuel, et un montant de 3 millions de dollars destiné à People Soft, dont 2 094 732 dollars représentent la dernière échéance à régler ... conformément au contrat signé en mars 2003. Ceci explique l'augmentation des engagements non réglés comptabilisés sous le poste « siège ». »

50. À maintes reprises, le Comité des Commissaires aux comptes a souligné que le HCR avait conservé des fonds importants à la fin de chaque exercice au titre d'engagements non réglés qu'il annule par la suite dans l'exercice suivant. En 2003, le HCR a fait valoir que la réalisation du projet de renouvellement des systèmes de gestion serait l'occasion d'arrêter des règles et méthodes de comptabilisation des dépenses conformes aux normes comptables du système des Nations Unies.

51. S'agissant des engagements non réglés, le HCR a eu l'habitude, jusqu'en 2002 de comptabiliser comme dépenses les montants alloués par « lettres d'instruction ». Ces lettres sont des autorisations de dépenses internes pour des services d'administration ou des projets opérationnels. En fin d'exercice, le HCR a comptabilisé comme engagements non réglés, les écarts entre les montants prévus

dans les lettres d'instruction – soit le budget disponible – et les décaissements, qu'il s'agisse ou non d'engagements effectifs.

52. A l'occasion du Projet de renouvellement des systèmes de gestion, le HCR a explicitement demandé à tous les administrateurs de budget, par un mémorandum intérieur (siège et bureaux extérieurs) en date du 4 novembre 2003, de veiller à ce que les engagements non réglés « représentent des engagements fermes justifiés par un contrat, un ordre d'achat émis localement, une facture à régler, un formulaire PT8 émis localement et des autorisations de voyage internationales ».

53. Un montant total de 17 964 496 dollars d'engagements non réglés pour 2002 et les années précédentes a été annulé avant le 15 janvier 2003. Dans un échantillon égal à 40 % de ce montant, le Comité a découvert qu'un montant de 1 689 755 dollars (soit 21 %) de ces engagements non réglés n'était nullement justifié.

54. Le Comité a vérifié les engagements non réglés comptabilisés au 31 décembre 2003 par quelques bureaux représentant 6,7 % du total. Sur 6,8 millions d'engagements non réglés, 3 millions de dollars ne correspondaient pas à des engagements valides. Le HCR les a annulés à temps pour la présentation des états financiers définitifs.

55. Les engagements non réglés comptabilisés par les bureaux extérieurs sont inscrits dans les comptes après compilation au siège par les services d'information (pour les projets opérationnels), et la Section du budget (pour les projets d'administration). Il semble qu'il n'y ait pas ou presque pas eu de la part du siège, de contrôle des documents justificatifs étant donné que le HCR n'était pas en mesure de les fournir.

56. Ce fait laisse planer le doute sur la validité des engagements non réglés qui étaient donc encore surévalués dans les états financiers. En considération des observations ci-dessus, le Comité se déclare préoccupé de l'ampleur de la surestimation persistante de tels engagements, mais se félicite de ce que pour la première fois en 2003, le HCR se soit conformé aux règles régissant la comptabilisation des engagements non réglés.

57. Le HCR a souscrit aux recommandations du Comité de centraliser le contrôle de la validité des engagements non réglés en fin d'exercice.

7. Sommes à payer

58. Le Comité a relevé deux méthodes de comptabilisation utilisées pour les sommes à payer. D'une part, une facture reçue est d'abord classée comme une somme à payer, et si elle est jugée en bonne et due forme, elle est réglée immédiatement et passée au débit des dépenses; si elle est litigieuse, elle reste dans les sommes à payer. Cette procédure est conforme aux normes comptables du système des Nations Unies. D'autre part, un bon interne payable à une autre entité des Nations Unies n'est porté en compte comme somme à payer que s'il n'est pas contesté par le HCR; s'il y a contestation il reste en attente jusqu'à ce que le cas soit résolu.

59. Le HCR n'a fourni aucune justification officielle pour l'application de deux méthodes différentes à deux pièces comptables analogues. Omettre d'indiquer aux autres organismes des Nations Unies, toutes les sommes à payer si elles sont contestées n'est pas conforme au principe de prudence qui doit s'appliquer à

l'élaboration des états financiers, comme prévu au paragraphe 5 des normes comptables du système des Nations Unies.

60. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité de se conformer aux normes comptables du système des Nations Unies pour ce qui est de la comptabilisation des sommes à payer.

61. Sur les états financiers de 2003 sont inscrites des sommes à payer exigibles de longue date, pour un montant de 1,06 million de dollars comptabilisés en 2000 ou avant (7,7 % du montant total) sans pièces justificatives.

62. Le Comité recommande que le HCR examine et rapproche les sommes à payer et exigibles de longue date afin de s'assurer que seules sont comptabilisées les sommes à payer dont la validité est constatée.

8. Biens non durables et durables

63. Au paragraphe 44 de son dernier rapport, le Comité a recommandé que le HCR continue de réduire les valeurs par défaut saisies dans son système de gestion du matériel et de présenter des informations exactes sur ses biens durables.

64. Conformément à la note 13 afférente aux états financiers, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisée dans la base de données relatives au suivi des éléments d'actif s'élevait, au 31 décembre 2003, à 385 261 292 dollars (dont 12 988 925 au siège). Leur valeur d'amortissement atteignait 120 307 163 dollars, chiffre significatif par comparaison avec la somme de 43 559 269 à la fin de 2002. Comme l'explique le HCR dans une note, il convient de considérer ces chiffres avec prudence. En ce qui concerne le matériel du siège, le Comité était saisi du rapport même qu'il avait recommandé. Le HCR a vérifié l'inventaire en novembre/décembre 2003 et converti les données d'inventaire actualisées dans le nouveau système informatique. Le HCR a inventorié 6 070 articles sur 12 681 répertoriés dans la base de données, c'est-à-dire 48 %. Le HCR s'est employé à tirer au clair la situation des 52 % d'articles manquants.

65. Quant au matériel transmis aux partenaires opérationnels, le Comité a pu se rendre compte au cours de ses missions dans les bureaux extérieurs que les chiffres correspondant au suivi des actifs n'étaient pas entièrement fiables : les inventaires n'ont pas été dressés dans tous les lieux où opèrent les partenaires d'exécution (République islamique d'Iran, Arménie), et il n'a pas été possible de rapprocher la liste du matériel détenu par les partenaires opérationnels et les données d'inventaire (Sri Lanka, Géorgie, Arménie). Il n'a pas toujours été possible de localiser avec précision tous les anciens éléments d'actif, et leurs détenteurs étaient quelquefois désignés sous la mention « inconnus » (Sri Lanka). La valeur d'amortissement de certains matériels figurant dans l'inventaire était quelquefois surestimée (Égypte).

66. Le HCR a expliqué qu'il a entrepris un contrôle qualitatif de toutes les bases de données, et qu'il progressait dans cette tâche. En décembre 2003, des procédures détaillées ont été publiées dans un chapitre actualisé du Manuel du HCR portant sur la marche à suivre depuis la réception jusqu'au dessaisissement du matériel.

67. Le Comité recommande que le HCR a) rectifie dans les meilleurs délais sa base de données relative aux éléments d'actif, tout en b) poursuivant ses efforts pour améliorer les méthodes d'inventaire du matériel des bureaux extérieurs.

9. Inscription au compte des profits et pertes des pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens

68. Le HCR a passé par profits et pertes un total de 1 879 188 dollars en numéraire, sommes à recevoir et de biens, conformément aux articles 10,6 et 10,7 de son règlement financier. Sur ce total, un montant de 601 349 dollars a été passé par profits et pertes en considération des soldes non recouvrables attribuables à diverses entités ou à des vols/pertes de numéraire. De ce montant également une somme de 1 277 839 dollars correspondant à du matériel durable, a été passée par profits et pertes.

10. Versements à titre gracieux

69. Le HCR a signalé deux versements à titre gracieux d'un total de 19 426 dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 : un versement de 438 dollars destinés à la création d'un fonds à la mémoire d'un ancien employé tué par balles dans l'exercice de ses fonctions, et un versement de 18 988 dollars à titre d'indemnité pour accident.

C. Questions de gestion

1. Dépenses des partenaires opérationnels

Attestations de vérification

70. Le HCR demande à juste titre à ses partenaires opérationnels de fournir des attestations de vérification délivrées par des cabinets de vérificateurs externes des comptes sur les opérations locales qu'ils exécutent pour le compte du HCR. La fourniture des attestations est obligatoire pour les partenaires qui exécutent des projets d'un montant total annuel égal ou supérieur à 100 000 dollars, sauf pour l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés, qui font l'objet d'un contrôle externe direct. Dans ses rapports de l'exercice 2001² et 2002³, le Comité s'est déclaré préoccupé par le pourcentage toujours aussi dérisoirement faible des attestations de vérification reçues au 31 décembre de la deuxième année suivant l'achèvement d'un projet. La situation s'est améliorée. Le tableau 5 ci-dessous montre qu'au 31 janvier 2004, le HCR avait reçu 68,5 % des attestations de vérifications afférentes aux dépenses effectuées au titre des projets exécutés en 2002, contre 47,5 % au 31 janvier 2003 pour l'exercice 2001.

² Ibid., cinquante-septième session, Supplément n° 5É (A/57/5/Add.5).

³ Voir note de bas de page 1.

Tableau 5
État des attestations de vérification reçues au 31 janvier 2004

	Pour l'année 2001			Pour l'année 2002		
	Financés	Avec attestations de vérification	Pourcentage, attestations	Financés	Avec attestations de vérification	Pourcentage, attestations
Partenaires gouvernementaux (tous les projets)	83,7	56,3	67,26	88,2	52,2	59,18
Organisations internationales non gouvernementales (tous les projets)	119,5	105,5	88,28	137,9	109,5	79,41
Organisations non gouvernementales nationales (tous les projets)	69,1	43,4	62,81	80,8	41,3	51,11
Tous les sous-projets	272,3	205,2	75,36	306,9	203,0	66,15
<i>Dont des sous-projets > 100 000 dollars</i>	259,8	202,96	78,12	293,1	200,9	68,54

Source : HCR.

71. Dans les rapports susmentionnés, le Comité a également fait observer que les règles régissant les attestations de vérification des partenaires ne suffisaient pas à donner l'assurance de l'utilisation appropriée des fonds. Conformément à la recommandation du Comité, en vue d'améliorer le processus de délivrance d'attestations, le Comité de contrôle du HCR a souscrit aux recommandations formulées par son service de contrôle interne avec la diffusion d'un mémorandum interne (siège et bureaux extérieurs) le 8 décembre 2003. Pour les projets commençant le 1^{er} janvier 2004, les attestations de vérification doivent être l'expression d'une claire opinion et être accompagnées d'une lettre d'observation. Un rapport intérimaire succinct sur les attestations de vérification reçues au siège doit être présenté tous les six mois au Comité de contrôle. Cette mesure est obligatoire pour les projets exécutés par des organisations partenaires gouvernementales et non gouvernementales locales disposant d'un budget total de 100 000 dollars et plus, et pour des projets exécutés par des organisations partenaires non gouvernementales internationales dans le même pays, avec un budget total de 300 000 dollars ou plus. L'attestation de vérification devra émaner d'un cabinet de vérificateurs des comptes indépendant ayant un contrat avec le HCR, dans les six mois suivant la date limite du règlement de l'engagement. **Le Comité félicite le HCR d'avoir mis en place cette procédure.**

Rapports de contrôle des sous-projets

72. Les fonds virés aux partenaires opérationnels se sont élevés à 304,6 millions de dollars en 2003. Ils sont directement comptabilisés comme des dépenses dans les états financiers. Les paiements et l'utilisation des fonds sont consignés dans un compte collectif ouvert pour les projets (X.21) qui sert au contrôle continu de ces dépenses. Il est procédé à un nouveau paiement lorsque le partenaire a justifié de l'utilisation des fonds (au moins 70 % des avances précédentes) en présentant un rapport de contrôle des sous-projets. La date habituelle de liquidation des projets et sous-projets est le 31 janvier de l'année suivante. Les rapports finals sont dus 15 jours après la date de liquidation, normalement en février de l'année suivante. À la clôture de l'exercice financier, les soldes de fin d'exercice du compte X.21 sont

reportés comme soldes à nouveau et continuent d'être apurés à mesure qu'arrivent les rapports. Au 31 décembre 2003, le montant des dépenses inscrites sur le compte X.21 non encore justifiées s'élevaient à 118,97 millions de dollars, soit 40 % contre 90,6 millions de dollars (31 %) l'année précédente.

73. Le HCR a déclaré qu'en fait ces rapports étaient parvenus dans les délais prescrits mais que leur introduction et leur saisie dans le nouveau système informatique avait été retardées au cours de la phase initiale de l'exécution. Le HCR réussit finalement à ramener les soldes à 70 millions de dollars au 30 avril 2004 et à 9,5 millions de dollars au 15 juin 2004, amélioration notable par rapport à l'exercice précédent (14,2 millions de dollars au 11 juin 2003). Sur ce montant, une somme de 1, 8 million a été affectée à des projets prolongés jusqu'au 31 mars 2004, et une somme de 4,8 millions à des projets prolongés jusqu'au 31 octobre 2004.

74. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité de prendre de nouvelles mesures pour obtenir et vérifier en temps voulu tous les rapports de contrôle des sous-projets de ses partenaires opérationnels.

Sommes à recevoir

75. Le HCR a fait provision pour créances douteuses des partenaires opérationnels pour un montant de 1 280 944 dollars au 31 décembre 2003. Le Comité a examiné un échantillon totalisant 586 890 dollars; dans la plupart des dossiers (386 890 dollars, soit 64 % de l'échantillon) on constatait l'absence de rapports de contrôle des sous-projets que doivent présenter les partenaires opérationnels. Ces projets remontaient à la période 1994-2001, mais les récentes missions dans les bureaux extérieurs, effectuées par le Comité ont conclu qu'il y avait encore possibilité d'amélioration dans ce domaine. Considérant qu'en vertu de l'article 10 du statut du HCR, le Haut Commissaire est tenu de choisir les partenaires opérationnels les plus qualifiés, le Comité estime que le HCR devrait poursuivre ses efforts pour sélectionner les partenaires opérationnels les mieux qualifiés et tenir compte à cet égard, des conclusions des rapports de vérification interne des comptes. Le HCR a fait observer que le Comité des politiques opérationnelles reverrait cette question en juin 2004.

76. Le Comité recommande de nouveau au HCR de continuer à réexaminer les qualifications des partenaires opérationnels dont les systèmes comptables et les contrôles internes ne sont pas satisfaisants.

2. Gestion des ressources humaines

77. Après un contrôle très approfondi de la gestion des ressources humaines, le Comité a recommandé, au paragraphe 87 de son précédent rapport, que le Haut Commissaire retrouve une parfaite maîtrise du tableau d'effectifs, et veille à inclure des statistiques détaillées sur le personnel dans son budget et son rapport financier annuels. En janvier 2004, outre les postes permanents et les rapports relatifs au personnel, le HCR a adopté un système destiné à localiser les fonctionnaires affectés à des postes temporaires comme le prévoit le Comité d'examen des opérations. Le HCR a fait observer que dans le cadre de la planification pour 2005 il entreprendrait un examen général des effectifs employés et des besoins en effectifs (personnel affecté à des postes ou rémunéré en tant que personnel temporaire) en vue de bien maîtriser le tableau d'effectifs.

78. Par un mémorandum interne (siège et bureaux extérieurs) du 3 novembre 2003, le HCR a diffusé de nouvelles directives concernant les règles et procédures du Comité chargé des nominations, des affectations et des promotions. Les règles tiennent compte des principales préoccupations du Comité, notamment par l'établissement d'une nouvelle politique en matière de contrats pour la catégorie des administrateurs, redéfinissant les règles touchant la rotation, le personnel en attente d'affectation, la gestion accélérée des vacances de poste afin de répondre à d'urgents besoins opérationnels. Le HCR a également réalisé des progrès analogues en ce qui concerne le recrutement ainsi que l'administration de l'élément entretien de domicile, et la politique de formation en ligne.

79. Le Comité prie instamment le HCR d'appliquer dans les meilleurs délais certaines de ses recommandations et veillera à leur mise en œuvre intégrale.

80. Le Comité a recommandé au HCR de revoir la situation du personnel affecté aux finances en se fondant sur les indicateurs de volume de travail et sur des points de repère par comparaison avec les autres entités des Nations Unies. Le HCR a déclaré que la dotation en effectifs des services des finances serait examinée dans le cadre de l'établissement du budget de 2005, compte tenu de nouveaux aspects de la nature du travail. Le HCR a établi des points de comparaison avec les autres organismes des Nations Unies.

3. Le processus de régionalisation/décentralisation

81. À son siège, le HCR a soutenu le principe d'une autorité centralisée, mais l'exécution des programmes s'est effectuée dans le cadre de structures et de mécanismes nationaux. Le rôle de plus en plus important que joue le Haut Commissariat dans des opérations transfrontières et régionales avec d'importants mouvements de population, l'a appelé à s'intéresser davantage aux structures et arrangements régionaux. On a estimé que de nombreuses décisions qui incombaient au siège pouvaient être prises sur le terrain, ce qui facilitait la prise de décision et la rendait plus efficace tout en allégeant la structure du siège; on a estimé également que les questions de politique générale, les questions d'ordre social et économique étaient trop complexes pour être traitées d'un point central et que l'on avait besoin de réponses plus rapides alors que les événements se précipitaient, et on a reconnu en outre que ces changements étaient facilités par les nouvelles technologies informatiques et télématiques. A la fin des années 1990, on s'est sérieusement employé à mettre en place une structure de gestion plus décentralisée.

82. Le Comité a examiné le processus décisionnel, la situation présente en matière de régionalisation et le coût de la décentralisation des bureaux de directorats régionaux en Afrique, continent qui a absorbé 40 % des dépenses du HCR au titre des programmes en 2002. Le Comité n'a pas examiné la gestion régionale du HCR sur d'autres continents.

La création de directorats africains

83. Par un mémorandum interne (siège et bureaux extérieurs) en date du 18 février 1999, le Haut Commissaire a créé au siège un Bureau central pour l'Afrique et trois bureaux extérieurs de direction régionale, ayant tout pouvoir de décision sur leurs propres opérations. La raison principale était d'avoir à la fois une vue africaine des opérations, tout en accroissant le pouvoir de décision sur le terrain. Les bureaux de direction régionale étaient situés à Addis-Abeba pour la région des Grands lacs et la

corne de l'Afrique, à Pretoria pour l'Afrique australe, et à Abidjan pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Un Centre de services régional (Nairobi) a offert un appui en matière de protection, de relations extérieures, de santé, de nutrition et de services communautaires, d'achats, ainsi qu'un appui à la région des Grands lacs.

84. On a supposé que les économies compenseraient les coûts de décentralisation mais peu d'études de rentabilité ont été effectuées. Le mémorandum interne du 8 octobre 1999 faisait état d'un coût de restructuration de 1,2 millions de dollars en 1999, devant être amorti d'ici à 2001 grâce à la rationalisation des structures du siège et une simplification des tâches dans les bureaux extérieurs.

85. La direction a rencontré dans la mise en place de la structure décentralisée, des difficultés dont elle a donné le détail. Selon des examens approfondis, le processus de régionalisation/décentralisation n'a pas réduit le rôle du siège, notamment en raison des nombreuses décisions qui continuent d'être renvoyées à Genève. La réorganisation de la structure de gestion n'a peut-être pas été suffisamment appuyée par une totale délégation de pouvoirs, par des systèmes d'information, des outils et autres mécanismes nécessaires au succès d'une réorganisation. Le processus de décentralisation de la structure de gestion en Afrique ne s'est pas vraiment fixé sur la décentralisation et la délégation de pouvoirs et ne s'est pas reflété dans les définitions d'emploi concernant par exemple certains postes clés (administrateurs hors classe affectés aux ressources mais qui ne gèrent que peu de ressources; groupes de liaison qui remplissaient le rôle des anciens services d'information). La création des directorats régionaux supposait que le siège délègue les pouvoirs de décisions et de gestion des ressources humaines et financières se rapportant aux fonctions déléguées. Elle supposait aussi que les nouveaux administrateurs fassent preuve de compétences en matière de prise de responsabilité et se conforment à l'obligation de rendre des comptes, ce qui n'a pas été véritablement réalisé.

86. La décentralisation a consisté surtout en décisions de haut niveau portant par exemple sur la création de bureaux des directorats régionaux et de quelques postes clés. On n'a pas suffisamment prêté attention aux méthodes de travail, à l'autorité hiérarchique, à la coordination et à l'interaction avec les services d'appui à Genève. La conception d'une structure de gestion n'a pas suivi le remaniement des méthodes de travail. Alors que le Bureau pour l'Afrique a été « décentralisé », le reste de l'organisation, y compris toutes les activités d'appui sur lesquelles le Bureau continue de compter, sont restées cantonnées à Genève.

87. S'agissant de l'Afrique de l'Est, l'existence de deux sites a entraîné une division entre une structure axée sur les prises de décisions et la gestion opérationnelle (Addis-Abeba) et une structure d'appui technique (Nairobi), privant la direction régionale de certaines synergies indispensables.

88. Le HCR a donc arrêté le processus de décentralisation à mi-chemin, faute d'un plan stratégique clair. Malgré le potentiel avéré de la réforme, après avoir soigneusement évalué les avantages et les inconvénients de la structure de gestion en Afrique, ainsi que l'évolution des activités opérationnelles dans la région, le Haut Commissaire a supprimé, comme indiqué dans le mémorandum interne du 13 décembre 2001, les trois directorats régionaux et est passé, en Afrique, d'une approche polycentriste à une approche situationnelle. La nouvelle structure de gestion plus centralisée du Bureau pour l'Afrique est devenue pleinement opérationnelle en avril 2002.

89. Le revirement a été décidé deux ans après le début du processus. Le court délai n'a pas permis de rentabiliser l'investissement (voir par. 92 ci-après), et on a signalé que l'impact sur le moral et la motivation du personnel avait été conséquent.

90. Bien que le processus ait été conçu pour rendre l'organisation plus souple et pour réduire les frais et les coûts liés au siège, les deux rapports structurels (dépenses du siège comparées aux dépenses totales et nombre des membres du personnel du siège comparé à l'effectif total) se sont détériorés au cours du processus de régionalisation, entre 1999 et 2002, à une période où l'Afrique absorbait en moyenne 40 % de la totalité des dépenses. Le tableau 6 ci-dessous couvre la période 1999-2002, cette question ayant été examinée par le Comité avant que les chiffres de 2003 soient disponibles.

Tableau 6
Dépenses et effectifs du HCR de 1999 à 2002

<i>Dépenses : avant ajustements de fin d'exercice</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2002/1999 (en pourcentage)</i>
1. Parties prenantes	21 500 000	22 300 000	21 800 000	20 500 000	(4,7)
2. Dépenses siège (en dollars É.-U.)	113 534 650	111 588 452	113 725 420	130 393 192	14,8
3. Nombre de postes au siège	691	698	712	758	9,7
4. Dépenses bureaux extérieurs (en dollars É.-U.)	845 998 590	739 557 058	659 200 850	778 590 461	(8,0)
5. Nombre de postes bureaux extérieurs	4 210	4 169	3 763	3 649	(13,3)
6. Dépenses siège/dépenses totales (en pourcentage)	11,83	13,11	14,71	14,34	21,2
7. Postes sièges/total des postes (en pourcentage)	14,10	14,34	15,91	17,20	22,0
8. Afrique/total des dépenses (en pourcentage)	40,10	40,90	45,20	41,50	
9. Afrique/total des postes (ligne 3 + ligne 5) (en pourcentage)	39,70	37,40	42,30	40,00	

91. Comme indiqué par le HCR, le coût du changement opéré en Afrique pour passer de la centralisation à la décentralisation et revenir à la centralisation a été estimé par le HCR à 13 millions de dollars représentant le transfert du personnel, la location de locaux, l'acquisition de voitures et d'ordinateurs et autres frais qui autrement n'auraient pas été encourus. Cette estimation ne comprend pas les coûts directs et indirects des voyages du siège sur le terrain, de la formation, des séances de réflexion, et des réunions. La hausse des dépenses régionales en 2000-2001 (lignes 1 à 3) reflète les virements aux nouveaux bureaux durant cette période.

Tableau 7
Dépenses relatives à l'Afrique, de 1998 à 2002

	1998	1999	2000	2001	2002/1998 2002 (pourcentage)	
Dépenses des directions régionales (En milliers de dollars des États-Unis)						
1. Personnel	3,562	3,443	8,620	8,674	3,537	(0,7)
2. Autres	1,277	1,254	3,240	2,876	1,604	25,6
3. Total partiel	4,838	4,697	11,861	11,550	5,141	6,3
Dépenses du siège et des bureaux en Afrique (En milliers de dollars des États-Unis)						
4. Personnel	5,664	4,709	4,298	4,330	5,369	(5,2)
5. Autres	662	597	824	490	500	(24,5)
6. Total partiel	6,326	5,306	5,122	4,820	5,869	(7,2)
7. Total	11,164	10,003	16,983	16,370	11,010	(1,4)
8. Total des coûts pour les bureaux en Afrique	328,158	292,181	280,968	306,589	315,106	(4,0)
9. Nombre de postes au siège	60	36	45	45	57	(5,0)
10. Nombre de postes dans les bureaux extérieurs	1 885	1 783	1 846	1 717	1 756	(6,8)
11. Nombre de réfugiés (en milliers)	3 162	3 340	3 437	3 093	n.d.	
12. Pourcentage ligne 7/8	3,4	3,4	6,0	5,3	3,5	
13. Dépenses par membre du personnel ligne 8/(9 + 10)	168	161	149	174	174	3,6
14. Pourcentage ligne 9/10	3,2	2,2	2,4	2,6	3,2	
15. Coût par réfugié ligne 8/11 (en dollars É.-U.)	103	87	82	99	n.d.	

Source : HCR.

92. Le tableau 7 montre que le personnel s'occupant de la région de l'Afrique au siège représentait 2,2 % du personnel en poste en Afrique en 1999 (ligne 14) avant la régionalisation; ce chiffre est passé à 2,6 % pendant la régionalisation en 2001, contrairement aux prévisions de réduction faites par le HCR. Le pourcentage des dépenses du siège et des bureaux des directorats régionaux a augmenté au cours de la régionalisation, passant de 3,4 % en 1998-1999 à 6 % en 2000, et revenant à 3,5 % en 2002 (ligne 12). Le coût par réfugié a baissé au cours de la première année avant de croître l'année suivante (ligne 15). La période de deux ans n'est peut-être pas suffisante pour évaluer exactement l'impact du changement sur les dépenses correspondant à chaque réfugié.

Dissolution des bureaux de directorats régionaux

93. La dissolution des directorats régionaux en Afrique – il n'en existait pas ailleurs – a mis fin à l'expérience, mais il subsiste un puissant réseau au niveau « régional », comme le confirme le fait qu'à la fin du premier semestre de 2003 on comptait 116 postes fonctionnels dans des lieux d'affectation considérés comme « régionaux », c'est-à-dire desservant plus d'un pays. Sur ce chiffre, 48 étaient

strictement « régionaux » – fonctions exercées dans des bureaux régionaux couvrant la même région que le bureau, et 68 étaient des « postes de zone » – fonctions exercées dans un bureau de pays, un bureau régional ou un bureau auxiliaire (ou même un bureau auxiliaire extérieur) desservant une zone plus restreinte.

94. Le HCR n'a pas adopté de politique de régionalisation. Les bureaux régionaux ont été créés à des fins multiples et souvent sans un mandat précis. Des fonctions régionales sont créées, domiciliées et gérées de manière spéciale par certains services de l'organisation (par exemple des bureaux ou des services techniques).

95. Le HCR a de nouveau abordé la question dans un mémorandum interne (siège et bureaux extérieurs) daté du 29 août 2003. Il a fait valoir que les principales recommandations d'un rapport concernant des « postes mondiaux et régionaux » devraient être appliquées, disposant qu'il faudra regrouper les fonctions régionales au sein de structures de gestion clairement définies dans le cadre de réseaux régionaux d'appui pour obtenir des résultats avantageux sur le plan de la gestion et de l'exécution. Un rapport final daté du 16 décembre 2003 comprenait une analyse des coûts initiaux du regroupement des postes régionaux mondiaux pour les réseaux régionaux d'appui.

96. Le Comité recommande que le HCR tienne pleinement compte, dans ses initiatives d'organisation du changement, des enseignements tirés des expériences de décentralisation/recentralisation de son bureau pour l'Afrique.

4. Statistiques et gestion de l'enregistrement au siège

97. Au 31 décembre 2001, dernière année de publication de chiffres officiels, le HCR a signalé un total de 19,7 millions de personnes relevant de son mandat. Ce chiffre se décomposait comme suit : 12 millions de réfugiés, 940 000 demandeurs d'asile, 462 000 rapatriés, 5 millions de déplacés à l'intérieur de leur pays et 1,04 million d'autres personnes relevant du HCR.

98. Au cours du présent contrôle, le Comité a trouvé que le HCR n'appuyait ses calculs sur aucune base vraiment fiable. Les sources d'information comprennent l'enregistrement, les estimations, les enquêtes, diverses autres méthodes, et sont parfois d'une nature inconnue. De plus, il arrive que différentes méthodes soient utilisées dans la même zone géographique pour calculer le nombre de personnes relevant du mandat du HCR.

99. Pour l'application de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, concernant le statut de réfugié, le statut du HCR (chapitre I) stipule que « Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ... assume les fonctions de protection internationale ... en ce qui concerne les réfugiés ». Les réunions d'information sur les « personnes relevant de son mandat » constituent la base des activités visant à assurer la protection physique et à gérer les opérations. Le HCR assiste près de 37 % des personnes relevant de ses compétences, et a donc besoin de savoir de manière assez exacte le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ses projets, afin de planifier de façon réaliste la dotation des bureaux extérieurs en personnel ainsi que l'appui du siège, et recueillir des fonds.

100. Le paragraphe 2 de l'article 35 de la Convention relative au Statut des réfugiés dispose que « Les États contractants s'engagent à fournir au HCR ... les informations demandées concernant : a) le statut des réfugiés, b) la mise en œuvre de cette Convention, et c) les lois, règlements et décrets ... relatifs aux réfugiés ».

L'article 8 f) du Statut du HCR dispose que le Haut Commissaire garantira la protection des réfugiés en « obtenant des gouvernements des informations concernant le nombre et les conditions des réfugiés dans leurs territoires ». Dans de nombreux pays, à la demande des gouvernements, le HCR participe à la conception, à la planification et à l'exécution des activités d'enregistrement et de gestion des données démographiques.

101. Au paragraphe 98 de son rapport sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2000⁴, le Comité a noté qu'il avait besoin de connaître, avec une certaine précision, le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ses projets afin d'être en mesure de planifier de manière réaliste les dotations en effectifs nécessaires et l'appui venant du siège. Toutefois, le Comité a constaté que, pour trois bureaux extérieurs, le HCR ne disposait pas de statistiques à jour concernant le nombre de réfugiés ou de personnes déplacées, et au paragraphe 100 le Comité a recommandé que le HCR mette en place un système approprié pour faire en sorte qu'il dispose en permanence d'informations fiables concernant la taille et les caractéristiques de la population réfugiée. »

102. Dans sa conclusion n° 91 de 2001 sur l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile, le Comité exécutif du HCR a demandé aux États de prendre toutes les mesures nécessaires pour enregistrer les réfugiés et demandeurs d'asile se trouvant sur leur territoire, et leur délivrer des documents d'identité.

103. Le HCR a fait savoir que pour la période 2000-2002, le rapatriement volontaire touchait 2,4 millions de personnes, et que les départs pour réinstallation se sont élevés à 29 294 personnes en 2001. Toutefois, les informations relatives aux rapatriements volontaires comprennent des estimations sur les retours spontanés et ne sont donc pas très fiables. Afin d'avoir une idée approximative de la population à laquelle il apporte une aide d'urgence, le HCR s'appuie sur des données englobant les nouvelles arrivées. Pour la fourniture des soins et l'entretien il prend en considération le nombre de réfugiés assistés par le HCR dans les pays d'asile. Il s'en suit que les procédures d'enregistrement et de statistiques pour les personnes concernées ne coïncident pas pleinement avec les données statistiques des bénéficiaires de projets. Il s'interroge sur la relation entre les bénéficiaires des projets du HCR et ses statistiques et procédures d'enregistrement.

104. Le HCR ne rassemble pas de données sur le nombre de personnes assistées au titre de certaines catégories d'aide (urgence, installation locale) bien que ce type de données devienne nécessaire à une procédure appropriée de budgétisation et de suivi.

105. Selon l'annuaire statistique de 2001, le dernier disponible pour la vérification des comptes au moment du contrôle effectué par le Comité, les dépenses relatives aux activités opérationnelles se sont élevées à 19 dollars pour chacune des 20 millions de personnes relevant de l'aide du HCR. Il ne s'agit pas d'un rapport totalement précis étant donné que l'on ne connaît pas exactement le nombre de personnes relevant de l'aide du HCR. Ces personnes sont définies comme suit :

a) Réfugiés, c'est-à-dire les personnes considérées comme réfugiés en vertu de la Convention de 1951 relative au statut de réfugié;

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 5E (A/56/(Add.5)).

b) Les demandeurs d'asile, sont les personnes dont la demande pour obtenir le statut de réfugié ou de demandeur d'asile est en cours dans le cadre de la procédure d'octroi de l'asile, ou personnes qui sont par ailleurs enregistrées en tant que demandeurs d'asile;

c) Les réfugiés rapatriés, sont les réfugiés qui ont regagné leur lieu d'origine dans le courant de l'année;

d) Les personnes déplacées sont les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et auxquelles le HCR apporte une protection et/ou une assistance;

e) Les personnes déplacées de retour sont des personnes déplacées relevant du mandat du HCR et ayant regagné leur lieu d'origine dans le courant de l'année;

f) Les autres personnes relevant du mandat du HCR, sont celles auxquelles le HCR assure protection et assistance mais n'entrant dans aucune des catégories susmentionnées; la plupart de ces personnes se trouvent dans l'ancienne Fédération de Russie.

106. Les réfugiés assistés par le HCR sont les personnes bénéficiant des programmes du HCR (urgence, assistance et entretien, rapatriement volontaire, installation sur place, réinstallation, etc.)

107. Dans l'annuaire statistique de 2001, le nombre total de personnes relevant du HCR s'élevait à 19 760 988 personnes, comme le montre le tableau 8 ci-dessous :

Tableau 8

Données (par source) sur les personnes relevant du mandat du HCR, 2001

	<i>HCR</i>	<i>Gouvernements</i>	<i>Organisations non gouvernementales</i>	<i>Sources diverses</i>	<i>Non disponible</i>	Total
1. Réfugiés	3 443 537	1 303 397	10 751	5 398 094	1 874 300	12 029 899
2. Demandeurs d'asile	76 043	853 462		10 721		940 226
3. Réfugiés rapatriés	236 243	155		225 915	134	462 447
4. Déplacés à l'intérieur de leur pays	268 058	2 919 639		1 860 253		5 047 950
5. Déplacés de retour					240 950	240 950
6. Autres personnes relevant du mandat du HCR	168 961	148 790		721 765		1 039 516
Total	4 192 842	5 225 443	10 571	8 216 748	2 115 384	19 760 988
	21,2 %	26,4 %	0,1 %	41,6 %	10,7 %	100 %

Source : HCR.

108. La dernière colonne « non disponibles » concerne les chiffres dont la source est inconnue. Ces chiffres sont extraits de tableaux statistiques sans indication des multiples sources utilisées. Ceci ne permet pas d'identifier la source correcte ni de vérifier la validité des données provenant de différentes sources.

109. Pour la collecte des données que présente le tableau 9 ci-dessous, le HCR a utilisé diverses méthodes :

a) Enregistrement, qui consiste à inscrire, vérifier et actualiser les informations relatives aux personnes relevant du mandat du HCR;

b) Estimations (le nombre et/ou la composition de la population a été approximativement évalué d'après les justifications disponibles);

c) Enquêtes (le nombre, la composition ou les caractéristiques de la population sont déduits d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population de telle sorte que les résultats obtenus à partir de l'échantillon puissent être généralisés et considérés comme applicables à l'ensemble de la population);

d) « Méthodes diverses » (la totalité des éléments établis à partir des bases différentes, par exemple, enregistrement et estimations);

e) Près de 10 % des statistiques sont fondées sur des méthodes dont la nature n'est pas connue.

110. La part de données provenant directement du HCR est très réduite comparée à d'autres sources. Sur 19,7 millions de personnes relevant du mandat du HCR, 4,1 millions (21 %) ont été enregistrées par l'organisation, 26 % par les Gouvernements. Très peu d'entre elles (0,05 %) ont été enregistrées par des organisations non gouvernementales. Le tableau 9 ci-après montre également que 50 % des données ont des origines « diverses » 41 % provenant de sources multiples et 10 % de sources inconnues. La catégorie « diverses » représente 69 % de la source de la catégorie « autres personnes relevant du mandat du HCR », ce qui signifie que pour les deux tiers des « autres personnes relevant du HCR », la source des données collectées demeure inconnue aux utilisateurs des données du HCR.

111. Quant à la méthode de collecte des données pour l'annuaire statistique de 2001, le tableau 9 montre que 22 % des données provenaient de l'enregistrement, 15 % d'estimations, 50 % d'un mélange de méthodes diverses et 10,7 % de méthodes de calcul inconnues (colonne 5).

Tableau 9
Méthodes de collecte des données, 2001

	<i>Enregistrement (1)</i>	<i>Estimations (2)</i>	<i>Enquêtes (3)</i>	<i>Diverses (4)</i>	<i>Non disponibles (5)</i>	Total
1. Réfugiés	2 125 004	2 709 112	4 941	5 316 542	1 874 300	12 029 899
2. Demandeurs d'asile	940 226					940 226
3. Réfugiés rapatriés	180 288	32 624	90 012	159 389	134	462 447
4. Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays	1 082 407	196 116		3 769 427		5 047 950
5. Personnes déplacées de retour					240 950	240 950
6. Autres personnes relevant du mandat du HCR	155 329	139 452		744 735		1 039 516
Total	4 483 254	3 077 304	94 953	9 990 093	2 115 384	19 760 988
	22,7 %	15,6 %	0,5 %	50,5 %	10,7 %	100 %

Source : HCR.

112. La colonne 1 devrait faire apparaître des statistiques complètes sur l'enregistrement. Cependant, la colonne 4 présente également des données liées à l'enregistrement, ainsi qu'à d'autres méthodes. Cela tient, à nouveau, à l'absence d'indications méthodologiques dans les publications statistiques établies à partir de données fournies par les Gouvernements, les partenaires opérationnels et le HCR.

113. Cette situation empêche le HCR de recourir systématiquement à l'enregistrement. Le Comité est également préoccupé par d'autres facteurs qui affectent la fiabilité de l'information.

114. Pour l'un des États membres, le chiffre était soit de 2,3 millions de réfugiés (selon le Gouvernement) ou de 1 868 000 (selon le HCR en 2001). Pour un autre État membre, l'estimation fournie par le Gouvernement était de 3,3 millions contre 2 millions signalés par le HCR.

115. S'agissant de l'aspect qualitatif de la collecte des données, le HCR a entrepris en 2002 une enquête initiale sur l'enregistrement en prévision de l'adoption de nouvelles normes, procédures et instruments pour appuyer l'enregistrement sur le terrain. Les principales conclusions portent sur 134 pays qui ont répondu, au moins partiellement, couvrant plus de 50 % des personnes relevant du mandat du HCR. Sur ce nombre, 58 % ont déclaré qu'ils avaient délivré des cartes d'identité individuelles ou pièces d'identité équivalentes (comme certificat de réfugié, attestation, lettre de protection, etc.) de manière générale ou partielle. Par contre, 40 % seulement ont indiqué avoir délivré des cartes d'identité familiales bien que ce soit un aspect important des mesures de protection aux termes de l'article 27 de la Convention de 1951. La proportion croissante de personnes relevant du mandat du HCR, enregistrées à titre individuel, a été considérée comme l'une des priorités principales du projet « Profile ».

116. Le HCR a décidé que des photos d'identité devraient être prises pour chaque opération d'enregistrement, mais on constate d'après les réponses recueillies par l'enquête, que sur environ 7,7 millions de personnes intéressées, 1,3 million seulement (soit 17 %) ont été photographiées.

117. L'enquête initiale a montré que 50 % des populations avaient été enregistrées au cours du premier mois de leur arrivée et 17 % de plus au cours des trois premiers mois, mais que 12 % étaient enregistrées plus d'un an après leur arrivée.

118. Outre la question de la fiabilité des statistiques, le problème principal qui se pose est celui du processus de planification et de budgétisation. Par exemple, le HCR pourrait procéder à une budgétisation plus rigoureuse s'il pouvait disposer d'un plus fort pourcentage de statistiques obtenues à partir d'un processus d'enregistrement fiable. Le HCR doit encore fixer des objectifs pour organiser l'enregistrement, et c'est ce qu'il se propose de faire à la suite du contrôle du Comité.

119. Le Comité recommande au HCR qui en est convenu, de poursuivre ses efforts pour a) fournir des statistiques plus précises sur les réfugiés, b) obtenir le plus possible de données sur la base des enregistrements de réfugiés, et c) veiller à ce que les réfugiés soient rapidement enregistrés et photographiés.

Dépenses et dotation en effectifs

120. Pour les bureaux extérieurs, un budget indicatif figurant dans le manuel de l'enregistrement, présente le coût estimatif de l'enregistrement individuel complet portant sur une population de 80 000 personnes moyennant une dépense de 0,74 dollar par personne. Toutefois, le HCR ne contrôle pas ce coût unitaire présenté ci-dessous pour les besoins de la vérification du Comité, car les dépenses liées aux activités d'enregistrement sont inscrites dans les données de la catégorie (« O.22 ») qui englobe non seulement l'enregistrement mais aussi la détermination du statut et la délivrance des cartes d'identité.

Tableau 10
Dépenses du secteur « O.22 »

	2000	2001	2002
Dépenses du secteur O.22 (en dollars É.-U.)	8 231 477	10 021 088	9 873 382
Nombre de réfugiés assistés par le HCR	6 853 411	6 760 520	5 647 311
Coût par réfugié au titre du secteur O.22 (en dollars É.-U.)	1,20	1,48	1,78

121. Le montant des dépenses engagées au titre des statistiques de 2002 était inconnu au siège. Alors que les statistiques sont considérées comme une part essentielle de la fonction du HCR en matière de protection internationale, il n'y a qu'un seul statisticien dans la Section des données géographiques et démographiques. Un poste de statisticien de la classe P-3 créé en 2003, a été supprimé presque immédiatement par suite de restrictions budgétaires. La Section doit donc faire face à ses travaux de statistiques par le biais du projet « Profile » décrit ci-après, et de tâches supplémentaires telles que l'initiative concernant l'annuaire statistique lancée en 2001. L'annuaire est le premier d'une nouvelle série qui doit fournir des données pertinentes et cohérentes sur les personnes relevant des compétences du HCR.

122. Le Comité recommande que le HCR a) détermine les dépenses liées à ses activités d'enregistrement, en vue de fixer des objectifs pertinents et de contrôler leur mise en œuvre, et b) vérifie si la dotation en effectifs est suffisante au regard de la stratégie qui doit être mise en place en matière de statistiques.

123. En réponse au rapport du Comité sur les états financiers de l'exercice 2000, le HCR a informé le Comité en 2001 qu'il avait terminé l'étude relative à un projet (Profile) consacré à la collecte sur le terrain, de données de base fiables concernant la population et à l'amélioration de l'enregistrement à l'échelon régional. On s'efforce principalement de mettre au point de nouveaux processus et de nouvelles normes pour obtenir une meilleure qualité d'enregistrement, et de revoir les directives en conséquence; de former du personnel dans le domaine des procédures, des normes et instruments utilisés en matière d'enregistrement; d'assurer un appui direct aux activités d'enregistrement sur le terrain; de mettre au point ou parfaire certains instruments simples tels que cartes normalisées, formulaires, logiciels et procédés biométriques afin d'aider à rendre les opérations d'enregistrement plus uniformes et efficaces.

124. Le projet a été lancé en septembre 2002, avec un budget de 10 millions de dollars sur trois ans, et le personnel de base affecté au projet était en place en janvier 2003. Une enquête générale portant sur les pratiques et opérations d'enregistrement qui devait avoir lieu en octobre 2002 a été effectuée en mars 2003. La révision du Manuel du HCR sur l'enregistrement, qui devait être prêt au début de 2003, a été publiée sous forme provisoire en septembre 2003. La production de nouveaux logiciels d'enregistrement pour 30 pays a été prévue pour janvier 2004, mais en novembre 2003 aucun contrat n'avait encore été signé pour le mettre au point. Le HCR a attribué ces retards au manque de personnel et de capacité technique des effectifs, qui non seulement sont affectés au projet mais doivent également assurer l'appui courant à l'enregistrement sur le terrain. La direction a, de plus, noté qu'il était difficile d'obtenir un consensus sur les recommandations de l'étude de 2001, certaines d'entre elles étant jugées impossibles à suivre ou techniquement difficiles à appliquer.

125. Le Comité recommande que le HCR consacre les efforts et les ressources nécessaires. à l'exécution de son projet « Profile » dans les délais prescrits.

5. Gestion des locaux à usage de bureaux

126. De 1999 à 2003, la location des locaux et les dépenses connexes dans leur ensemble s'élevaient à quelque 16,5 millions de dollars par an. Dans son contrôle le Comité cherchait à évaluer la rentabilité de la gestion des locaux du siège, et dans quelle mesure les règlements et directives étaient appliqués en ce qui concerne les bureaux extérieurs.

127. Le HCR ne possède pas de locaux à Genève où il loue 20 600 mètres carrés de bureaux et 1 815 mètres carrés d'entrepôts (2003). La majeure partie de ses locaux à usage de bureaux (15 622 m²) est louée par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), Fondation suisse sans but lucratif; en 2001, le Parlement a réajusté les prix des loyers de la FIPOI, qui ont été ramenés à 2,4 millions de dollars par an, au lieu de 3,3 millions auparavant. Le coût moyen annuel du loyer au mètre carré pour tous les bureaux du siège a par conséquent été réduit, passant de 280 francs suisses en 1999 à 220 francs suisses en 2002 (24 986 m² à cette époque) et au prix concurrentiel de 180 francs suisses pour 2003.

Initiative de la Maison des Nations Unies

128. Sur plus de 200 sites, le HCR ne possède que deux immeubles pour ses bureaux extérieurs. Il n'a pas de préférence pour l'achat ou la location de locaux. Durant la période 1999-2003, il a dépensé près de 8 millions de dollars par an en location, plus 5,5 millions en charges connexes au titre des locaux répartis dans le monde entier, sans compter le siège. En 2003, il ne partageait que 5 % de ses bureaux avec d'autres entités des Nations Unies. Les Gouvernements ont fourni 12 % des sites gratuitement.

129. Étant donné que le HCR a le statut d'une unité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les dispositions pertinentes de l'Assemblée générale s'appliquent sans passer par ses organes subsidiaires. L'Assemblée générale s'est penchée régulièrement sur la question des locaux et services communs sur le terrain, dans ses résolutions 44/211 du 22 décembre 1989, 46/219 du 20 décembre 1991, 47/199 du 22 décembre 1992 et 48/209 du 21 décembre 1993. En 1995, le Secrétaire général a

recommandé que « lorsque cela est économiquement viable, les organismes des Nations Unies occupent des locaux communs dans le pays »⁵. Depuis le programme de réforme de 1997, le Secrétaire général a renforcé la mise en place de services administratifs partagés dans le cadre de l'initiative de la « Maison des Nations Unies ». Plusieurs rapports du Secrétaire général au Conseil économique et social ont souligné l'importance de la poursuite de cette politique, parmi lesquels le rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001⁶. Conformément au Manuel du HCR, les chefs de bureaux devraient dans un premier temps essayer de se procurer des locaux gratuits auprès du Gouvernement et si ce n'est pas possible, de s'efforcer d'obtenir de l'espace dans les locaux communs des Nations Unies.

130. La direction a reconnu qu'elle n'avait pas une idée claire de la situation actuelle des nombreux immeubles qu'elle occupe dans le monde, qu'elle ne la contrôle pas et qu'aucune directive incitative n'avait été édictée pour faire appliquer la politique susmentionnée. Il n'existe pas de prévisions des économies qui pourraient découler de l'utilisation de locaux communs des Nations Unies.

131. Le Comité recommande que le HCR suive de près la gestion de ses locaux extérieurs et s'efforce de se conformer davantage à l'initiative du Secrétaire général sur la « Maison des Nations Unies ».

6. Technologies de l'information et des communications

Stratégie

132. Durant la période 2003-2004 le Comité a examiné la gestion du HCR dans le domaine de la stratégie informatique et télématique, et l'a confrontée avec celle de 22 autres départements, fonds, programmes et instituts faisant l'objet de rapports annuels ou biennaux du Comité à l'Assemblée générale. Le Comité a porté son attention sur l'économie et l'efficacité des processus qui appuient la stratégie informatique et télématique : gouvernance, mise en conformité et exécution. L'examen s'est appuyé sur des méthodologies prouvées et sur les meilleures pratiques, notamment les directives COBIT (Objectifs de contrôle pour la technologie de l'information, publié par Information Systems Audit and Control Association).

133. La totalité des dépenses comptabilisées pour l'information et les communications au HCR atteignait 53 millions de dollars pour 2003 (soit près d'un septième du montant estimatif annuel de 350 millions de dollars comptabilisé en 2002 et 2003 par 23 entités des Nations Unies, y compris le HCR, dont les stratégies informatique et télématique ont été examinées par le Comité). Cette dernière information est extraite de documents de l'ONU; le HCR et le Comité sont convenus qu'il ne s'agit que d'une approximation, qui ne comprend pas les coûts directs et indirects liés à la gestion de la technologie de l'information et des communications.

⁵ A/50/202, par. 105.

⁶ E/2003/61 du 9 mai 2003.

Coordination

134. S'agissant de la coordination, le HCR a participé aux travaux de plusieurs comités interinstitutions sur les technologies de l'information et des communications, dont ceux de l'ancien comité de coordination des réseaux d'information, et à certaines initiatives connexes comme le réseau des technologies de l'information et des communications. Cependant, le HCR n'a pas, dans les documents fournis, fait état d'un degré appréciable de coopération opérationnelle interinstitutions, ni de certaines externalisations mentionnées plus tard.

135. Comme toutes les principales entités des Nations Unies, le HCR a toutefois mis au point son système d'information et de communications dans un relatif isolement par rapport aux autres entités du système. Des documents sur toutes les stratégies de l'information et des communications y compris celles du HCR, ont été affichés sur le site Web du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Il ne semble toutefois pas y avoir eu d'efforts tangibles pour rechercher une coopération et des synergies dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies, comme pour les systèmes de planification des ressources ou les politiques de sécurité, sauf dans les cas mentionnés ci-dessous.

136. Le HCR est membre du réseau des technologies de l'information. Faisant partie de la structure du Conseil des chefs exécutifs du système des Nations Unies pour la coordination, le réseau est le dernier organe chargé de coordonner les activités informatiques et télématiques à l'échelle du système. Il a eu le mérite de prendre des initiatives en faveur de la mise en place d'un système extranet des Nations Unies et d'un moteur de recherche pour le système des Nations Unies, il a également établi des rapports sur les activités menées en matière de sécurité de l'information, d'achats et de mise en commun des connaissances.

137. Le HCR participe en outre à un groupe de coordination établi depuis plus longtemps, le Groupe consultatif interinstitutions des télécommunications, créé en 1997. Il s'occupe en particulier des installations de télécommunications pour les bureaux extérieurs, se spécialisant notamment dans l'interdépendance opérationnelle et les contrats cadre.

138. Le Comité recommande que le HCR, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, améliore encore la coordination entre les divers comités chargés des technologies de l'information et des communications ou comités directeurs en vue de tirer un meilleur parti des données d'expérience offertes à l'échelle du système.

Plan stratégique

139. Le HCR a élaboré une stratégie exposée dans le document intitulé « Technologie de l'information et services de télécommunications : Un plan stratégique (2002) ». Les documents disponibles omettent cependant un certain nombre d'éléments classiques tels que les coûts estimatifs ou les avantages quantitatifs attendus des futurs plans d'investissement, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 11
Documents de stratégie informatique et télématique

<i>Titre/Teneur</i>	<i>HCR</i>
<i>Plan de base et date de publication</i>	<i>Plan stratégique, mars 2002</i>
Analyse SWOT ^a	Partiellement
Gouvernance en matière de TIC	Non
Délais d'application de la stratégie	Courts
Coordination et synergies	Oui ^b
Gestion de l'information	Oui
Sécurité de l'information	Non
Systèmes pour l'appui aux missions	Oui
Systèmes pour l'appui administratif	Oui
Stratégies Web (intranet/extranet)	Non
Exploitation des connaissances : diffusion	Non
Exploitation des connaissances : mise en commun	Non
Exploitation des connaissances : capacités	Non
Priorités proposées	Non
Coûts estimatifs	Non
Examen des contraintes connues	Oui
Analyse des risques	Non
Avantages : description	Non
Avantages : quantification	Non
Normes d'infrastructure	Partiellement
Amélioration de l'infrastructure (informatique, télématique)	Oui
Regroupement/rationalisation	Non
Reprise après sinistre/continuité de l'activité	Non
Optimisation de l'affectation des activités opérationnelles	Quelques-unes

^a SWOT : analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, l'un des principaux outils pour une analyse complète des TIC.

^b Examen avec le PNUD du système de planification des ressources et externalisation.

140. D'après le nombre d'éléments manquants dans cette liste de pointage on a lieu de craindre que les dépenses afférentes aux technologies de l'information et des communications ne soient pas toujours axées sur la valeur ajoutée et qu'elles n'appuient pas les objectifs du HCR de manière adéquate. Sur une base aussi imparfaite, le HCR ne peut affirmer que son organisation en matière de TIC donne

tous les résultats attendus dans les limites des ressources disponibles (temps, financement, personnel). Cela montre que la direction se doit encore de tenir pleinement compte des enseignements tirés des années antérieures, à la suite des carences signalées dans plusieurs rapports du Comité des Commissaires aux comptes et plusieurs lettres d'observations.

141. Le document de stratégie informatique et télématique du HCR ne porte que sur les « questions financières, budgétaires et autres activités de gestion » à l'exclusion de l'appui aux réfugiés, des statistiques concernant les réfugiés, etc. On constate que la part des dépenses afférentes aux TIC, affectée à l'appui direct de la mission principale, par opposition à l'appui administratif et à d'autres activités de caractère général, n'est pas connue. Le rôle qualitatif et quantitatif des TIC à l'appui de la mission principale du HCR ne semble pas découler d'une décision stratégique claire. Ceci risque de détourner des ressources vers des investissements moins productifs.

142. Le Comité recommande que le HCR : a) revoie les informations contenues dans ses documents de stratégie informatique et télématique, et les complète; et b) qu'il les assortisse de points de comparaison avec les autres organisations du système, afin de s'assurer que sa stratégie cerne bien les principales questions et objectifs de mise en conformité, la contribution de chaque projet à ces objectifs, les coûts estimatifs et les avantages escomptés, ainsi que les principaux risques et difficultés techniques à considérer.

Mise en œuvre du système de planification des ressources

143. Alors que toutes les entités du système des Nations Unies ont généralement les mêmes règlements financiers et du personnel, on rencontre une extrême diversité de solutions en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications. Le projet de renouvellement des systèmes de gestion et leur sélection confirment les conclusions que le Corps commun d'inspection a formulées dans son rapport sur les systèmes d'information de gestion⁷.

144. Le HCR a lancé ce nouveau système de planification des ressources pour un coût de 37 millions de dollars. Le Corps commun d'inspection a indiqué dans son rapport sur les systèmes d'information de gestion que les multiples solutions offertes par les TIC dans ce domaine représentaient d'importantes dépenses, estimées à environ un milliard de dollars au cours de la dernière décennie. Ce chiffre comprenait un montant important de ressources imputées au HCR qui n'a pas justifié de chiffre précis pour toute la période 1994-2003.

145. Aucune solution commune n'a cependant été recherchée entre les diverses entités des Nations Unies qui ont de nombreux bureaux extérieurs : les opérations de maintien de la paix utilisent le Système intégré de gestion de l'ONU (SIG). Voici plusieurs années que l'UNICEF a adopté une autre solution, classique (avec un système séparé pour les bureaux extérieurs). Toutefois, plusieurs organisations internationales utilisent le même système de base provenant du même fournisseur, comme c'est le cas pour le nouveau système « système intégré des ressources » commun au Programme des Nations Unies pour le développement (dont la première phase a été mise en œuvre en janvier 2004), au Fonds des Nations Unies pour la

⁷ Voir A/58/82, note du Secrétaire général en date du 22 mai 2003, transmettant le rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2002/9).

population, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à la Banque mondiale, au Comité international de la Croix-Rouge, ainsi qu'au Fonds monétaire international.

146. Le HCR a fait observer qu'à cause de son réseau de bureaux extérieurs ses besoins étaient nettement différents de ceux des organismes du siège. Le principal argument avancé pour justifier la diversité des systèmes de planification des ressources est qu'il existe un besoin d'aménagement sur mesure pour appuyer des processus et des règles spécifiques. Les organisations ont entériné ce point de vue dans leurs réponses au rapport du Corps commun d'inspection.

147. Elles n'ont pas, d'une manière générale, partagé les économies d'échelle ou les résultats d'expérience, ce qui pourrait déjà avoir eu lieu au stade initial. L'utilisation de ce type de logiciel ne signifie pas que les solutions soient analogues; il s'agit essentiellement d'une collection de modèles relatifs à des opérations de gestion courantes pouvant être configurés et utilisés de nombreuses façons. Le HCR a fait valoir que la collaboration pouvait être encouragée, avec des accords cadres en vue de l'octroi de licences, mais qu'à son avis on ne pouvait s'attendre à ce que l'ensemble des organismes des Nations Unies choisissent un seul système.

148. Le HCR a signé le 24 mars 2003 avec le PNUD un mémorandum d'accord qui définit les principes généraux régissant les objectifs, la portée et les modalités de leur coopération dans la cogestion de leurs nouveaux systèmes respectifs. Un second mémorandum d'accord a été signé le 5 septembre 2003 sur « le partage de services externalisés » se rapportant à leurs systèmes respectifs de planification des ressources, utilisant le même logiciel. Cependant, bien qu'un certain nombre de problèmes évoqués en matière d'application aient probablement été réels, le HCR n'a signalé que peu de solutions coordonnées entre les deux parties pour résoudre des problèmes techniques similaires, pannes ou risques – ou de procédures communes portant par exemple sur le droits d'accès et le maintien de la sécurité. Il n'a pas non plus mentionné avoir reçu un nombre substantiel d'informations de la part du PNUD. Le HCR a donc perdu une partie des économies qu'il aurait pu réaliser en temps et sur le plan des dépenses, ainsi qu'une partie de la rentabilité et des résultats qu'il aurait pu escompter dans le cadre d'une synergie viable.

149. Le Comité recommande au HCR, qui en est convenu, de revoir les modalités de sa coopération avec le PNUD, en vue de faire des économies en réalisant une meilleure synergie entre les deux principaux logiciels provenant de source analogue.

Élaboration de politiques de sécurité

150. Le HCR n'a pas fourni au Comité de renseignements sur sa politique de sécurité. Les politiques de sécurité de l'information indiquent ce que doivent être l'utilisation appropriée des ressources d'information de l'Organisation et les mécanismes destinés à protéger l'information contre des divulgations ou des modifications non autorisées. Le HCR pourrait mettre à profit les données d'expérience d'autres entités : la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a engagé un consultant pour l'aider dans l'analyse et l'élaboration d'une politique de sécurité de l'information; le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a mis au point un ensemble de directives sur la sécurité de l'information; l'UNICEF a élaboré et publié des directives sur la sécurité de l'information.

151. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant d'optimiser avec plus de fermeté l'utilisation de ressources en coopérant davantage avec d'autres organismes des Nations Unies en vue : a) de réduire à long terme la diversité des solutions pour des systèmes qui, par nature, ne sont pas directement liés à sa mission, et b) de s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience acquise dans des domaines tels que les politiques de protection des données et des communications.

Contrôle des dépenses

152. En dehors des procédures habituelles applicables aux achats, le HCR ne dispose d'aucune méthode officielle utilisée à l'échelle du système pour évaluer ses dépenses d'informatique (dépenses d'équipement et autres dépenses). Il applique néanmoins une formule interne, normalisée pour l'élaboration des propositions de projet dans ce domaine. Les propositions ainsi élaborées sont visées par les directeurs de services organiques, puis soumises au Haut Commissaire adjoint pour examen. Cette procédure ne constitue pas cependant une méthode régulière et confirmée d'appréciation des dépenses, à mettre sur le même plan qu'une comptabilité par activité.

153. Le HCR a fait observer, à juste titre, que les chiffres englobent, notamment pour les fonctions centrales, des composantes qui diffèrent selon les organisations, et qu'il n'existe donc pas de modèle commun aux diverses entités des Nations Unies permettant de définir les dépenses à inclure dans les coûts des TIC. Le réseau des TIC a reconnu ce problème mais n'a pas jusqu'à présent, offert de solution. Faute de définitions communes, le HCR, qui possède un réseau étendu de bureaux extérieurs, ne peut se faire une idée d'ensemble de ses dépenses dans ce domaine.

154. **Le Comité recommande que le HCR a) adopte, en accord avec les autres organismes du système des Nations Unies, une méthode commune pour déterminer le coût total des technologies de l'information et des communications utilisées par chacun d'entre eux afin b) de mesurer les écarts des coûts entre les différentes entités de l'organisation, c) de déterminer si l'externalisation des activités liées aux TIC est une option viable, et d'évaluer les projets informatiques sur la base des avantages, des coûts et des risques, compte tenu des meilleures pratiques.**

Évaluation des avantages obtenus après la mise en service des systèmes de TIC

155. Le Bureau des services de contrôle interne a fourni quelques rapports sur les activités relatives aux TIC, bien que l'on manque de vérificateurs internes dans ce domaine.

156. Le HCR ne pouvait pas, cependant, fournir de rapports ou d'exemples d'évaluation des avantages obtenus après la mise en service des systèmes de TIC ou de leçons tirées de ces évaluations effectuées auprès d'autres entités des Nations Unies. La direction ne peut donc affirmer que certains projets importants, maintenant terminés – par exemple dont les coûts directs et indirects s'élèvent à 1 million de dollars – soient conformes à ce qui avait été initialement approuvé et si les avantages escomptés ont vraiment été acquis.

157. Le HCR est d'accord avec le Comité qui lui recommande de soumettre tous les grands projets consacrés aux technologies de l'information et des télécommunications à une évaluation après la mise en service des systèmes.

Gestion de l'information

158. Sur le plan interne, le HCR a mis en place ses propres structures de base pour la technologie et les données. Au siège le service chargé des TIC n'est pas responsable de la gestion de l'information. Le HCR a, dans une large mesure, délégué les responsabilités correspondant aux systèmes informatiques (applications). Ceci risque d'entraîner l'hétérogénéité interne de certaines données, que le Comité n'a pas vérifiées.

159. Le HCR ne dispose pas d'une instance interinstitutions de gestion de l'information à laquelle il puisse participer. Il convient de souligner que dans le domaine des données relatives aux ressources humaines, le HCR n'a eu aucune norme en commun avec d'autres institutions. La définition de la donnée « membre du personnel » elle-même différerait d'une organisation à l'autre en structure et configuration, ce qui compromettrait la fiabilité des statistiques du personnel dans tout le système des Nations Unies. Cette situation crée des obstacles notoires aux échanges de données tant techniques que financières, entre le HCR et d'autres entités. Il peut devenir onéreux de communiquer, par exemple, avec la Caisse commune des pensions du personnel de l'ONU. Cette dernière expliquait au Comité que l'hétérogénéité des systèmes des TIC des organismes participants exigeait une interface spécifique de conversion des données, une pour chaque système afin que les informations sur les pensions puissent être mises à jour – pour un coût supplémentaire à la charge de toutes les entités participantes qui en fin de compte financent les frais généraux de la Caisse.

160. Le HCR souscrit à la recommandation du Comité d'améliorer la compatibilité de ses normes et directives concernant les données, en concertation avec d'autres entités des Nations Unies.

Coordination interinstitutions des achats

161. Alors que les restrictions budgétaires sont rigoureuses, les TIC jouent un rôle de plus en plus critique dans l'appui aux activités du HCR, notamment en ce qui concerne les demandes croissantes d'appui 24 heures sur 24 et les capacités de reprise après un sinistre. Le coût des ressources supplémentaires en matière de technologies de l'information et des communications pour atteindre ce niveau de performance pourrait être réduit davantage par des mesures de regroupement, de rationalisation et le recours sélectif à l'externalisation.

162. Il y a quelques années, le HCR a signé un contrat avec l'un des principaux fournisseurs de logiciels pouvant être mis en commun avec d'autres organisations, mais le HCR n'a pas donné de détails de suivi. Il a collaboré avec le PNUD pour l'externalisation du projet de renouvellement des systèmes de gestion, comme indiqué ci-dessus.

163. En faisant des achats pour son compte, le HCR peut obtenir des offres intéressantes, ce que le Comité n'a pas vérifié, et qui ne se présenteraient peut-être pas dans le cadre d'une mise en commun des ressources avec d'autres entités des Nations Unies. Toutefois, le HCR ne calcule pas le coût réel de ces articles, dans

lequel serait inclus le volume de travail nécessaire à la préparation des appels d'offres, à l'évaluation des offres, à la passation des commandes, à l'exécution des paiements, etc. Le coût des achats correspondant à un volume relativement faible peut être sensiblement plus élevé que la note du fournisseur.

164. À Genève, le HCR a de nombreuses possibilités d'échanges interinstitutions en raison de la présence d'un grand nombre de bureaux du système des Nations Unies, mais il n'a fait qu'un appel limité à seulement deux services communs utilisant les technologies de l'information et des communications : le Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD sis à Copenhague, et pour les processeurs centraux, le Centre international de calcul (CIC) installé à Genève. L'absence de services communs et spécialisés dans l'évaluation des coûts pourrait avoir contribué à cette situation.

165. Le Comité recommande que le HCR recherche, en concertation avec d'autres entités des Nations Unies, des possibilités de coopération et de rationalisation lorsqu'il s'agit d'achats concernant les technologies de l'information et des communications.

Examens collégiaux

166. LE HCR n'a pas organisé d'examens collégiaux, qui permettraient de mieux tirer parti des enseignements retenus. Les leçons apprises pourraient utilement servir de références au regard des pratiques optimales, mais le HCR n'a que rarement suivi cette option avec d'autres organismes. Il a indiqué qu'en l'absence d'un processus d'examens collégiaux, il y avait de nombreuses occasions d'échanger des informations dans le cadre de réunions, de conférences et autres.

167. Le Comité a recommandé que le HCR participe au projet d'examens collégiaux avec d'autres organismes des Nations Unies, afin de limiter à long terme le coût de multiples solutions répondant à des stratégies et besoins analogues.

Compétences et formation

168. Le HCR a présenté des données sur la formation du personnel, par type de formation, mais il n'y avait pas de données spécifiques sur la formation dans le domaine des technologies de l'information et des communications. La formation est l'élément le plus fréquemment mentionnée par les organisations qui souhaitent s'assurer que leur personnel possède les compétences nécessaires à l'utilisation de données et de systèmes et dispositifs informatiques. Le manque de formation signalé au HCR en matière de technologies de l'information et des communications risque de créer une situation dans laquelle les stratégies seront insuffisantes et peu développées, ce qui peut être la cause de décisions inappropriées touchant les priorités relatives aux projets et d'une incapacité du personnel à utiliser les données et les systèmes et réseaux informatiques. Ce manque de formation peut également conduire à une sous-utilisation des installations des TIC et à d'importantes pertes de productivité en matière d'exploitation des connaissances.

169. Le Comité recommande au HCR qui en est convenu, d'évaluer les véritables compétences du personnel en matière de stratégies informatique et télématique et d'organiser des sessions de formation dans ce domaine.

Conversion des données et sécurité d'accès

170. Le Comité a en outre examiné la fiabilité de la conversion des données entre les logiciels de l'ancien système des services financiers et le système de planification des ressources qui l'a remplacé. Le système des services financiers existait depuis 18 ans, sur la base d'une structure de processeur central. Le HCR n'a pas réalisé d'importantes innovations ces dernières années du fait qu'en 1999 il a lancé un premier projet visant à un système informatique intégré. Le projet initial devait couvrir les activités relatives aux finances, au système d'approvisionnement et aux ressources humaines mais il a été suspendu en 2001 car il n'était pas prêt pour passer à un nouveau système informatique.

171. Le HCR a relancé le projet en 2002. En 1999, il avait acheté un progiciel de Planification des ressources pour la somme d'environ 2,5 millions de dollars. Il a comptabilisé une dépense de 16 millions de dollars pour 2003 et ses prévisions de dépenses pour 2004 s'élevaient à 18,2 millions de dollars, soit un montant initial de 37 millions de dollars auquel viendront s'ajouter d'autres éléments non encore financés, tels qu'un programme d'application pour les ressources humaines.

172. La première phase a été mise en route le 5 janvier 2004. Environ 500 membres du personnel utilisaient le système de planification des ressources en mars 2004. Au moment du contrôle du Comité, les utilisateurs n'étaient pas tous familiarisés avec les nouveaux processus étant donné qu'il y avait moins de trois mois qu'ils les utilisaient. Il restait encore au HCR à choisir les bureaux extérieurs pilotes et à fixer un calendrier de mise en place.

173. L'équipe attachée au projet de renouvellement du système de gestion a préparé des tests de réception pour les utilisateurs afin de vérifier si la configuration répondait aux besoins, mais ne s'est acquittée de cette tâche qu'avec une participation limitée de la part des principaux utilisateurs, qui n'avaient pas suffisamment de temps pour procéder à leurs propres tests.

174. Alors que le projet avait été à l'étude pendant quatre ans, le Comité avait noté une certaine insatisfaction parmi les utilisateurs, souvent attribuée à l'insuffisance de la coordination dans la gestion du projet. Les utilisateurs n'avaient pas toujours une vue complète de leurs propres processus tels que la validation et le suivi des données d'entrée, le contrôle des erreurs, la vérification des données sur le registre général, la traçabilité des données, les procédures de clôture en fin d'année, ou les rapports disponibles. On risque dans ces conditions que les programmes et la rentabilité soient moins que satisfaisants, et éventuellement une moindre exactitude des données.

175. Le HCR est d'accord avec la recommandation du Comité, à savoir qu'il a) examine, avec les utilisateurs de logiciels, la coordination du projet de renouvellement des systèmes de gestion, et b) valide le calendrier de mise en place dans les bureaux extérieurs, de son nouveau système d'information après avoir remédié à toutes les carences signalées par le Comité.

176. En ce qui concerne la conversion des données, les opérations de rapprochement et d'ajustements ont été effectuées directement dans le contexte de la production. Cette solution n'est pas conforme aux meilleures pratiques, selon lesquelles les tests et les ajustements éventuels doivent être pratiqués séparément. Dans le cas contraire, l'équipe chargée de la conversion des données risque, lorsqu'elle effectue ses propres tests, de modifier les données par inadvertance.

177. Le Comité recommande au HCR qui en est convenu, de tester toute future conversion de données dans un cadre d'utilisation spécialisé.

178. Le Comité a été en mesure de valider les transferts de données sur le registre principal pour 2002. Le transfert des données pour 2003 était en voie d'achèvement au moment de la vérification du Comité; sur 1,5 million d'opérations, il n'en restait plus que 470 à inscrire.

179. Le HCR souscrit à la recommandation du Comité de justifier a) le processus de conversion des données, notamment toutes les tâches et opérations de contrôle effectuées, et b) toutes les disparités relevées dans la conversion.

180. Le Comité a constaté que pour une utilisation quotidienne, le temps de réponse du Projet de renouvellement des systèmes de gestion, était adéquat mais que les traitements par lots étaient souvent longs. Le projet en était encore à sa phase de rodage. Lorsque plus de trois traitements par lots sont lancés simultanément, il se peut que le progiciel de gestion intégré n'exécute pas le traitement de lots supplémentaires. Les utilisateurs ne sont pas informés que leur traitement n'a pas été exécuté, et risquent de perdre des données. Le HCR a envisagé d'améliorer le traitement par lots et d'introduire des signaux pour avertir les utilisateurs, au cas où leurs traitements ne seraient pas lancés.

181. Le Comité recommande au HCR qui en est convenu, de veiller davantage au bon fonctionnement du projet de renouvellement des systèmes de gestion, et à l'amélioration du traitement par lots.

182. Le HCR a activé les comptes et profils des utilisateurs dès que la formation nécessaire eut été assurée, mais sans régulation formelle de l'accès pour les utilisateurs, et compte tenu de la rotation du personnel et de la cessation de service. Il n'y a pas eu non plus d'information ni de mesures spéciales contre la fraude.

183. Le Comité recommande, et le HCR en est convenu, d'analyser de manière approfondie les directives de sécurité relatives au projet de renouvellement des systèmes de gestion lorsqu'il s'agit de la régulation des droits d'accès et de la prévention des fraudes.

Externalisation

184. Le HCR envisage d'externaliser l'hébergement du projet de renouvellement des systèmes de gestion (comprenant les infrastructures d'équipement, les services, les transferts, les liaisons, et les serveurs de présentation) dans le cadre d'un contrat officiel signé par le PNUD avec un agent d'externalisation. Toutefois, ce contrat ne mentionne pas le HCR. Le Comité a entériné une recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne, à savoir qu'il devrait y avoir un engagement officiel entre le HCR et l'agent d'externalisation.

185. Le HCR est d'accord avec la recommandation du Comité de se joindre officiellement, selon qu'il convient, hors contrat, à une tierce partie lorsqu'il utilise un agent d'externalisation commun.

7. Cas de fraude et de présomption de fraude

186. Ainsi que le prévoit le règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, qui est applicable en la matière, en l'absence de règle spécifique dans le règlement financier du HCR, l'Administration a signalé au Comité, pour l'exercice

financier clos le 31 décembre 2003, 19 cas de fraude et présomption de fraude. Pour 2002, le HCR a signalé au Comité huit cas dont six, décrits ci-après sous a), b), c) et e), n'avaient pas entraîné de pertes financières.

187. L'ampleur des pertes potentielles correspondant aux cas énumérés au sous-paragraphe d) reste encore à déterminer par le HCR parce que ces cas étaient encore en attente. Dans l'ensemble, au 31 décembre 2003, le HCR avait récupéré 41 500 dollars sur 150 000 dollars de pertes présumées frauduleuses.

a) Dans quatre cas, des membres du personnel auraient utilisé de manière malavisée des biens, propriété du HCR à des activités extérieures ou lucratives auxquelles ils étaient associés (trois cas) et un membre du personnel a signalé de manière inappropriée des dégâts causés à un véhicule du HCR, qu'il avait utilisé sans autorisation. Les membres du personnel ont été réprimandés en fonction de la faute commise (deux cas), suspendus de leurs fonctions (un cas) ou licenciés (un cas). Dans le quatrième cas, le fonctionnaire a accepté un licenciement amiable;

b) Dans trois cas, des fonctionnaires ont tenté de toucher des indemnités auxquelles ils n'avaient pas droit : indemnités pour frais d'études s'élevant à 39 000 dollars; demandes abusives de remboursement de frais de voyage (753 dollars) et d'indemnités pour personnes à charge (19 276,06 dollars). Les fonctionnaires ont été renvoyés sans préavis (un cas), ont quitté leur emploi avant la fin du processus disciplinaire (un cas) ou les mesures disciplinaires restent encore à déterminer (un cas). Les sommes en jeu ont été recouvrées ou sont en voie de l'être;

c) Le HCR a signalé deux cas de corruption : un fonctionnaire a reçu 7 dollars d'un sous-traitant et un autre a accepté une enveloppe de 420 dollars d'un réfugié. Dans le premier cas, le fonctionnaire a été réprimandé et dans le second cas les mesures disciplinaires n'étaient pas prises au moment du contrôle du Comité;

d) Huit cas étaient liés à des opérations financières : une falsification de facture pour des denrées alimentaires destinées aux réfugiés (18 dollars); une falsification de chèque (363,60 dollars); une série d'opérations et de paiements frauduleux (43 447 dollars), un fonctionnaire a lui-même approuvé ses propres avances de salaire et ralenti la déduction de remboursement de loyer, la vente de visas (39 000 dollars en jeu), vol d'une petite caisse et du contenu d'un coffre (7 994 dollars), deux cas de malversations et activités extérieures. Selon l'importance de l'acte frauduleux les fonctionnaires ont été réprimandés (deux cas), renvoyés pour abandon de poste (un cas), renvoyés (un cas) ou leur contrat n'a pas été renouvelé (un cas). Dans les trois cas restants, les mesures disciplinaires ne sont pas encore décidées;

e) Dans deux cas, des fonctionnaires ont favorisé la réinstallation illicite d'un réfugié, ou ont participé à cette opération. Tous deux ont été licenciés sans préavis.

188. Ces exemples ne donnent sans doute pas une idée complète de la multiplicité des cas de fraudes à l'échelle du système, susceptibles d'être analysés par d'autres bureaux, services ou organes de contrôle. Par exemple, en 2003, le Bureau de l'Inspecteur général du HCR a renvoyé aux Bureaux régionaux 27 cas qui ne relevaient pas de sa compétence. Il s'agissait de fautes présumées attribuées au personnel des partenaires opérationnels, y compris notamment certains cas de fraude. On ne connaît pas exactement les chiffres correspondant à chaque type de fraude signalé aux Bureaux régionaux.

189. À l'époque où ces cas ont été signalés, le HCR n'était pas à même d'informer le Comité des mesures de surveillance adoptées pour empêcher que de tels cas ne se reproduisent, et en 2003, n'a fait état d'aucun atelier de formation en matière d'éthique, de mise en garde contre la corruption et la fraude. Un mémorandum interne du 9 octobre 2003 contient des dispositions spécifiques chargeant les directeurs de donner suite aux accusations de fautes professionnelles, y compris les cas de fraude. Le HCR a publié en janvier 2004, à l'intention des directeurs, un recueil de directives sur le code de conduite.

190. Le HCR a donc incorporé certains éléments anticorruption et antifraude dans différents règlements, procédures et mesures de contrôle interne. Il a en outre prévu de se joindre au groupe de travail sur l'évaluation des risques et une définition commune de la fraude, que la branche des finances et du budget du Comité de direction de haut niveau a décidé de créer le 4 mars 2004. Il n'a pas cependant de stratégie ni de plan rigoureux pour la lutte contre la fraude et la corruption, ce qui signifie que ces risques internes ne sont pas suffisamment pris en considération. Cette situation pourrait refroidir la confiance des donateurs. Faute de ce plan général antifraude, le HCR :

a) Se trouve dépourvu d'un mécanisme d'évaluation systématique des risques de corruption et de fraude, et n'a pas non plus de comité sur la prévention de la corruption et de la fraude;

b) N'a pas organisé de sessions et d'ateliers de formation en matière d'éthique, d'information sur la lutte contre la corruption et la fraude, jusqu'à ce qu'en 2004 un plan de formation soit élaboré à l'intention de 100 fonctionnaires occupant des postes de direction;

c) Ne dispose d'aucun mécanisme approprié pour statuer sur les cas de corruption ou de fraude signalés et détectés ou présumés (bien qu'il s'en remette pour cela au Bureau des services de contrôle interne);

d) N'a pas répondu complètement à un questionnaire sur les enquêtes émanant du Bureau des services de contrôle interne, comme signalé par ce dernier à l'Assemblée générale dans son rapport sur « le renforcement de la fonction d'investigation de l'Organisation des Nations Unies »⁸. En application de la résolution 57/282 du 20 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de réexaminer la pratique consistant à associer les directeurs de programmes aux procédures d'investigations en s'attachant particulièrement à l'indépendance, à la formation et à la définition de directives appropriées.

191. Le HCR a fait savoir qu'il avait l'intention de mettre en place en 2004 un mécanisme de responsabilisation en cas de non application des rapports de contrôle, et de prendre de nouvelles mesures en 2005.

192. Le Comité recommande que le HCR élabore et mette en oeuvre un plan détaillé pour se prémunir contre le risque de corruption et de fraude internes, comprenant des initiatives de sensibilisation, en coordination avec l'Administration de l'ONU et d'autres fonds et programmes afin de bénéficier des pratiques optimales existantes.

⁸ Voir A/58/708.

193. En 2003, le Haut Commissaire n'a pas recommandé au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU de déférer en justice l'un quelconque des cas de fraude mentionnés soit ci-dessus ou les années précédentes. C'est au Secrétaire général qu'incombe cette décision. Le renvoi immédiat et un certain degré de remboursement effectif ont constitué les sanctions les plus sévères à être appliquées, par contraste avec les dispositions classiques des codes pénaux que les États membres appliquent à leurs ressortissants.

194. Le HCR a fait observer que la question de déférer un cas de fraude devant les autorités nationales d'un pays avait été souvent examinée au sein du système des Nations Unies, et notamment avec le Bureau des affaires juridiques. Les considérations généralement prises en compte pour parvenir à cette décision comprennent le coût d'une procédure par opposition aux possibilités de récupérer de l'argent auprès des coupables, la fiabilité du système juridique national concerné, le risque potentiel d'exposer l'organisation à une contestation. Deux cas se sont présentés en 1999 et 2001 (un cas et un ensemble séparé de cas) mettant en cause des fonctionnaires (anciens et en activité) du HCR dans lesquels on a recherché l'assistance des pouvoirs publics locaux pour entamer une action en justice, après consultation avec le Bureau des affaires juridiques.

195. Rien ne justifie l'extension des immunités et privilèges des Nations Unies à un comportement délictueux, même s'il est compréhensible qu'il existe des circonstances dans lesquelles on puisse hésiter à traduire un fonctionnaire délinquant devant la justice locale. Le HCR a souligné que les garanties d'une procédure régulière par le système judiciaire auquel le cas sera déféré, la fiabilité de l'instance, le coût de la procédure comparé à la perte pour l'organisation, les chances de succès sont autant de facteurs à prendre en considération avant de déférer une affaire aux tribunaux nationaux. Le HCR a accepté de donner un caractère officiel à sa politique en la matière. Il va recommander au Secrétaire général de déférer aux tribunaux nationaux tous les cas de fraude, si et lorsque les divers éléments mentionnés ci-dessus ont été analysés et jugés appropriés à ce type d'instance. Il faut rappeler que le HCR n'a pas pouvoir de lever son immunité (condition *sine qua non* pour comparaître devant un tribunal). Ce pouvoir est détenu par le Secrétaire général.

196. Le Comité recommande que le HCR revoie sa politique concernant le renvoi de cas de fraude devant une instance pénale, en vue de prendre une position plus dissuasive en matière de sanctions pour fraude.

D. Remerciements

197. Le Comité des Commissaires aux comptes tient à remercier le Haut Commissaire et ses collaborateurs du concours et de l'assistance qu'ils lui ont prêtés au cours de ses travaux.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes
de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes n'ont signé que la version anglaise du rapport.

Annexe

**État de la mise en œuvre des recommandations formulées
par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice
clos le 31 décembre 2002^a**

<i>Objet</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
A. Questions financières					
Comptabilisation des dépenses		Par. 27		1	
Dépenses de programme	Par. 30, 60, 63, 66 et 68	Par. 34		6	43 à 46
Prestations dues à la cessation de service		Par. 22		1	19 à 21
Sommes à recevoir et sommes à payer		Par. 40		1	75 et 76
Plan d'assurance maladie		Par. 36 et 38		2	18, 43
TVA		Par. 42		1	
B. Questions de gestion					
Ressources humaines	Par. 84, 91, 110, 115, 120, 124, 127, 133 et 149	Par. 75, 82, 87, 94, 101, 104 et 129		16	
Gestion des actifs		Par. 44		1	63 à 67
Formation	Par. 136 et 147	Par. 140 et 144		4	168 et 169 189 et 190
Opérations hors siège		Par. 58		1	
Total		16	18	–	34
Pourcentage		47	53		

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5E (A/58/5/Add.5)*.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, numérotés de I à III, ainsi que les tableaux numérotés de 1 à 5, et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Haut Commissaire. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Haut Commissaire, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations du Haut Commissariat pour les réfugiés, qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

9 juillet 2004

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion présentée.

Chapitre IV

Exposé des responsabilités du Haut Commissaire et approbation des états financiers

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est responsable en dernier ressort du contenu et de l'exactitude des états financiers se rapportant aux contributions volontaires dont il assure la gestion, qui sont soumis au Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat et à l'Assemblée générale.

Dans l'exercice de cette responsabilité, le HCR opère sur la base des conventions et des normes comptables en vigueur et applique des systèmes et des procédures de contrôle comptable interne pour assurer la fiabilité des informations financières et la protection des actifs. Les systèmes de contrôle interne et les états financiers font l'objet de vérifications menées par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies et le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation.

Dans ce contexte, les états financiers ci-joints, qui se composent des états numérotés I à III, des tableaux numérotés de 1 à 5, des annexes I et II, de l'appendice I et des notes explicatives, ont été établis conformément au Règlement financier du HCR (A/AC.96/503/Rev.7) et aux normes comptables du système des Nations Unies. De l'avis de la direction, lesdits états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du HCR au 31 décembre 2003, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie propres aux différents programmes, fonds et comptes pour l'exercice clos à cette date.

Les états financiers sont par les présentes :

Certifiés :

Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion
des finances et de l'approvisionnement
(*Signé*) Saburo **Takizawa**

Approuvés :

Le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés
(*Signé*) Ruud **Lubbers**

Genève, le 11 mai 2004

Chapitre V
États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2003

État I

État des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Renvoi à un tableau ou à une note	Fonds de roulement et de garantie Note 4	Fonds pour le programme annuel		Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaires Note 2 d)	Plan d'assurance maladie Note 2 d)	2003	2002
			Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale				
Recettes										
Contributions volontaires	Note 2 f), État 1	–	651 959	677	267 449	730	8 050	–	928 865	815 824
Autres recettes/recettes accessoires										
Intérêts créditeurs	Note 2 g)	2 296	–	–	–	–	–	217	2 513	3 405
Ajustements de change	Note 2 h)	–	39 882	–	1 617	–	–	–	41 499	32 212
Autres recettes/recettes accessoires	Note 2 i)	115	4 992	14	–	–	–	3 286	8 407	6 765
Total des recettes		2 411	696 833	691	269 066	730	8 050	3 503	981 284	858 206
Dépenses										
Dépenses	Notes 2 j),6	1 008	713 484	1 307	232 228	370	7 376	1 634	957 407	908 403
Total des dépenses		1 008	713 484	1 307	232 228	370	7 376	1 634	957 407	908 403
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)		1 403	(16 651)	(616)	36 838	360	674	1 869	23 877	(60 197)
Ajustements des contributions afférentes aux exercices antérieurs		–	(2 029)	–	(42)	–	(13)	–	(2 084)	(1 858)
Ajustements des dépenses afférentes aux exercices antérieurs		–	9 317	24	1 890	168	–	–	11 399	9 885
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)		1 403	(9 363)	(592)	38 686	528	661	1 869	33 192	(42 170)
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Tableau 5 Note 2 d)	–	11 196	154	6 428	–	186	–	17 964	13 155
Virement d'un programme supplémentaire au programme annuel	Note 4 a) Note 2 b),	–	24 082	–	(24 082)	–	–	–	–	–
Virements sur/à partir d'autres fonds	Note 4 b)	(1 403)	(8 654)	509	10 057	(509)	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice		50 000	30 845	293	18 029	345	6 377	13 960	119 849	148 864
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice		50 000	48 106	364	49 118	364	7 224	15 829	171 005	119 849

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Renvoi à une note ou à un tableau	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le programme annuel		Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaires Note 2 d)	Plan d'assurance maladie Note 2 d)	2003	2002
			Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale				
Actif										
Encaisse et dépôts à terme	Note 8	49 943	62 127	405	56 673	364	6 430	15 829	191 771	138 729
Comptes débiteurs										
Contributions volontaires à recevoir	Tableaux 1, 2, note 9	–	45 432	–	26 481	–	1 000	–	72 913	66 524
Sommes dues par des organismes des Nations Unies	Note 10	–	722	–	–	–	–	–	722	2 274
Sommes dues par des agents d'exécution, net	Note 2 n), note 6	–	1 285	–	121	–	–	–	1 406	294
Autres sommes à recevoir	Note 11	57	19 211	–	–	–	–	–	19 268	16 985
Autres éléments d'actif		–	5 331	–	–	–	–	–	5 331	971
Total de l'actif		50 000	134 108	405	83 275	364	7 430	15 829	291 411	225 777
Passif										
Contributions reçues d'avance		–	21 316	–	–	–	–	–	21 316	7 921
Engagements non réglés	Tableaux 3, 4, 5	–	50 919	41	34 157	–	206	–	85 323	78 531
Comptes créditeurs	Note 14	–	13 767	–	–	–	–	–	13 767	19 476
Total du passif		–	86 002	41	34 157	–	206	–	120 406	105 928
Réserves et soldes des fonds		50 000	48 106	364	49 118	364	7 224	15 829	171 005	119 849
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		50 000	134 108	405	83 275	364	7 430	15 829	291 411	225 777

État III

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour le programme annuel</i>		<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>		<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Plan d'assurance maladie</i>	Total		
	<i>Fonds de roulement et de garantie</i>	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds général</i>			2003	2002	
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles									
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net) (état I)	1 403	(9 363)	(592)	38 686	528	674	1 869	33 205	(42 169 813)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	–	428	–	(7 452)	–	621	–	(6 403)	32 120 200
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(57)	(3 989)	–	(120)	–	–	–	(4 166)	(2 398 706)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	–	(4 360)	–	–	–	–	–	(4 360)	135 471
Augmentation (diminution) des contributions reçues d'avance	–	13 395	–	–	–	–	–	13 395	(15 335 602)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	–	1 856	(220)	5 128	–	(2)	–	6 762	4 239 007
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	–	(3 383)	–	–	–	–	–	(3 383)	8 495 358
À déduire : intérêts créditeurs	(2 296)	–	–	–	–	–	(217)	(2 513)	(3 405 285)
Ajustements de change	–	(39 882)	–	(1 616)	–	–	–	(41 498)	(32 211 591)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(950)	(45 298)	(812)	34 626	528	1 293	1 652	(8 961)	(50 530 960)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement et de financement									
Intérêts créditeurs	2 296	–	–	–	–	–	217	2 513	3 405 285
Ajustements de change	–	39 882	–	1 616	–	–	–	41 498	32 211 591
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement et de financement	2 296	39 882	–	1 616	–	–	217	44 011	35 616 876

	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le programme annuel		Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaires	Plan d'assurance maladie	Total	
		Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale			2003	2002
Flux nets de trésorerie provenant d'autres sources									
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	–	11 196	154	6 428	–	186	–	17 964	13 154 799
Virements sur (ou à partir) d'autres fonds	(1 403)	15 427	509	(14 025)	(509)	–	–	(1)	–
Flux nets de trésorerie provenant d'autres sources	(1 403)	26 623	663	(7 597)	(509)	186	–	17 963	13 154 799
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(57)	21 207	(149)	28 675	19	1 479	1 869	53 043	(1 759 284)
Encaisse et dépôts à terme, en début d'exercice	50 000	40 921	554	27 998	345	4 951	13 960	138 729	140 488 021
Encaisse et dépôts à terme, en fin d'exercice	49 943	62 128	405	56 673	364	6 430	15 829	191 772	138 728 736

Tableau 1 – Rapport 1
État au 31 décembre 2003 des contributions à l'ensemble des fonds
 (En dollars des États-Unis)

Contributions par donateur

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Contributions de gouvernements				
Afrique du Sud	–	40 927		40 927
Algérie	–	50 000		50 000
Allemagne	28 504	18 100 509		18 129 013
Arabie saoudite	–	277 971		277 971
Australie	–	7 518 525		7 518 525
Autriche	39 459	305 308		344 767
Bahamas	–	3 000		3 000
Belgique	3 348 853	3 493 534		6 842 387
Canada	–	14 532 956		14 532 956
Chili	–	5 000		5 000
Chine	–	250 000		250 000
Chypre	–	15 000		15 000
Colombie	–	22 523		22 523
Costa Rica	–	15 488		15 488
Danemark	–	31 074 766		31 074 766
Djibouti	–	3 000		3 000
Espagne	–	3 023 308		3 023 308
Estonie	–	19 573		19 573
États-Unis	5 058 180	208 315 000		213 373 180
Fédération de Russie		2 000 000		2 000 000
Finlande	–	13 229 051		13 229 051
France	–	7 606 785		7 606 785
Grèce	–	750 000		750 000
Hongrie	–	40 000		40 000
Inde	–	8 421		8 421
Irlande	50 378	7 846 701		7 897 079
Islande	–	60 000		60 000
Israël	–	50 000		50 000
Italie	938 967	11 859 648		12 798 615
Japon		64 089 655		64 089 655
Lettonie		5 000		5 000
Liechtenstein	–	35 971		35 971

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Lituanie	–	2 973		2 973
Luxembourg	861 045	3 250 328		4 111 373
Malaisie	–	20 000		20 000
Maroc		100 000		100 000
Mexique	100 000	–		100 000
Monaco	–	20 000		20 000
Norvège	275 862	43 265 207		43 541 069
Nouvelle-Zélande	–	1 003 320		1 003 320
Pays-Bas	–	46 623 403		46 623 403
Philippines	–	2 410		2 410
Pologne		40 000		40 000
Portugal	–	56 999		56 999
Qatar		100 000		100 000
République de Corée	–	1 100 000		1 100 000
République tchèque	–	16 236		16 236
Roumanie		7 000		7 000
Royaume-Uni	5 178 979	25 737 805		30 916 784
Saint-Siège		20 000		20 000
Singapour	–	10 000		10 000
Slovaquie		11 521		11 521
Slovénie		30 000		30 000
Sri Lanka	6 500	–		6 500
Suède	–	42 287 344		42 287 344
Suisse	10 584	16 493 258		16 503 842
Thaïlande	–	15 000		15 000
Tunisie	–	5 000		5 000
Turquie	–	150 000		150 000
Total, contributions de gouvernements	15 897 311	575 015 424	–	590 912 735
Contributions de sources non gouvernementales/privées				
Association française de soutien (France)	–	653 997		653 997
Australia for UNHCR	–	405 023		405 023
Breesaap B.V. (Pays-Bas)	–	300 000		300 000
Dutch Post. Lot,Net	–	1 076 426		1 076 426
Deutsche Stiftung	–	973 117		973 117
Divers	–	3 165 857		3 165 857

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
España con ACNUR (Espagne)	–	1 738 617		1 738 617
Florindon Foundation (Suisse)	–	234 742		234 742
Giorgia Armani (Italie)	356 295	–		356 295
Japan Association for UNHCR (Japon)	–	978 089		978 089
Ms. A. Jolie (États-Unis)	–	25 000		25 000
La Coopération (Suisse)		13 938		13 938
McDonalds (Grèce)		57 822		57 822
Prince Al Walid Bin Talal Al Saud	–	10 666		10 666
Shinnyoen (Japon)	–	109 244		109 244
Statoil (Norvège)	–	186 986		186 986
Stichting Vluchteling (Pays-Bas)	–	685 714		685 714
United Kingdom for UNHCR (Royaume-Uni)	–	281 080		281 080
United States for UNHCR (États-Unis)	–	311 443		311 443
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées	356 295	11 207 761	–	11 564 056
Contributions intergouvernementales				
Commission européenne	15 233 599	34 198 956		49 432 555
Programme alimentaire mondial		50 000		50 000
Total, contributions intergouvernementales	15 233 599	34 248 956	–	49 482 555
Total, budget-programme annuel	31 487 205	620 472 141	–	651 959 346
Réévaluation	5 985 107			5 985 107

¹ Le montant total réévalué des contributions non acquittées annoncées au titre du budget-programme annuel est de 39 447 691,00.

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature¹</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées</i>	<i>Acquittées</i>		
Contributions de sources non gouvernementales/privées				
Japon		499 690		499 690
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées	–	499 690	–	499 690
Reéval				
Fonds des Nations Unies/Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats internationaux-Ted Turner		177 737		177 737
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées	–	177 737	–	177 737
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	–	677 427	–	677 427

¹ Aucune contribution en nature n'a été reçue en 2003.

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Contributions de gouvernements				
Allemagne	–	414 850		414 850
Autriche	–	42 394		42 394
Belgique	–	412 020		412 020
Danemark	–	753 094		753 094
États-Unis	1 000 000	–		1 000 000
Finlande	–	437 933		437 933
France	–	713 709		713 709
Italie	–	1 117 765		1 117 765
Japon	–	721 516		721 516
Liechtenstein	–	86 970		86 970
Norvège	–	952 957		952 957
Pays-Bas	–	397 000		397 000
Portugal	–	93 001		93 001
République de Corée	–	219 431		219 431
Suède	–	369 760		369 760
Suisse	–	318 010		318 010
Total, contributions de gouvernements	1 000 000	7 050 410	–	8 050 410
Total, administrateurs auxiliaires	1 000 000	7 050 410	–	8 050 410

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Contributions de gouvernements				
Afrique du Sud	–	116 934	–	116 934
Allemagne	–	14 013 456	–	14 013 456
Andorre	71 259			71 259
Australie	–	2 949 495	–	2 949 495
Autriche	109 423	223 448	–	332 871
Belgique	475 059	–	–	475 059
Botswana	–	188 806	–	188 806
Canada	–	10 115 811	–	10 115 811
Chili	–	10 000	–	10 000
Danemark	–	7 244 132	–	7 244 132
Espagne	–	968 784	–	968 784
États-Unis	7 000 000	87 320 947	–	94 320 947
Finlande	–	1 076 426	–	1 076 426
France	2 350 206	1 177 855	–	3 528 061
Grèce	–	838 213	–	838 213
Irlande	–	1 456 176	–	1 456 176
Italie	–	7 584 280	–	7 584 280
Japon	4 000 000	20 809 717	–	24 809 717
Koweït	–	2 006 308	–	2 006 308
Liechtenstein	–	37 037	–	37 037
Norvège	–	4 056 308	–	4 056 308
Nouvelle-Zélande	–	275 050	–	275 050
Pays-Bas	–	9 670 000	–	9 670 000
Pologne	–	10 000	–	10 000
Portugal	–	50 000	–	50 000
République de Corée	–	300 000	1 160 629	1 460 629
Royaume-Uni	763 462	14 862 761	–	15 626 223
République tchèque	–	68 185	–	68 185
Suède	658 762	10 073 055	–	10 731 817
Suisse	769 231	4 867 516	–	5 636 747
Thaïlande	–	10 000	–	10 000
Turquie	–	100 000	–	100 000
Total, contributions de gouvernements	16 197 402	202 480 700	1 160 629	219 838 731

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Contributions de sources non gouvernementales/privées				
Ass. française de soutien (France)		7 147	–	7 147
Australia for UNHCR		32 584	–	32 584
Deutsche Stiftung		322 927	–	322 927
Divers		756 008	–	756 008
España con ACNUR (Espagne)		2 747 495	–	2 747 495
Gulf evacuees R.E.C.		21 187	–	21 187
Japan Association for UNHCR (Japon)		583 509	–	583 509
JTUC-RENGO (Japon)		27 027	–	27 027
Kuwait Red Crescent Society		375 000	66 705	441 705
O.C.O. (Oman)		366 902	–	366 902
Pavarotti & Friends (Italie)		2 336 932	–	2 336 932
Pioneer Gulf, Dubai		10 000	–	10 000
Rotary International (Pakistan)		1 173	–	1 173
Soroptimist Int. (Japon)		18 193	–	18 193
Statoil (Norvège)		88 472	–	88 472
Stichting Vlucht.net		115 207	–	115 207
UK for UNHCR (Royaume-Uni)		22 439	–	22 439
USA for UNHCR (États-Unis)		101 315	–	101 315
World Conf. Rel. (États-Unis)		300 000	–	300 000
Zakat House (Koweït)		29 995	–	29 995
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées		8 263 512	66 705	8 330 217
Contributions intergouvernementales				
Commission européenne	4 120 614	17 579 031		21 699 645
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU)		1 887 028		1 887 028
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets		15 693 440		15 693 440
Total, contributions intergouvernementales	4 120 614	35 159 499	–	39 280 113
Total, budget des programmes supplémentaires	20 318 016	245 903 711	1 227 334	267 449 061
Réévaluation	2 245 914			2 245 914

¹ Le montant total réévalué des contributions non acquittées annoncées au titre du budget des programmes supplémentaires est de 24 235 120 dollars.

<i>Budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées non acquittées</i>	<i>Acquittées</i>		
Contributions de gouvernements				
Japon		729 740		729 740
Total, contributions de gouvernements	–	729 740	–	729 740
Total, budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale				
	–	729 740	–	729 740
Total général	52 805 221	874 833 429	1 227 334	928 865 984
Total, réévaluation				
	8 231 021			8 231 021

Tableau 1 – Rapport 2
État au 31 décembre 2003 des contributions à l'ensemble des fonds
 (En dollars des États-Unis)

Contributions par programme

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Afrique de l'Ouest		16 425		16 425
Bénin		40 600		40 600
Cameroun		100 000		100 000
Côte d'Ivoire	149 000	2 836 854		2 985 854
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		17 130 119		17 130 119
Ghana	234 000	234 000		468 000
Guinée	336 267	9 207 316		9 543 583
Libéria	118 765	5 671 952		5 790 717
Nigéria		62 717		62 717
Sierra Leone	858 479	19 013 891		19 872 370
Togo	–	41 700		41 700
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 696 511	54 355 574	–	56 052 085
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	19 645 365			19 645 365
Djibouti	–	1 042 075		1 042 075
Érythrée	107 411	11 298 786		11 406 197
Éthiopie	204 000	6 517 910		6 721 910
Kenya	379 500	9 228 071		9 607 571
Ouganda	596 295	6 640 275		7 236 570
Somalie	53 705	5 019 968		5 073 673
Soudan	–	3 603 931		3 603 931
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 340 911	62 996 381	–	64 337 292
Grands Lacs				
Burundi	6 567 994	2 273 903		8 841 897
Congo	593 824	1 575 471		2 169 295
Gabon		500 000		500 000
Grands Lacs	–	18 499 125		18 499 125
Pays d'Afrique centrale		175 162		175 162
République centrafricaine	–	400 000		400 000
République démocratique du Congo	1 010 729	11 864 815		12 875 544

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
République-Unie de Tanzanie	4 390 167	20 229 535		24 619 702
Rwanda		2 532 569		2 532 569
Tchad		20 615		20 615
Total, Grands Lacs	12 562 714	58 071 195	–	70 633 909
Afrique australe				
Afrique australe	207 500	6 675 233		6 882 733
Afrique du Sud		105 600		105 600
Angola		2 100 000		2 100 000
Botswana		100 000		100 000
Malawi	28 504			28 504
Namibie		926 409		926 409
Zambie	218 341	5 943 542		6 161 883
Total, Afrique australe	454 345	15 850 784	–	16 305 129
Afrique, autres				
Ensemble de l'Afrique	2 478 247	54 127 186	–	56 605 433
Total, Afrique, autres	2 478 247	54 127 186	–	56 605 433
Total, Afrique	18 532 728	245 401 120	–	263 933 848
Europe				
Europe de l'Est				
Arménie	–	378 703		378 703
Azerbaïdjan	–	125 000		125 000
Bélarus	–	2 973		2 973
Europe de l'Est		5 454 226		5 454 226
Fédération de Russie	291 994	6 854 470		7 146 464
Géorgie	275 862	411 916		687 778
République de Moldova	57 136	302 482		359 618
Ukraine	131 366	820 533		951 899
Total, Europe de l'Est	756 358	14 350 303	–	15 106 661
Europe de l'Ouest				
Autriche	39 459	47 824		87 283
Belgique	58 910			58 910
Ensemble de l'Europe de l'Ouest		1 500 000		1 500 000
Espagne		174 165		174 165
France		581 948		581 948
Irlande	50 378	20 500		70 878

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Suisse	168 066			168 066
Total, Europe de l'Ouest	89 837	2 551 413	–	2 641 260
Europe centrale et États baltes				
Europe centrale et États baltes		3 242 075		3 242 075
République tchèque		11 236		11 236
Turquie	171 800	–		171 800
Total, Europe centrale et États baltes	171 800	3 253 311	–	3 425 111
Europe du Sud-Est				
Bosnie-Herzégovine	208 768	3 732 517		3 941 285
Croatie		134 228		134 228
Europe du Sud-Est		25 298 432		25 298 432
Yougoslavie	645 856	9 213 955		9 859 811
Total, Europe du Sud-Est	854 624	38 379 132	–	39 233 756
Europe, autres				
Ensemble de l'Europe		40 915		40 915
Total, Europe, autres	–	40 915	–	40 915
Total, Europe	1 872 619	58 575 074	–	60 447 693
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Afrique du Nord				
Algérie		2 239 981		2 239 981
Territoire du Sahara occidental		268		268
Ensemble de l'Afrique du Nord	–	3 467 075		3 467 075
Total, Afrique du Nord	–	5 707 324	–	5 707 324
Moyen-Orient				
Arabie saoudite		177 971		177 971
Égypte	109 000	109 000		218 000
Jordanie	400 912	–		400 912
Ensemble du Moyen-Orient		7 222 550		7 222 550
République arabe syrienne	160 000	–		160 000
Yémen		114 025		114 025
Total, Moyen-Orient	669 912	7 623 546	–	8 293 458

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	–	770 176		770 176
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	–	100 000		100 000
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	–	17 024 133		17 024 133
Iran (République islamique d')	445 368	3 340 146		3 785 514
Pakistan	847 609	4 833 831		5 681 440
Total, Asie du Sud-Ouest	1 292 977	26 068 286	–	27 361 263
Asie centrale				
Asie centrale		2 798 226		2 798 226
Tadjikistan		650 805		650 805
Total, Asie centrale	–	3 449 031	–	3 449 031
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	1 962 889	42 848 187	–	44 811 076
Amériques				
Amérique du Nord et Caraïbes				
Ensemble de l'Amérique du Nord et des Caraïbes	125 000	125 000		250 000
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	125 000	125 000		250 000
Amérique centrale				
Ensemble de l'Amérique centrale	–	228 050		228 050
Costa Rica	125 000	75 000		200 000
Mexique	–	4 420		4 420
Total, Amérique centrale	125 000	307 470	–	432 470
Amérique du Sud (nord)				
Colombie	68 246	4 774 940		4 843 186
Équateur	192 432	903 466		1 095 898
Total, Amérique du Sud (nord)	260 678	5 678 406	–	5 939 084
Amérique du Sud (sud)				
Amérique du Sud		1 186 174		1 186 174
Total, Amérique du Sud (sud)	–	1 186 174	–	1 186 174

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Amériques, autres				
Ensemble des Amériques		4 650 125		4 650 125
Total, Amériques, autres	–	4 650 125	–	4 650 125
Total, Amériques	510 678	11 947 175	–	12 457 853
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Ensemble de l'Asie du Sud		6 728 467		6 728 467
Inde	35 170	436 599		471 769
Myanmar	(1 100 000)	3 413 857		2 313 857
Népal	205 714	1 380 253		1 585 967
Sri Lanka	(300 000)	3 559 171		3 259 171
Total, Asie du Sud	(1 159 116)	15 518 347	–	14 359 231
Asie de l'Est et Pacifique				
Asie de l'Est et Pacifique	829 874	11 727 375		12 557 249
Indonésie	68 296	722 341		790 637
Malaisie	35 600	–		35 600
Thaïlande	491 873	2 882 010		3 373 883
Total, Asie de l'Est et Pacifique	1 425 643	15 331 726	–	16 757 369
Asie, autres				
Ensemble de l'Asie	570 126	2 087 553		2 657 679
Total, Asie, autres	570 126	2 087 553	–	2 657 679
Total, Asie et Pacifique	836 653	32 937 626	–	33 774 279
Autres				
Opérations globales				
DEG – Service d'urgence et de sécurité		4 045 809		4 045 809
Formation		326 718		326 718
Opérations globales	1 626 879	28 486 390		30 113 269
Total, opérations globales	1 626 879	32 858 917	–	34 485 796
Siège				
Bureau régional pour l'Afrique	–	252 673		252 673
Département de la protection internationale	104 000	168 000		272 000
Direction exécutive et gestion		262 261		262 261
Division de l'appui opérationnel	62 000			62 000

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Siège	25 500	18 410 616		18 436 116
Total, siège	191 500	19 093 550	–	19 285 050
Contributions à destination non spécifiée				
Contributions non assorties de restrictions	5 953 259	168 070 241		174 023 500
Total, contributions à destination non spécifiée	5 953 259	168 070 241	–	174 023 500
Réserve opérationnelle				
Réserve opérationnelle	–	8 740 251		8 740 251
Total, réserve opérationnelle	–	8 740 251	–	8 740 251
Total, autres	7 771 638	228 762 959	–	236 534 597
Total, budget-programme annuel	31 487 205	620 472 141	–	651 959 346
<hr/>				
<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Autres				
Opérations globales				
Opérations globales		499 690		499 690
Total, opérations globales	–	499 690	–	499 690
Siège				
Division de la communication et de l'information		177 737		177 737
Total, siège	–	177 737	–	177 737
Total, autres	–	677 427	–	677 427
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	–	677 427	–	677 427

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Côte d'Ivoire	71 259	595 325	–	666 584
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	–	18 102 896		18 102 896
Libéria	–	214 286		214 286
République centrafricaine	–	300 000	–	300 000
Tchad	896 292	7 016 884	–	7 913 176
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	967 551	26 229 391	–	27 196 942
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Éthiopie	–	310 000	–	310 000
Kenya	–	1 182 299		1 182 299
Ouganda	–	540 000		540 000
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	2 032 299	–	2 032 299
Grands Lacs				
Congo	–	185 000		185 000
République démocratique du Congo	69 217	276 869		346 085
Total, Afrique de l'Est, Grands lacs et corne de l'Afrique	69 217	461 869	–	531 086
Afrique australe				
Afrique australe	–	10 317 105		10 317 105
Angola	460 679	14 041 521		14 502 200
Zambie	113 345	566 583		679 928
Total, Afrique australe	574 024	24 925 209	–	25 499 233
Afrique, autres				
Ensemble de l'Afrique	–	1 411 400		1 411 400
Total, Afrique, autres	–	1 411 400	–	1 411 400
Total, Afrique	1 610 792	55 060 168	–	56 670 960
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Moyen-Orient				
Iraq	(2 000 000)	3 089 599	–	1 089 599
Jordanie	–	1 668 350	–	1 668 350
Ensemble du Moyen-Orient	7 000 000	65 579 567	1 160 629	73 740 196
République arabe syrienne	–	370 370	–	370 370
Total, Moyen-Orient	5 000 000	70 707 886	1 160 629	76 868 515

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	8 600 985	52 156 588	66 705	60 824 278
Iran (République islamique d')	–	147 059	–	147 059
Pakistan	–	294 602	–	294 602
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	1 453 382	62 252 135	–	63 705 517
Total, Asie du Sud-Ouest	10 054 367	114 850 384	66 705	124 971 456
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
	15 054 367	185 558 270	1 227 334	201 839 971
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Sri Lanka	3 652 857	5 029 805	–	8 682 662
Total, Asie du Sud	3 652 857	5 029 805	–	8 682 662
Total, Asie et Pacifique	3 652 857	5 029 805	–	8 682 662
Autres				
Siège				
Siège		255 468		255 468
Total, siège	–	255 468	–	255 468
Contributions à destination non spécifiée				
Contributions non assorties de restrictions	–	–		–
Total, siège	–	–	–	–
Total, autres	–	255 468	–	255 468
Total, budget des programmes supplémentaires	20 318 016	245 903 711	1 227 334	267 449 061

Tableau 2
**État au 31 décembre 2003 des contributions non acquittées
afférentes à des exercices antérieurs**

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Année</i>	Total
Contributions de gouvernements		
Allemagne		
Budget-programme annuel	2002	4 694
		4 694
Bénin		
Budget-programme annuel	2000	2 500
Programme annuel	1999	1 500
		4 000
Chili		
Budget-programme annuel	2002	20 000
		20 000
Chine		
Budget-programme annuel	2001	250 000
		250 000
Colombie		
Budget-programme annuel	2002	25 000
		25 000
États-Unis		
Budget-programme annuel	2001	1 443 329
		1 443 329
Ghana		
Budget-programme annuel	2000	5 000
Budget-programme annuel	2001	5 000
		10 000
Hongrie		
Budget-programme annuel	2000	30 000
Budget-programme annuel	2001	35 000
		65 000

<i>Donateur</i>	<i>Année</i>	Total
Pays-Bas		
Budget des programmes supplémentaires	2002	98 522
		98 522
Portugal		
Programme annuel	1999	25 000
		25 000
Royaume-Uni		
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1999	130 000
		130 000
Yémen		
Budget-programme annuel	2000	2 160
Budget-programme annuel	2001	2 160
		4 320
Total, contributions de gouvernements		2 079 865
Contributions intergouvernementales		
Commission européenne		
Budget-programme annuel	2000	94 080
Budget-programme annuel	2001	1 637 142
Programme annuel	2002	4 229 764
Budget des programmes supplémentaires	2001	220 385
Budget des programmes supplémentaires	2002	3 598 197
		9 779 568
Total, contributions intergouvernementales		9 779 568
Contributions de sources non gouvernementales/privées		
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1999	18 157
		18 157
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées		18 157
Total¹		11 877 590

¹ Le montant total réévalué des contributions non acquittées des années précédentes est indiqué au tableau 1 de l'état II relatif aux contributions volontaires à recevoir.

Tableau 3

Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre ou programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Afrique							
Afrique de l'Ouest							
Afrique de l'Ouest	2 140 600	87 009	2 227 609	1 985 970	123 817	2 109 787	117 822
Bénin	845 515	197 271	1 042 786	889 886	41 354	931 240	111 546
Cameroun	539 063	981 910	1 520 973	1 347 425	124 651	1 472 076	48 897
Côte d'Ivoire	8 930 023	1 227 014	10 157 037	9 578 014	568 640	10 146 654	10 383
Gambie	704 908	13 525	718 433	543 922	126 999	670 921	47 512
Ghana	1 620 404	1 593 814	3 214 218	2 975 910	164 757	3 140 668	73 550
Guinée	23 371 111	2 758 106	26 129 217	23 784 496	1 868 325	25 652 820	476 397
Guinée Bissau	42 900	(100)	42 800	14 196	28 583	42 779	21
Libéria	7 297 662	125 063	7 422 725	7 246 389	57 601	7 303 990	118 735
Mali	53 400	(1 650)	51 750	25 561	24 101	49 662	2 088
Nigéria	1 079 478	108 013	1 187 491	1 111 411	47 500	1 158 911	28 580
Sénégal	1 143 484	411 293	1 554 777	1 369 683	174 375	1 544 057	10 720
Sierra Leone	31 811 834	3 433 769	35 245 603	31 228 186	3 160 812	34 388 998	856 605
Total, Afrique de l'Ouest	79 580 382	10 935 037	90 515 419	82 101 048	6 511 515	88 612 562	1 902 857
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Djibouti	4 066 556	(34 860)	4 031 696	3 093 201	382 989	3 476 190	555 506
Érythrée	25 159 104	(8 329 937)	16 829 167	13 520 102	2 964 892	16 484 994	344 173
Éthiopie	19 149 457	(361 654)	18 787 803	16 634 196	1 225 259	17 859 454	928 349
Kenya ¹	30 530 839	785 798	31 316 637	28 624 388	2 034 086	30 658 474	658 163
Ouganda	15 774 204	39 319	15 813 523	14 082 015	752 067	14 834 082	979 441
Somalie	5 777 228	(37 840)	5 739 388	4 767 019	665 521	5 432 540	306 848
Soudan	12 397 463	3 304 288	15 701 751	13 743 698	1 494 380	15 238 078	463 673
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	112 854 851	(4 634 886)	108 219 965	94 464 620	9 519 193	103 983 813	4 236 152

¹ Ce montant comprend 4 256 300 dollars pour le bureau régional à Nairobi.

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Grands Lacs et Afrique centrale							
Burundi	6 691 466	3 181 561	9 873 027	8 838 006	856 803	9 694 809	178 218
Congo	7 440 393	(38 608)	7 401 785	6 243 807	336 443	6 580 250	821 535
Gabon ¹	3 160 571	747 032	3 907 603	3 347 874	370 059	3 717 933	189 670
Pays d'Afrique centrale	8 220 000	(7 130)	8 212 870	7 998 769	181 225	8 179 994	32 876
République centrafricaine ¹	2 110 550	840 578	2 951 128	2 722 023	193 321	2 915 344	35 784
République démocratique du Congo	24 963 567	(1 948 090)	23 015 477	20 732 542	487 136	21 219 678	1 795 799
République-Unie de Tanzanie	27 104 950	1 678 021	28 782 971	24 626 524	2 740 953	27 367 477	1 415 494
Rwanda	8 036 195	(824 741)	7 211 454	6 384 357	319 721	6 704 078	507 376
Tchad						–	–
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	87 727 692	3 628 623	91 356 315	80 893 901	5 485 660	86 379 562	4 976 753
Total partiel, Grands Lacs et corne de l'Afrique	200 582 543	(1 006 263)	199 576 280	175 358 521	15 004 854	190 363 375	9 212 905
Afrique australe							
Afrique australe ²	215 000	90 612	305 612	193 437	26 100	219 537	86 075
Afrique du Sud	4 285 940	370 242	4 656 182	4 217 826	145 849	4 363 675	292 507
Angola	4 136 384	80 190	4 216 574	4 012 670	124 947	4 137 617	78 957
Botswana	1 701 119	161 270	1 862 389	1 749 476	85 656	1 835 132	27 257
Bureau du Directeur pour l'Afrique australe (Pretoria)	573 000	(90 392)	482 608	271 674	67 084	338 758	143 850
Malawi	1 597 105	268 751	1 865 856	1 617 136	125 366	1 742 502	123 354
Mozambique	1 785 728	210 595	1 996 323	1 881 059	30 453	1 911 511	84 812
Namibie	4 850 446	302 467	5 152 913	4 999 935	41 690	5 041 625	111 288
Swaziland	173 600	71 853	245 453	195 291		195 291	50 162
Zambie	16 515 947	(1 371 671)	15 144 276	13 236 858	609 044	13 845 902	1 298 374
Zimbabwe	2 345 329	(490 131)	1 855 198	1 453 179	215 929	1 669 108	186 090
Total, Afrique australe	38 179 598	(396 214)	37 783 384	33 828 542	1 472 116	35 300 657	2 482 727
Total, Afrique	318 342 523	9 532 560	327 875 083	291 288 111	22 988 484	314 276 594	13 598 489

¹ La République centrafricaine et le Gabon ont été transférés d'Afrique australe à la région d'Afrique centrale et des Grands Lacs.

² Ce montant correspond aux activités de la région de l'Afrique australe.

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
Europe							
Europe de l'Est							
Arménie	1 822 792	(262 872)	1 559 920	1 520 505	29 888	1 550 394	9 526
Azerbaïdjan	3 076 099	(103 388)	2 972 711	2 926 329	27 490	2 953 819	18 892
Bélarus	958 696	(84 291)	874 405	830 441	20 832	851 273	23 132
Divers pays d'Europe de l'Est ¹	505 500	(97 741)	407 759	301 267	5 000	306 267	101 492
Fédération de Russie	13 651 753	(1 326 111)	12 325 642	11 858 997	330 741	12 189 739	135 903
Géorgie	4 826 025	(87 289)	4 738 736	4 479 075	233 481	4 712 556	26 180
République de Moldova	1 169 534	(25 739)	1 143 795	953 365	144 931	1 098 296	45 499
Ukraine	2 579 644	(31 567)	2 548 077	2 045 587	62 800	2 108 387	439 690
Total, Europe de l'Est	28 590 043	(2 018 998)	26 571 045	24 915 566	855 163	25 770 729	800 316
Europe de l'Ouest							
Allemagne	2 155 319	(231 304)	1 924 015	1 868 214	18 149	1 886 363	37 652
Autriche	1 503 753	206 285	1 710 038	1 594 379	31 067	1 625 446	84 592
Belgique	2 212 918	439 050	2 651 968	2 570 326	30 311	2 600 636	51 332
Espagne	868 339	218 664	1 087 003	1 051 605	25 949	1 077 554	9 449
France	1 707 421	318 684	2 026 105	1 929 107	52 943	1 982 051	44 054
Grèce	972 887	164 290	1 137 177	1 122 921	13 966	1 136 886	291
Irlande	426 418	58 732	485 150	448 454	1 050	449 503	35 647
Italie	1 468 425	157 052	1 625 477	1 456 340	41 244	1 497 584	127 893
Malte	146 300	(102 910)	43 390	37 785	4 361	42 146	1 244
Pays-Bas	266 523	59 508	326 031	296 360	204	296 564	29 467
Portugal	104 100	(1 100)	103 000	96 432	727	97 159	5 841
Royaume-Uni	1 148 765	34 287	1 183 052	1 078 178	10 677	1 088 855	94 197
Suède	1 259 080	198 818	1 457 898	1 392 287	465	1 392 752	65 146
Suisse	660 597	194 044	854 641	737 168	30 850	768 019	86 622
Total, Europe de l'Ouest	14 900 845	1 714 100	16 614 945	15 679 555	261 963	15 941 518	673 426

¹ Dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/964), les crédits initialement approuvés comprennent la somme de 323 600 dollars figurant désormais à la rubrique « Divers pays d'Europe centrale ».

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Europe centrale et États baltes							
Bulgarie	964 959	2 035	966 994	947 103	12 549	959 652	7 342
Chypre	758 098	101 877	859 975	743 134	44 530	787 665	72 310
Divers pays d'Europe centrale ¹	323 600	(83 440)	240 160	164 659	66 512	231 171	8 989
États baltes	270 000	(39 874)	230 126	225 226	4 900	230 126	–
Hongrie	1 914 037	212 115	2 126 152	2 095 730	29 296	2 125 026	1 126
Pologne	747 232	(38 747)	708 485	650 594	9 303	659 897	48 588
République tchèque	828 405	120 091	948 496	918 752	15 166	933 917	14 579
Roumanie	1 108 865	(7 828)	1 101 395	1 071 395	26 628	1 098 022	3 015
Slovaquie	674 578	(14 581)	659 997	606 097		606 097	53 900
Slovénie	657 026	5 994	663 020	635 662	13 044	648 706	14 314
Turquie	5 580 422	65 788	5 646 210	5 424 777	18 849	5 443 626	202 584
Total, Europe centrale et États baltes	13 827 222	323 430	14 150 652	13 483 128	240 776	13 723 904	426 748
Europe du Sud-Est							
Albanie	1 737 376	(139 149)	1 598 227	1 476 717	35 294	1 512 011	86 216
Bosnie-Herzégovine	17 134 897	(911 131)	16 223 766	15 975 921	176 953	16 152 873	70 893
Croatie	7 789 183	777 993	8 567 176	8 345 864	51 909	8 397 773	169 403
Ex-République yougoslave de Macédoine	4 975 194	(24 011)	4 951 183	4 688 960	259 663	4 948 623	2 560
Yougoslavie	40 110 803	(4 833 526)	35 277 277	32 511 214	2 514 179	35 025 394	251 883
Total, Europe du Sud-Est	71 747 453	(5 129 824)	66 617 629	62 998 676	3 037 998	66 036 674	580 955
Total, Europe	129 065 563	(5 111 293)	123 954 271	117 076 925	4 395 900	121 472 826	2 481 445

¹ Dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/964), ce montant est inclus dans les activités régionales.

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Afrique du Nord							
Algérie	4 680 287	37 292	4 717 579	3 826 697	776 948	4 603 645	113 934
Jamahiriya arabe libyenne	1 037 744	(3 604)	1 034 140	817 582	41 505	859 087	175 053
Mauritanie	332 120	20 065	352 185	337 071	7 417	344 488	7 697
Maroc	251 741	20 953	272 694	236 099	758	236 856	35 838
Territoire du Sahara occidental	290 106	34 150	324 256	246 578	10 869	257 447	66 809
Tunisie	192 719	(11 794)	180 925	174 189	1 796	175 985	4 940
Total, Afrique du Nord	6 784 717	97 062	6 881 779	5 638 216	839 292	6 477 508	404 271
Moyen-Orient							
Arabie saoudite	1 559 666	91 721	1 651 387	1 515 226	17 957	1 533 183	118 204
Égypte	3 400 450	127 510	3 527 960	3 341 958	39 363	3 381 321	146 639
Iraq	2 857 250	569 410	3 426 660	2 498 592	127 324	2 625 916	800 744
Israël	58 000	21 000	79 000	74 616	3 641	78 257	743
Jordanie	1 529 689	(1 769)	1 527 920	1 296 310	192 851	1 489 160	38 760
Liban	2 939 736	33 314	2 973 050	2 522 180	50 286	2 572 466	400 584
République arabe syrienne	1 737 126	(85 480)	1 651 646	1 310 313	29 188	1 339 501	312 145
Yémen	4 014 292	(24 624)	3 989 668	3 348 745	318 546	3 667 291	322 377
Total, Moyen-Orient	18 096 209	731 082	18 627 291	15 907 939	779 157	16 687 095	2 140 196
Asie du Sud-Ouest							
Afghanistan	600 000	(313 021)	286 979	231 698	55 000	286 698	281
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	520 000	(69 969)	450 031	391 998	31 897	423 894	26 137
Iran (République islamique d')	16 736 382	(1 583 084)	15 153 298	10 503 650	2 884 913	13 388 562	1 764 736
Pakistan	26 625 319	(577 629)	26 047 690	23 429 205	2 060 163	25 489 368	558 322
Total, Asie du Sud-Ouest	44 481 701	(2 543 703)	41 937 998	34 556 550	5 031 973	39 588 523	2 349 476

<i>Chapitre ou programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Asie centrale							
Kazakhstan	1 396 598	(17 212)	1 379 386	1 088 972	38 551	1 127 523	251 863
Kirghizistan	1 192 035	(15 574)	1 176 461	1 074 679	45 697	1 120 376	56 085
Ouzbékistan	1 088 148	(14 614)	1 073 534	952 884	27 007	979 891	93 643
Tadjikistan	1 852 538	(261 375)	1 591 163	1 378 082	17 381	1 395 463	195 700
Turkménistan	873 755	39 490	913 845	788 297	72 794	861 091	52 154
Total, Asie centrale	6 403 074	(269 285)	6 133 769	5 282 914	201 429	5 484 343	649 446
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	75 765 701	(1 984 844)	73 780 857	61 385 618	6 851 851	68 237 469	5 543 388

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décassements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Amériques							
Amérique du Nord et Caraïbes							
Caraïbes	222 400	(43 820)	178 580	119 544	41 600	161 144	17 436
Canada	1 113 226	167 867	1 281 093	1 211 408	3 470	1 214 878	66 215
Cuba	581 000	(105 600)	475 400	456 787	2 174	458 961	16 439
États-Unis d'Amérique ¹	4 451 952	445 087	4 897 039	4 854 025	2 069	4 856 094	40 945
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	6 368 578	463 534	6 832 112	6 641 765	49 313	6 691 078	141 034
Amérique centrale							
Amérique latine (nord)	1 564 900	(376 447)	1 188 453	1 106 373	30 749	1 137 122	51 331
Costa Rica	1 418 433	70 888	1 489 321	1 330 286	33 209	1 363 494	125 827
Mexique	1 997 559	(89 308)	1 908 251	1 832 912	9 367	1 842 279	65 972
Total, Amérique centrale	4 980 892	(394 867)	4 586 025	4 269 571	73 326	4 342 896	243 129
Amérique du Sud (nord)							
Amérique latine (nord-ouest)	974 300	(83 021)	891 279	802 843	31 159	834 003	57 276
Colombie	5 842 993	257 314	6 100 307	5 859 403	158 839	6 018 242	82 065
Équateur	1 581 138	412 967	1 994 105	1 893 240	21 511	1 914 751	79 354
Panama	461 600	113 998	575 598	515 497	1 309	516 806	58 792
Venezuela	2 019 451	(383 481)	1 635 970	1 615 030	14 066	1 629 096	6 874
Total, Amérique du Sud (nord)	10 879 482	317 777	11 197 259	10 686 012	226 885	10 912 897	284 362
Amérique du Sud (sud)							
Argentine	1 076 838	(331 744)	745 094	686 152	35 495	721 648	23 446
Amérique latine (sud)	2 369 700	(420 122)	1 949 578	1 569 612	55 013	1 624 626	324 952
Brésil							
Total, Amérique du Sud (sud)	3 446 538	(751 866)	2 694 672	2 255 765	90 509	2 346 273	348 399
Total, Amériques	25 675 490	(365 422)	25 310 068	23 853 112	440 032	24 293 144	1 016 924

¹ Ce montant comprend la somme de 1 771 000 dollars, qui figure à la rubrique « Bureau de liaison du HCR à New York » dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/964).

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Bangladesh	2 340 969	407 794	2 748 763	2 559 909	134 995	2 694 905	53 858
Divers pays d'Asie du Sud ¹	10 000	4 200	14 200		14 200	14 200	–
Inde	3 108 342	(42 728)	3 065 614	2 790 871	79 524	2 870 395	195 219
Myanmar	3 637 851	435 092	4 072 943	4 027 643	42 304	4 069 947	2 996
Népal	5 352 879	531 713	5 884 592	5 599 193	147 862	5 747 055	137 537
Sri Lanka	6 970 726	(541 243)	6 429 483	5 662 739	658 546	6 321 284	108 199
Total, Asie du Sud	21 420 767	794 828	22 215 595	20 640 355	1 077 430	21 717 785	497 810
Asie de l'Est et Pacifique							
Australie	882 253	106 143	988 396	960 632	6 988	967 621	20 775
Cambodge	545 533	56 536	602 069	536 595	25 029	561 625	40 444
Chine	3 370 370	397 551	3 767 921	3 456 557	36 426	3 492 983	274 938
Divers pays de l'Asie de l'Est ¹	160 000	(66 130)	93 870	58 757	12 275	71 031	22 839
Indonésie	8 026 232	(65 478)	7 960 754	7 159 558	184 053	7 343 611	617 143
Japon	2 870 465	284 605	3 155 070	2 862 626	99 755	2 962 382	192 688
Malaisie	850 976	616 127	1 467 103	1 267 839	114 091	1 381 931	85 172
Mongolie (Oulan-Bator)	259 735	(160 811)	98 924	58 603		58 603	40 321
Papouasie-Nouvelle-Guinée	278 218	140 140	418 358	311 128	58 553	369 681	48 677
Philippines	350 201	(9 704)	340 497	334 838	2 037	336 875	3 622
République de Corée	405 155	3 624	408 779	376 687	12 808	389 495	19 284
Singapour	57 800		57 800	39 265		39 265	18 535
Thaïlande	5 779 835	504 771	6 284 606	5 358 332	225 520	5 583 852	700 754
Timor-Leste	1 755 879	(220 778)	1 535 101	1 238 974	175 718	1 414 692	120 409
Viet Nam	107 694	(17 507)	90 187	67 259	4 000	71 259	18 928
Total, Asie de l'Est et Pacifique	25 700 346	1 569 089	27 269 435	24 087 651	957 254	25 044 905	2 224 530
Total, Asie et Pacifique	47 121 113	2 369 917	49 485 030	44 728 006	2 034 684	46 762 690	2 722 340

¹ Le total de ces deux montants régionaux figure à la rubrique « Activités régionales » dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/964).

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Autres							
Opérations globales							
Service d'urgence et de sécurité	9 593 668	(1 227 301)	8 366 367	6 916 066	700 343	7 616 409	749 958
Appui au programme (terrain)	3 838 385	73 466	3 911 851	2 557 052	655 198	3 212 251	699 600
Mise en place de nouveaux systèmes	16 679 437	(975 414)	15 704 023	7 990 098	3 106 491	11 096 589	4 607 434
Formation	3 570 482	(328 880)	3 241 602	2 392 569	303 828	2 696 397	545 205
Opérations globales	30 467 100	2 879 311	33 346 411	23 104 292	5 989 193	29 093 485	4 252 925
Total, opérations globales	64 149 072	421 182	64 570 254	42 960 077	10 755 054	53 715 131	10 855 123
Siège							
Bureau régional pour l'Afrique	2 906 513	514 299	3 420 812	3 361 181	48 117	3 409 298	11 514
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	2 276 204	518 960	2 795 164	2 746 722	17 937	2 764 659	30 505
Division de la communication et de l'information	7 767 009	2 019 603	9 786 612	9 080 512	257 736	9 338 248	448 364
Bureau régional pour l'Europe	4 206 358	720 385	4 926 743	4 728 226	63 317	4 791 543	135 200
DGR – activités conjointes des Nations Unies	8 420 576	1 517 576	9 938 152	8 169 788	1 304 637	9 474 425	463 727
DGR – gestion des ressources humaines	7 359 966	1 877 686	9 237 652	8 205 636	194 876	8 400 512	837 140
Département de la protection internationale	6 226 147	1 537 536	7 763 683	7 456 650	77 156	7 533 806	229 877
Bureau régional pour les Amériques	1 584 801	296 748	1 881 549	1 860 085	19 453	1 879 538	2 011
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	2 779 196	558 150	3 337 346	3 301 927	30 478	3 332 405	4 941
Division de la gestion des ressources humaines	4 903 838	1 461 947	6 365 785	6 103 955	34 176	6 138 132	227 654
Division de l'appui aux opérations	7 321 256	2 699 979	10 021 235	9 189 657	247 926	9 437 583	583 652
DEG – Direction exécutive et gestion	3 321 677	1 596 396	4 918 073	4 558 721	143 360	4 702 081	215 992
Groupe de liaison pour la corne de l'Afrique	918 039	283 576	1 201 615	1 185 134	7 082	1 192 216	9 399
Section de l'évaluation et des politiques	649 082	262 599	911 681	890 184	20 538	910 722	959
Groupe de liaison pour les Grands Lacs	844 568	160 800	1 005 368	975 364	29 044	1 004 409	959
DGR – Ensemble du siège	5 374 032	(405 864)	4 968 168	2 540 964	533 736	3 074 700	1 893 468
Siège		221 258	221 258		212 434	212 434	8 824
Service des technologies de l'information et des communications	5 764 345	471 076	6 235 421	4 932 190	162 499	5 094 689	1 140 732
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	693 543	194 458	888 001	858 295	26 480	884 775	3 226

<i>Chapitre ou programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décassements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	1 067 109	186 163	1 253 272	1 127 964	22 177	1 150 142	103 130
Total, siège²	74 384 259	16 693 331	91 077 590	81 273 155	3 453 160	84 728 315	6 351 275
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle	73 552 872	(22 041 629)	51 511 243	–	–	–	51 511 243
Total, réserve opérationnelle	73 552 872	(22 041 629)	51 511 243	–	–	–	51 511 243
Total général, budget-programme annuel	808 056 593	(492 198)	807 564 395	662 565 004	50 919 165	713 484 170	94 080 225

¹ Dans le document du Comité exécutif, les crédits initialement approuvés comprennent la somme de 1 065 200 dollars figurant désormais à la rubrique « Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale » (tableau 3).

² Ce montant comprend un montant de 36 487 200 dollars et un autre montant de 37 897 000 dollars qui figurent, respectivement, aux rubriques « Appui au programme » et « Gestion et administration » dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/964).

Chapitre ou programme	Crédits ouverts		Dépenses			Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Libéria		-	-			-	-
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	-	-	-	-	-	-	-
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	-					-	-
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	-	-	-	-	-	-	-
Grands Lacs							
République-Unie de Tanzanie	-		-			-	-
Total, Grands Lacs	-	-	-	-	-	-	-
Afrique australe							
Afrique du Sud ¹			-			-	-
Total, Afrique australe	-	-	-	-	-	-	-
Total, Afrique	-	-	-	-	-	-	-
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Moyen-Orient							
Yémen	-		-			-	-
Total, Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-
Opérations globales							
Opérations globales ¹	1 025 000	328 323	1 353 323	1 145 246	0	1 145 246	208 077
Total, opérations globales	1 025 000	328 323	1 353 323	1 145 246	0	1 145 246	208 077

¹ Voir note 1, p. 89.

<i>Chapitre ou programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décassements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Siège	–	163 875	163 875	120 023	41 429	161 452	2 423
Total, siège	–	163 875	163 875	120 023	41 429	161 452	2 423
Total général, budget-programme annuel – Fonds d’affectation spéciale	1 025 000	492 198	1 517 198	1 265 269	41 429	1 306 698	210 500

Tableau 4
**Fonds disponibles au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires
pour l'exercice clos le 31 décembre 2003**

(En dollars des États-Unis)

Chapitre ou programme	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Budget des programmes supplémentaires					
Afrique					
Réfugiés libériens					
Guinée	2 358 853	2 302 602	56 251	2 358 853	–
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	478 128	–	–	–	478 128
Total, réfugiés sierra-léoniens	2 836 981	2 302 602	56 251	2 358 853	478 128
Réfugiés/personnes déplacées angolais					
Afrique australe	238 876	–	–	–	238 876
Afrique du Sud	330 981	289 908	41 073	330 981	–
Angola	19 192 592	17 726 700	1 465 892	19 192 592	–
Namibie	433 208	433 208	–	433 208	–
République démocratique du Congo	4 261 448	4 060 157	201 291	4 261 448	–
Zambie (Initiative)	1 397 399	1 348 331	49 069	1 397 399	–
Total, réfugiés/personnes déplacées angolais	25 854 504	23 858 304	1 757 325	25 615 628	238 876
Situation d'urgence en Côte d'Ivoire					
Afrique de l'Ouest	–	7 622 251	2 469 421	10 091 672	(10 091 672)
Bénin	–	62 395	–	62 395	62 395
Côte d'Ivoire	–	4 700 797	430 176	5 130 973	5 130 973
Guinée	–	806 412	134 180	940 592	940 592
Libéria	–	2 723 762	470 767	3 194 529	3 194 529
Nigéria	–	64 684	–	64 684	(64 684)
Sénégal	–	302 229	11 616	313 845	(313 845)
Total, situation d'urgence en Côte d'Ivoire	–	16 282 530	3 516 160	19 798 690	(19 798 690)
1103					
Tchad	–	2 388 368	1 833 620	4 221 987	(4 221 987)
Total, réfugiés soudanais au Tchad oriental	–	2 388 368	1 833 620	4 221 987	(4 221 987)
Autres (sans référence à une situation particulière)					
Ensemble de l'Afrique	14 767	–	–	–	14 767
Bénin	62 395	–	–	–	62 395
Côte d'Ivoire	5 202 232	–	–	–	5 202 232
Éthiopie	581 150	298 601	282 549	581 150	–
Ghana	940 592	–	–	–	940 592

Chapitre ou programme	Dépenses				Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/		Engagements non réglés		
		exécution des programmes				
Kenya	1 602 000	834 317	767 628	1 601 945	55	
Libéria	3 194 529	–	–	–	3 194 529	
Nigéria	64 684	–	–	–	64 684	
Ouganda	704 976	458 336	246 640	704 976	–	
Sénégal	313 845	–	–	–	313 845	
Tchad	11 868 115	5 430 370	958 708	6 389 078	5 479 037	
Afrique de l'Ouest	10 091 672	–	–	–	10 091 672	
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	6 967	–	–	–	6 967	
Zambie	996 362	704 065	161 285	865 350	131 012	
Total, autres	35 644 286	7 725 689	2 416 810	10 142 498	25 501 788	
Total, Afrique	64 335 771	52 557 492	9 580 166	62 137 658	2 198 114	
Europe						
Réfugiés afghans						
Royaume-Uni	491 761	449 408	42 353	491 761	–	
Total, réfugiés afghans	491 761	449 408	42 353	491 761	–	
Situation en Iraq						
Allemagne	19 447	19 447	–	19 447	–	
Turquie	1 551 520	1 531 038	20 482	1 551 520	–	
Total, situation en Iraq	1 570 967	1 550 485	20 482	1 570 967	–	
Total, Europe	2 062 728	1 999 893	62 835	2 062 728	–	
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient						
Réfugiés afghans						
Afghanistan	92 918 333	78 547 017	11 885 018	90 432 035	2 486 298	
Autres pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	163 872	156 463	7 409	163 872	–	
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	18 485 317	–	–	–	18 485 317	
Iran (République islamique d')	7 429 972	6 839 717	472 631	7 312 348	117 624	
Ouzbékistan	181 741	180 941	800	181 741	–	
Pakistan	9 785 939	8 265 438	1 499 959	9 765 397	20 542	
Tadjikistan	113 867	93 867	20 000	113 867	–	
Turkménistan	67 099	60 259	6 840	67 099	–	
Total, réfugiés afghans	129 146 140	94 143 702	13 892 657	108 036 360	21 109 781	
Situation en Iraq						
Ensemble du Moyen Orient	37 592 145	17 990 727	309 040	18 299 766	19 292 378	
Iran (République islamique d')	2 968 262	2 677 737	290 525	2 968 262	–	
Iraq	20 797 854	12 855 186	7 942 669	20 797 854	–	

Chapitre ou programme	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décassements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Jordanie	4 720 644	3 963 704	756 939	4 720 644	–
Liban	152 911	132 406	20 505	152 911	–
République arabe syrienne	1 401 773	1 319 472	82 301	1 401 773	–
Total, situation en Iraq	67 633 589	38 939 233	9 401 979	48 341 211	19 292 378
Autres (sans référence à une situation particulière)					
Ensemble du Moyen-Orient	1 160 629	214 575	83 123	297 698	862 931
Total, autres (sans référence à une situation particulière)	1 160 629	214 575	83 123	297 698	862 931
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	197 940 359	133 297 509	23 377 759	156 675 268	41 265 909
Asie et Pacifique					
Opération à Sri Lanka					
Sri Lanka	10 961 249	6 631 344	1 005 010	7 636 354	3 324 895
Total, opération à Sri Lanka	10 961 249	6 631 344	1 005 010	7 636 354	3 324 895
Total, Asie et Pacifique	10 961 249	6 631 344	1 005 010	7 636 354	3 324 895
Autres					
Réfugiés afghans					
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	1 828 146	1 779 799	48 347	1 828 146	–
Total, réfugiés afghans	1 828 146	1 779 799	48 347	1 828 146	–
Réfugiés/personnes déplacées angolais					
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	218 557	217 689	868	218 557	–
Total, réfugiés/personnes déplacées angolais	218 557	217 689	868	218 557	–
Opération à Sri Lanka					
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	2 652	1 831	821	2 652	–
Total, opération à Sri Lanka	2 652	1 831	821	2 652	–
Situation en Iraq					
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	1 343 800	558 527	21 102	579 629	764 171
Total, situation en Iraq	1 343 800	558 527	21 102	579 629	764 171
Situation d'urgence en Côte d'Ivoire					
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	–	241 548	13 424	254 972	(254 972)
Total, situation d'urgence en Côte d'Ivoire	–	241 548	13 424	254 972	(254 972)

Chapitre ou programme	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Autres					
Rapatriement et réinstallation pour les Iraquiens					
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	–	718 046	46 125	764 171	(764 171)
Total, rapatriement et réinstallation pour les Iraquiens	–	718 046	46 125	764 171	(764 171)
Renforcement du contrôle et de l'obligation redditionnelle					
Renforcement du contrôle et de l'obligation redditionnelle	–	67 132	810	67 942	(67 942)
Total, renforcement du contrôle et de l'obligation redditionnelle	–	67 132	810	67 942	(67 942)
Autres (sans référence à une situation particulière)					
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	254 972	–	–	–	254 972
Sans restrictions	4 405 965	–	–	–	4 405 965
Siège	169 643	–	–	–	169 643
Direction exécutive et gestion	67 942	67 132	810	67 942	–
Total, autres (sans référence à une situation particulière)	4 898 522	67 132	810	67 942	4 830 580
Total, autres	8 291 677	3 584 572	131 497	3 716 069	4 575 608
Total général, Fonds pour les programmes supplémentaires	283 591 784	198 070 811	34 157 267	232 228 077	61 363 707
Autres					
Conseil consultatif sur la sécurité des personnes					
Conseil consultatif sur la sécurité des personnes	–	–	–	–	–
Total, Conseil consultatif sur la sécurité des personnes	–	–	–	–	–
Autres					
Opérations globales					
Opérations globales	734 416	370 220	–	370 220	364 196
Total, opérations globales	734 416	370 220	–	370 220	364 196
Total, autres	734 416	370 220	–	370 220	364 196
Total général, Fonds pour les programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale	734 416	370 220	–	370 220	364 196
Total général	284 326 201	198 441 031	34 157 267	232 598 297	51 727 903

**Fonds disponibles au titre des administrateurs auxiliaires
– Fonds divers pour l'exercice clos le 31 décembre 2003**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total
Afrique			–
Europe			–
Autres			–
Opérations globales	7 171 047	205 621	7 376 668
Contributions non assorties de restrictions	–		
Siège	–		
Total	7 171 047	205 621	7 376 668
Réserves et soldes des fonds, au 1 ^{er} janvier 2003	6 377 436		
Fonds reçus en 2003	8 050 410		
Montant total des dépenses	(7 376 668)		
Annulations d'engagements au titre d'exercices antérieurs	186 179		
Ajustements au titre d'exercices précédents (contributions)	(13 402)		
Fonds virés au budget annuel du programme – à destination non spécifiée			
Réserves et soldes des fonds, au 31 décembre 2003	7 223 955		

Tableau 5
**État au 31 décembre 2003 des engagements, au titre de projets,
réglés ou non réglés, afférents à des exercices antérieurs**

(En dollars des États-Unis)

Budget-programme annuel

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Afrique				
Afrique de l'Ouest				
Afrique de l'Ouest	335 365	281 658	53 707	–
Bénin	39 907	33 762	6 145	–
Burkina Faso	7 795	7 795		–
Cameroun	195 008	134 083	60 925	–
Côte d'Ivoire	461 167	281 101	180 066	–
Gambie	63 736	56 317	7 419	–
Ghana	174 506	171 447	3 059	–
Guinée	1 169 050	771 766	397 284	–
Libéria	652 412	590 257	62 155	–
Niger	1 927	573	1 354	–
Nigéria	24 278	13 994	10 285	–
Sénégal	153 810	120 485	33 325	–
Sierra Leone	1 035 321	371 183	664 139	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	4 314 282	2 834 419	1 479 863	–
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Djibouti	237 861	145 887	91 975	–
Érythrée	2 278 514	2 097 433	181 082	–
Éthiopie	2 184 366	1 451 454	732 912	–
Kenya	1 145 393	795 301	350 092	–
Ouganda	823 647	393 578	430 069	–
Somalie	1 147 764	937 601	210 164	–
Soudan	2 023 026	1 912 560	110 466	–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	9 840 572	7 733 813	2 106 759	–
Grands Lacs				
Burundi	1 230 591	1 218 143	12 448	–
Congo	379 374	232 649	146 725	–
Gabon	201 008	193 741	7 267	–
Pays d'Afrique centrale	791 124	768 746	22 378	–
République centrafricaine	210 836	146 330	64 506	–
République démocratique du Congo	1 560 881	1 188 735	372 146	–
République-Unie de Tanzanie	540 699	490 634	50 065	–

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Rwanda	149 105	98 450	50 656	–
Total, Grands Lacs	5 063 619	4 337 427	726 191	–
Afrique australe				
Afrique australe	5 878	798	5 080	–
Afrique du Sud	95 827	29 150	66 677	–
Angola	586 604	507 895	78 709	–
Botswana	7 400	7 400		–
Bureau du Directeur pour l'Afrique australe (Pretoria)	714 872	714 217	655	–
Malawi	89 892	26 972	62 920	–
Mozambique	236 171	205 098	31 072	–
Namibie	308 476	268 621	39 854	–
Zambie	838 540	484 718	353 821	–
Zimbabwe	28 112	309	27 803	–
Total, Afrique australe	2 911 770	2 245 179	666 591	–
Total, Afrique	22 130 242	17 150 838	4 979 404	–
Europe				
Europe de l'Est				
Arménie	27 353,0	16 821,8	10 531,2	–
Azerbaïdjan	77 706,9	66 633,2	11 073,7	–
Bélarus	9 529,9	6 184,6	3 345,3	–
Divers pays de l'Europe de l'Est	31 150,8	17 921,6	13 229,3	–
Fédération de Russie	186 904,6	119 989,1	66 915,5	–
Géorgie	173 412,0	93 534,8	79 877,2	–
République de Moldova	87 396,9	85 405,5	1 991,4	–
Ukraine	16 668,3	3 508,5	13 159,9	–
Total, Europe de l'Est	610 123	409 999	200 124	(0)
Europe de l'Ouest				
Allemagne	2 476,77		2 476,77	–
Autriche	10 723,03	7 513,96	3 209,07	–
Belgique	27 725,29	15 493,19	12 232,10	–
Espagne	24 469,86	19 381,64	5 088,22	–
France	86 292,96	54 147,43	32 145,53	–
Grèce	4 077,00		4 077,00	–
Irlande	7 235,44		7 235,44	–
Italie	21 259,48	17 681,91	3 577,57	–
Malte	6 696,26		6 696,26	–
Royaume-Uni	16 557,50	5 331,46	11 226,04	–
Suède	10,05		10,05	–

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Suisse	12 823,94	336,72	12 487,22	–
Total, Europe de l'Ouest	220 348	119 886	100 461	–
Europe centrale et États baltes				
Bulgarie	23 573,77	5 197,99	18 375,78	–
Chypre	10 348,17	3 573,91	6 774,26	–
Divers pays d'Europe centrale	32 772,43	17 001,85	15 770,58	–
États baltes	3 748,96	837,3	2 911,66	–
Hongrie	6 370,39	3 792,48	2 577,91	–
Pologne	9 187,98	495,41	8 692,57	–
République tchèque	4 264,53		4 264,53	–
Roumanie	5,17		5,17	–
Slovaquie	14 158,06		14 158,06	–
Slovénie	21 746,71	10 885,53	10 861,18	–
Turquie	44 506,68	34 772,89	9 733,79	–
Total, Europe centrale et États baltes	170 683	76 557	94 125	–
Europe du Sud-Est				
Albanie	102 306,52	61 801,51	40 505,01	–
Bosnie-Herzégovine	221 390,97	188 080,32	33 310,65	–
Croatie	78 209,32	41 569,81	36 639,51	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	319 281,89	251 096,65	68 185,24	–
Yougoslavie	2 058 414,83	1 836 878,54	221 536,29	–
Europe du Sud-Est	4 527,54		4 527,54	–
Total, Europe du Sud-Est	2 784 131	2 379 427	404 704	–
Total, Europe	3 785 284	2 985 869	799 415	(0)
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Afrique du Nord				
Algérie	450 308,76	436 878,72	13 430,04	–
Jamahiriyah arabe libyenne	126 160,82	28 250,85	97 909,97	–
Maroc	915,61	757,50	158,11	–
Mauritanie	5 151,55		5 151,55	–
Territoire du Sahara occidental	1 780,00		1 780,00	–
Tunisie	1 200,08	1 175,94	24,14	–
Total, Afrique du Nord	585 517	467 063	118 454	–
Moyen-Orient				
Arabie saoudite	120 773,27	84 628,55	36 144,72	–
Égypte	74 686,26	35 105,02	39 581,24	–
Iraq	126 498,96	93 280,96	33 218,00	–
Israël	3 665,77	2 272,50	1 393,27	–

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Jordanie	53 367,27	42 553,86	10 813,41	–
Liban	21 205,90	12 767,23	8 438,67	–
République arabe syrienne	4 004,00	1 464,00	2 540,00	–
Yémen	265 089,89	215 656,50	49 433,39	–
Total, Moyen-Orient	669 291	487 729	181 563	–
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	800 908,88	628 826,63	172 082,25	–
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	4 063 666,05	3 887 571,98	176 094,07	–
Iran (République islamique d')	4 279 189,78	3 578 099,74	701 090,04	–
Pakistan	1 685 454,01	994 382,17	691 071,84	–
Total, Asie du Sud-Ouest	10 829 219	9 088 881	1 740 338	–
Asie centrale				
Kazakhstan	41 545,75	5 557,64	35 988,11	–
Kirghizistan	2 214,64		2 214,64	–
Ouzbékistan	9 774,99	825,13	8 949,86	–
Tadjikistan	49 783,30	29 058,80	20 724,50	–
Turkménistan	22 400,43	8 370,00	14 030,43	–
Total, Asie centrale	125 719	43 812	81 908	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	12 209 746	10 087 484	2 122 262	–
Amériques				
Amérique du Nord et Caraïbes				
Caraïbes	6 500,48	6 108,58	391,90	–
États-Unis d'Amérique	25 418,33	5 904,00	19 514,33	–
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	31 919	12 013	19 906	–
Amérique centrale				
Amérique latine (nord)	17 309,55	15 926,80	1 382,75	–
Costa Rica	5 371,00		5 371,00	–
Mexique	29 441,00	11 856,47	17 584,53	–
Total, Amérique centrale	52 122	27 783	24 338	–
Amérique du Sud (nord)				
Amérique latine (nord-ouest)	34 731,39	(539,42)	35 270,81	–
Colombie	107 873,61	96 899,31	10 974,30	–
Équateur	63 702,37	57 851,00	5 851,37	–
Panama	14 702,28	3 074,65	11 627,63	–

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Venezuela	110 089,90	92 129,39	17 960,51	–
Total, Amérique du Sud (nord)	331 100	249 415	81 685	–
Amérique du Sud (sud)				
Amérique latine (sud)	101 806,19	55 467,79	46 338,40	–
Argentine	8 453,00	1 771,31	6 681,69	–
Total, Amérique du Sud (sud)	110 259	57 239	53 020	–
Total, Amériques	525 399	346 450	178 949	–
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Bangladesh	162 030,77	146 498,13	15 532,64	–
Divers pays d'Asie du Sud	4 475,00	4 289,76	185,24	–
Inde	42 512,86	24 631,61	17 881,25	–
Myanmar	204 860,18	171 430,24	33 429,94	–
Népal	270 565,06	186 025,16	84 539,90	–
Sri Lanka	472 618,53	201 234,38	271 384,15	–
Total, Asie du Sud	1 157 062	734 109	422 953	(0)
Asie de l'Est et Pacifique				
Australie	76 066,97	13 569,03	62 497,94	–
Cambodge	345 915,00	139 381,38	206 533,62	–
Chine	55 039,14	36 446,98	18 592,16	–
Divers pays de l'Asie de l'Est	22 634,86	853,46	21 781,40	–
Indonésie	263 622,20	112 159,68	151 462,52	–
Japon	130 209,43	99 986,68	30 222,75	–
Malaisie	7 733,24	973,48	6 759,76	–
Mongolie (Oulan-Bator)	5 575,26	3 286,26	2 289,00	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 953,49	1 590,00	363,49	–
Philippines	3 625,32		3 625,32	–
Singapour	194,28		194,28	–
Thaïlande	20 608,09	8 970,33	11 637,76	–
Timor-Leste	296 668,43	210 659,62	86 008,81	–
Viet Nam	8 684,63		8 684,63	–
Total, Asie de l'Est et Pacifique	1 238 530	627 877	610 653	–
Total, Asie et Pacifique	2 395 593	1 361 986	1 033 607	(0)
Autres				
Opérations globales				
DEG – Service d'urgence et de sécurité	2 522 735,54	2 224 761,40	297 974,14	–
Appui au programme (terrain)	530 207,14	425 093,64	105 113,50	–
Formation	333 229,55	77 980,88	255 248,67	–

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Opérations globales	3 695 118,60	2 950 692,91	744 425,69	–
Total, opérations globales	7 081 291	5 678 529	1 402 762	–
Siège				
Bureau régional pour l'Afrique	38 352,02	21 014,71	17 337,31	–
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	19 522,69	3 997,12	15 525,57	–
Division de la communication et de l'information	213 883,99	149 608,61	64 275,38	–
Bureau régional pour l'Europe	20 814,08	4 460,82	16 353,26	–
Activités conjointes des Nations Unies – Division de la gestion des ressources	325 612,08	124 737,27	200 874,81	–
Gestion des ressources humaines – Division de la gestion des ressources	30 170,64	9 239,83	20 930,81	–
Département de la protection internationale	50 617,55	13 267,67	37 349,88	–
Bureau régional pour les Amériques	32 958,11	8 178,66	24 779,45	–
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	102 441,59	79 150,89	23 290,70	–
Division de la gestion des ressources	28 254,07	8 664,60	19 589,47	–
Division de l'appui aux opérations	70 741,68	33 881,61	36 860,07	–
Direction exécutive et gestion	75 156,67	51 575,41	23 581,26	–
Groupe de liaison pour la corne de l'Afrique	6 675,72	5 689,42	986,30	–
Section de l'évaluation et des politiques – Bureau de la planification et de l'appui	2 389,00	1 259,40	1 129,60	–
Groupe de liaison pour les Grands Lacs	8 279,00	2 633,73	5 645,27	–
Ensemble du siège – Division de la gestion des ressources	615 826,13	537 490,21	78 335,92	–
Service des technologies de l'information et des télécommunications	230 549,28	147 273,95	83 275,33	–
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	7 708,00	4 961,96	2 746,04	–
Unité opérationnelle pour l'Europe du Sud-Est	8 666,80	3 875,48	4 791,32	–
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	6 791,00	4 574,66	2 216,34	–
Total, siège	1 895 410	1 215 536	679 874	–
Contributions à destination non spécifiée				
Contributions à destination non spécifiée (1)				–
Total, opérations globales	–	–	–	–
Total, autres	8 976 701	6 894 065	2 082 636	–
Total, budget-programme annuel	50 022 965	38 826 692	11 196 273	–

Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Libéria				–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	–	–	–	–
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Kenya				–
Ouganda				–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–
Grands Lacs				
République-Unie de Tanzanie	25 358		25 358	–
Rwanda				–
Total, Grands Lacs	25 358	–	25 358	–
Afrique australe				
Afrique du Sud	12 975	25	12 950	–
Zambie				–
Total, Afrique australe	12 975	25	12 950	–
Total, Afrique	38 333	25	38 308	–
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Moyen-Orient				–
Yémen				–
Total, Moyen-Orient	–	–	–	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	–	–	–	–
Autres				
Opérations globales				
Opérations globales	163 935	74 298	89 638	–
Total, opérations globales	163 935	74 296	89 638	–
Siège				
Division de l'information et des communications	59 000	32 898	26 102	–
Total, siège	59 000	32 898	26 102	–
Total, autres	222 935	107 196	115 740	–
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	261 268	107 196	154 048	–

Budget des programmes supplémentaires

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Afrique				
Afrique centrale et Afrique de l'Ouest				
Afrique de l'Ouest	1 186 449,87	1 045 932,48	140 517,39	–
Côte d'Ivoire	546 275,76	386 246,21	160 029,55	–
Guinée	951 532,46	908 583,19	42 949,27	–
Libéria	18 397,00	16 054,42	2 342,58	–
Sierra Leone	181 680,45	122 651,85	59 028,60	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	2 884 336	2 479 468	404 867	–
Afrique australe				
Angola	916 349	913 024	3 325	–
Zambie	3 421	2 893	528	–
Total, Afrique australe	919 770	915 917	3 853	–
Total, Afrique	3 804 106	3 395 385	408 721	–
Europe				
Europe du Sud-Est				
Albanie				–
Total, Europe du Sud-Est	–	–	–	–
Total, Europe	–	–	–	–
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	21 094 375	16 146 882	4 947 493	–
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	12 626	11 165	1 461	–
Iran (République islamique d')	792 414	481 838	310 576	–
Pakistan	1 873 022	1 249 907	623 114	–
Total, Asie du Sud-Ouest	23 772 437	17 889 792	5 882 645	–
Asie centrale				
Ouzbékistan	111 238	89 950	21 288	–
Tadjikistan	39 564	30 314	9 250	–
Turkménistan	37 290	4 600	32 690	–
Total, Asie centrale	188 092	124 864	63 228	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	23 960 529	18 014 656	5 945 873	–

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Sri Lanka	204 631,60	169 369,09	35 262,51	–
Total, Asie du Sud	204 632	169 369	35 263	–
Asie de l'Est et Pacifique				
Australie	–	–	–	–
Total, Asie de l'Est et Pacifique	–	–	–	–
Total, Asie et Pacifique	204 632	169 369	35 263	–
Autres				
Siège				
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	47 497	25 264	22 233	–
Opérations globales	22 698	6 790	15 908	–
Total, siège	70 195	32 054	38 141	–
Total, autres	70 195	32 054	38 141	–
Total, budget des programmes supplémentaires	28 039 461	21 611 465	6 427 996	–

Budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Autres				
Siège				
Direction exécutive et gestion	–	–	–	–
Total, siège	–	–	–	–
Total, budget des programmes supplémentaire – Fonds d'affectation spéciale	–	–	–	–

Administrateurs auxiliaires

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Guinée	1 240	1 240	–	–
Côte d'Ivoire	6 390	39	6 351	–
Sierra Léone				
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	7 630	1 279	6 351	–
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Érythrée	5 332		5 332	–
Éthiopie	8 457		8 457	–
Kenya	10 536		10 536	–
Ouganda	2 294		2 294	–
Somalie	2 410	540	1 870	–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	29 029	540	28 489	–
Grands Lacs				
République-Unie de Tanzanie	8 249	2 145	6 104	–
Rwanda	2 230	248	1 982	–
Total, Grands Lacs	10 479	2 393	8 086	–
Afrique australe				
Afrique du Sud	10 160	–	10 160	–
Malawi	650		650	–
Mozambique	1 690		1 690	–
Total, Afrique australe	12 500	–	12 500	–
Total, Afrique	59 638	4 212	55 426	–
Europe				
Europe de l'Est				
Arménie	3 500		3 500	–
Azerbaïdjan	5 605		5 605	–
Fédération de Russie	8 972	2 256	6 716	–
République de Moldava	1 160		1 160	–
Total, Europe de l'Est	19 237	2 256	16 981	–
Europe de l'Ouest				
Suisse	3 740		3 740	–
Total, Europe de l'Ouest	3 740	–	3 740	–
Europe centrale et États baltes				
Chypre				–

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Lettonie	600		600	–
Turquie	10 663		10 663	–
Total, Europe centrale et États baltes	11 263	–	11 263	–
Europe du Sud-Est				
Bosnie-Herzégovine	7 459	414	7 045	–
Croatie	2 354		2 354	–
Total, Europe du Sud-Est	9 813	414	9 399	–
Total, Europe	44 053	2 671	41 382	–
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Afrique du Nord				
Jamahiriya arabe libyenne	732		732	–
Total, Afrique du Nord	732	–	732	–
Moyen-Orient				
Égypte	15 993		15 993	–
Jordanie	6 006		6 006	–
Yémen	581		581	–
Total, Moyen-Orient	22 580	–	22 580	–
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	780		780	–
Iran (République islamique d')	4 001	813	3 188	–
Pakistan	1 890		1 890	–
Total, Asie du Sud-Ouest	6 671	813	5 858	–
Asie centrale				
Kirghizistan	5 033		5 033	–
Turkménistan	4 221	462	3 759	–
Total Asie centrale	9 254	462	8 792	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Asie du Sud-Ouest	39 237	1 275	37 962	–
Amériques				
Amérique du Nord et Caraïbes				
États-Unis d'Amérique				–
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	–	–	–	–
Amérique centrale				
Costa Rica				–

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2003</i>	<i>Paiements effectués en 2003</i>	<i>Engagements annulés en 2003</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2003</i>
Mexique				–
Total, Amérique centrale	–	–	–	–
Amérique du Sud (nord)				
Colombie				–
Total, Amérique du Sud (nord)	–	–	–	–
Total, Amériques	–	–	–	–
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Myanmar	10 332	3 813	6 519	–
Népal	9 077		9 077	–
Sri Lanka	8 685	1 572	7 113	–
Total, Asie du Sud	28 094	5 385	22 709	–
Asie de l'Est et Pacifique				
Cambodge				
Indonésie				–
Malaisie				
République démocratique populaire lao				
Thaïlande	5 370	649	4 721	–
Total, Asie de l'Est et Pacifique	5 370	649	4 721	–
Total, Asie et Pacifique	33 464	6 034	27 430	–
Autres				
Siège				
Service pour les situations d'urgence et la sécurité	864		864	
Division de la communication et de l'information	6 060	587	5 473	–
Gestion des ressources humaines – Division de la gestion des ressources	8 949	521	8 428	–
Département de la protection internationale	8 608	5 225	3 383	–
Département de l'information – Section de l'évaluation et des politiques	5 831	–	5 831	–
Division de l'appui aux opérations	795	795	–	–
Total, siège	31 107	7 128	23 979	–
Total, autres	31 107	7 128	23 979	–
Total, administrateurs auxiliaires	207 499	21 319	186 179	–
Total général, exercices antérieurs	78 531 194	60 566 697	17 964 496	–

Annexe à l'état I
**Recettes et dépenses par fonds, région (au sens donné par le Comité exécutif), région ou pays
 (au sens donné par l'Appel global), pour l'exercice clos le 31 décembre 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Afrique								
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale								
Afrique de l'Ouest	16	–	2 110	119	54	1 921	–	–
Bénin	41	–	931	3	6	881	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	100	–	1 472	(6)	61	1 317	–	–
Côte d'Ivoire	2 986	–	10 147	171	180	6 810	–	–
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	17 130	–	–	–	–	(17 130)	–	–
Gambie	–	–	670	18	7	645	–	–
Ghana	468	–	3 141	5	3	2 515	150	–
Guinée	9 544	–	25 653	(451)	397	16 122	41	–
Guinée-Bissau	–	–	43	–	–	43	–	–
Libéria	5 791	–	7 304	119	62	1 263	69	–
Mali	–	–	50	–	–	50	–	–
Niger	–	–	–	2	1	(9)	6	–
Nigéria	63	–	1 159	7	10	1 079	–	–
Sénégal	–	–	1 544	22	34	1 488	–	–
Sierra Leone	19 872	–	34 389	127	664	13 782	16	72
Togo	42	–	–	–	–	(42)	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	56 053	–	88 613	136	1 479	30 735	282	72
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique								
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	19 645	–	–	–	–	(19 645)	–	–
Djibouti	1 042	–	3 477	(114)	92	2 315	142	–
Érythrée	11 406	–	16 485	404	181	4 222	396	124

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Éthiopie	6 722	–	17 859	264	733	9 760	380	–
Kenya	9 608	–	30 658	135	350	20 496	69	–
Ouganda	7 236	–	14 834	135	430	6 821	334	122
Somalie	5 074	–	5 433	10	210	139	–	–
Soudan	3 604	–	15 238	578	111	10 951	148	154
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	64 337	–	103 984	1 412	2 107	35 059	1 469	400
Grands Lacs								
Burundi	8 842	–	9 695	4	13	792	44	–
Congo	2 169	–	6 580	37	147	4 227	–	–
Gabon	500	–	3 718	–	7	3 211	–	–
Grands Lacs	18 499	–	–	–	–	(18 499)	–	–
Pays d'Afrique centrale	175	–	8 180	13	22	7 953	17	–
République centrafricaine	400	–	2 915	85	64	2 343	23	–
République démocratique du Congo	12 875	–	21 220	(14)	372	7 783	204	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	24 620	–	27 367	337	50	2 340	108	88
Rwanda	2 533	–	6 704	69	51	4 032	19	–
Tchad	21	–	–	2	–	(23)	–	–
Total, Grands Lacs	70 634	–	86 379	533	726	14 159	415	88
Afrique australe								
Afrique australe	6 883	–	220	1	5	(6 669)	–	–
Afrique du Sud	106	1	4 363	24	66	4 166	–	–
Angola	2 100	–	4 138	88	79	1 871	–	–
Botswana	100	–	1 835	29	–	1 706	–	–
Bureau du Directeur pour l'Afrique australe (Pretoria)	–	–	339	1	1	337	–	–
Malawi	29	–	1 743	23	63	1 657	–	29
Mozambique	–	–	1 911	106	31	1 763	11	–
Namibie	926	–	5 042	140	40	3 937	150	151
Swaziland	–	1	195	14	–	180	–	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Zambie	6 162	–	13 846	171	354	6 881	278	–
Zimbabwe	–	–	1 669	(2)	28	1 643	–	–
Total, Afrique australe	16 306	2	35 301	595	667	17 472	439	180
Afrique, autres								
Ensemble de l'Afrique	56 605	–	–	–	–	(56 605)	–	–
Total, Afrique, autres	56 605	–	–	–	–	(56 605)	–	–
Total, Afrique	263 935	2	314 277	2 676	4 979	40 820	2 605	740
Europe								
Europe orientale								
Arménie	379	–	1 551	4	11	1 146	11	–
Azerbaïdjan	125	–	2 954	16	11	2 802	–	–
Bélarus	3	–	851	2	3	843	–	–
Divers pays d'Europe orientale	–	–	306	1	13	292	–	–
Europe de l'Est	5 454	–	–	–	–	(5 454)	–	–
Fédération de Russie	7 146	–	12 190	45	67	4 578	354	–
Géorgie	688	–	4 713	25	80	3 911	9	–
République de Moldova	360	–	1 098	10	2	726	–	–
Ukraine	952	–	2 108	20	13	1 079	44	–
Total, Europe orientale	15 107	–	25 771	123	200	9 923	418	–
Europe occidentale								
Allemagne	–	–	1 886	–	3	1 883	–	–
Autriche	87	–	1 625	–	3	1 535	–	–
Belgique	59	–	2 601	–	12	2 530	–	–
Ensemble de l'Europe occidentale	1 500	–	–	–	–	(1 500)	–	–
Espagne	174	–	1 077	3	5	895	–	–
France	582	–	1 982	–	32	978	390	–
Grèce	–	–	1 137	2	4	1 131	–	–
Irlande	71	–	450	–	7	372	–	–
Italie	–	–	1 498	–	4	1 494	–	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Malte	-	-	42	1	7	34	-	-
Pays-Bas	-	-	297	-	-	297	-	-
Portugal	-	-	97	-	-	97	-	-
Royaume-Uni	-	-	1 089	-	11	1 078	-	-
Suède	-	-	1 393	2	-	1391	-	-
Suisse	168	-	768	-	12	508	80	-
Total, Europe occidentale	2 641	-	15 942	8	100	12 723	470	-
Europe centrale et États baltes								
Bulgarie	-	-	959	-	18	941	-	-
Chypre	-	-	788	1	7	780	-	-
Divers pays d'Europe centrale	-	-	231	-	16	215	-	-
États baltes	-	-	230	-	3	227	-	-
Europe centrale et États baltes	3 242	-	-	-	-	(3 242)	-	-
Hongrie	-	-	2 125	6	2	2 117	-	-
Pologne	-	-	660	2	9	649	-	-
République tchèque	11	-	934	-	4	919	-	-
Roumanie	-	-	1 098	1	-	1 097	-	-
Slovaquie	-	-	606	17	14	575	-	-
Slovénie	-	-	649	-	11	638	-	-
Turquie	172	-	5 444	(142)	10	5 079	535	210
Total, Europe centrale et États baltes	3 425	-	13 724	(115)	94	9 995	535	210
Europe du Sud-Est								
Albanie	-	-	1 512	44	41	1 426	1	-
Bosnie-Herzégovine	3 941	-	16 153	(206)	33	12 378	7	-
Croatie	134	-	8 398	75	37	8 147	5	-
Europe du Sud-Est	25 299	-	-	-	4	(24 809)	-	494
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	4 949	26	68	4 855	-	-

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Yougoslavie	9 860	–	35 025	446	222	24 232	265	–
Total, Europe du Sud-Est	39 234	–	66 037	385	405	26 229	278	494
Europe, autres								
Ensemble de l'Europe	41	–	–	–	–	(41)	–	–
Total, Europe, autres	41	–	–	–	–	(41)	–	–
Total, Europe	60 448	–	121 474	401	799	58 829	1 701	704
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
Afrique du Nord								
Algérie	2 240	–	4 604	(10)	13	2 162	199	–
Ensemble de l'Afrique du Nord	3 467	–	–	–	–	(3 467)	–	–
Jamahiriya arabe libyenne	–	–	859	11	98	750	–	–
Maroc	–	–	237	–	–	237	–	–
Mauritanie	–	–	344	(7)	5	346	–	–
Territoire du Sahara occidental	–	–	257	–	2	255	–	–
Tunisie	–	–	176	1	–	175	–	–
Total, Afrique du Nord	5 707	–	6 477	(5)	118	458	199	–
Moyen-Orient								
Arabie saoudite	178	–	1 533	–	36	1 319	–	–
Égypte	218	–	3 381	33	40	3 090	–	–
Ensemble du Moyen-Orient	7 223	–	–	–	–	(7 223)	–	–
Iraq	–	–	2 626	–	33	2 593	–	–
Israël	–	–	78	2	1	75	–	–
Jordanie	401	–	1 489	6	11	1 071	–	–
Liban	–	–	2 573	23	8	2 542	–	–
République arabe syrienne	160	–	1 340	–	3	1 177	–	–
Yémen	114	–	3 667	5	50	3 479	19	–
Total, Moyen-Orient	8 294	–	16 687	69	182	8 123	19	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Asie du Sud-Ouest								
Afghanistan	770	–	287	94	172	–	532	1 281
Divers pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	100	–	424	23	176	388	–	263
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	17 024	–	–	–	–	(23 940)	6 916	–
Iran (République islamique d')	3 786	–	13 389	73	701	8 579	271	21
Pakistan	5 681	–	25 489	314	691	18 005	821	23
Total, Asie du Sud-Ouest	27 361	–	39 589	504	1 740	3 032	8 540	1 588
Asie centrale								
Asie centrale	2 798	–	–	–	–	(2 798)	–	–
Kazakhstan	–	–	1 128	3	36	1 089	–	–
Kirghizistan	–	–	1 120	–	2	1 101	17	–
Ouzbékistan	–	–	980	1	9	967	3	–
Tadjikistan	651	–	1 396	15	21	695	14	–
Turkménistan	–	–	861	4	14	843	–	–
Total, Asie centrale	3 449	–	5 485	23	82	1 897	34	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	44 811	–	68 238	591	2 122	13 510	8 792	1 588
Amériques								
Amérique du Nord et Caraïbes								
Canada	–	–	1 215	21	–	1 194	–	–
Caraïbes	250	–	161	–	–	–	36	125
Cuba	–	–	459	20	–	439	–	–
Ensemble de l'Amérique du Nord et des Caraïbes	–	–	–	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	–	–	4 856	43	20	4 793	–	–
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	250	–	6 691	84	20	6 426	36	125
Amérique centrale								
Amérique latine (nord)	–	–	1 137	11	1	1 125	–	–
Costa Rica	200	–	1 363	26	5	1 132	–	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Ensemble de l'Amérique centrale	228	–	–	–	–	(228)	–	–
Mexique	4	–	1 842	–	18	1 820	–	–
Total, Amérique centrale	432	–	4 342	37	24	3 849	–	–
Amérique du Sud (nord)								
Amérique latine (nord-ouest)	–	–	834	9	35	790	–	–
Colombie	4 843	–	6 018	46	11	369	755	6
Équateur	1 096	–	1 915	13	6	800	–	–
Panama	–	–	517	9	12	494	2	–
Venezuela	–	–	1 629	–	18	1 611	–	–
Total, Amérique du Sud (nord)	5 939	–	10 913	77	82	4 064	757	6
Amérique du Sud (sud)								
Amérique du Sud	1 186	–	–	–	–	(1 186)	–	–
Argentine	–	–	722	–	7	715	–	–
Amérique latine (sud)	–	–	1 624	114	46	1 464	–	–
Total, Amérique du Sud (sud)	1 186	–	2 346	114	53	993	–	–
Amériques, autres								
Ensemble des Amériques	4 650	–	–	–	–	(4 650)	–	–
Total, Amériques, autres	4 650	–	–	–	–	(4 650)	–	–
Total, Amériques	12 457	–	24 292	312	179	10 682	793	131
Asie et Pacifique								
Asie du Sud								
Bangladesh	–	–	2 695	35	16	2 622	22	–
Inde	472	–	2 870	25	18	2 355	–	–
Sri Lanka	3 259	–	6 321	131	271	757	1 903	–
Myanmar	2 314	–	4 070	40	33	1 660	23	–
Népal	1 586	–	5 747	3	85	4 003	70	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Divers pays d'Asie du Sud	-	-	14	-	-	14	-	-
Ensemble de l'Asie du Sud	6 728	-	-	-	-	(6 857)	129	-
Total, Asie du Sud	14 359	-	21 717	234	423	4 554	2 147	-
Asie de l'Est et Pacifique								
Asie de l'Est et Pacifique	12 557	-	-	-	-	(12 557)	-	-
Australie	-	-	968	-	62	900	6	-
Cambodge	-	-	562	155	207	182	18	-
Chine	-	-	3 493	57	19	3 412	5	-
Divers pays d'Asie de l'Est	-	-	71	2	22	41	6	-
Indonésie	791	-	7 344	119	151	6 270	13	-
Japon	-	-	2 962	3	30	2 513	798	382
Malaisie	35	-	1 382	-	7	1 337	3	-
Mongolie – (Oulan Bator)	-	-	59	-	3	54	2	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	369	-	-	368	1	-
Philippines	-	-	337	1	3	333	-	-
République de Corée	-	-	389	-	-	389	-	-
Singapour	-	-	39	2	-	36	1	-
Thaïlande	3 374	-	5 584	3	12	2 171	24	-
Timor-Leste	-	-	1 415	643	86	787	6	107
Viet Nam	-	-	71	-	9	62	-	-
Total, Asie de l'Est et Pacifique	16 757	-	25 045	985	611	6 298	883	489
Asie, autres								
Ensemble de l'Asie	2 658	-	-	-	-	(2 658)	-	-
Total, Asie, autres	2 658	-	-	-	-	(2 658)	-	-
Total, Asie et Pacifique	33 774	-	46 762	1 219	1 034	8 194	3 030	489
Autres								
Opérations globales								
Appui au programme (terrain)	-	-	3 212	-	105	3 107	-	-
DEG – Services d'urgence et de sécurité	4 046	-	7 617	-	298	3 273	-	-

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Formation	327	–	2 696	–	255	2 114	–	–
Information/activités productrices de recettes	–	56	23	–	21	–	358	412
Logement du personnel	–	–	–	–	23	–	448	471
Mise en place de nouveaux systèmes	–	–	11 097	–	–	11 097	–	–
Opérations globales	30 113	507	29 070	(205)	701	(281)	2 841	4 606
Total, opérations globales	34 486	563	53 715	(205)	1 403	19 310	3 647	5 489
Siège								
Activités conjointes des Nations Unies – Division de la gestion des ressources	–	–	9 474	–	201	9 273	–	–
Bureau régional pour l'Afrique	253	–	3 409	–	17	3 139	–	–
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	–	–	3 332	–	23	3 309	–	–
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	–	–	2 765	–	16	2 749	–	–
Bureau régional pour l'Europe	–	–	4 792	–	16	4 776	–	–
Bureau régional pour les Amériques	–	–	1 880	–	25	1 855	–	–
Département de la protection internationale	272	–	7 534	–	38	7 120	104	–
Direction exécutive et gestion	262	–	4 702	–	23	4 322	95	–
Division de la communication et de l'information	–	–	9 338	–	64	9 274	–	–
Division de la gestion des ressources	–	–	8 401	–	21	8 380	–	–
Division de l'appui aux opérations	62	–	9 438	–	37	9 339	–	–
Ensemble du siège – Division de la gestion des ressources	–	–	3 075	–	78	2 997	–	–
Gestion des ressources humaines – Division de la gestion des ressources	–	–	6 138	–	20	6 118	–	–
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	–	–	885	–	3	882	–	–
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	–	–	1 150	–	2	1 148	–	–
Groupe de liaison pour la corne de l'Afrique	–	–	1 192	–	1	1 191	–	–
Groupe de liaison pour la région des Grands Lacs	–	–	1 004	–	6	998	–	–
Section de l'évaluation et des politiques	–	–	911	–	1	910	–	–
Services des technologies de l'information et des communications	–	–	5 094	–	83	5 011	–	–
Siège	18 436	–	212	(18)	–	(18 091)	42	157

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Unité opérationnelle pour l'Europe du Sud-Est	–	–	–	–	5	(5)	–	–
Total, siège	19 285	–	84 726	(18)	680	64 695	241	157
Contributions à destination non spécifiée								
Contributions à destination non spécifiée	–	42 325	–	1 944	–	–	29 283	73 552
Contributions non assorties de restrictions	174 023	1 984	–	368	–	(191 872)	(29 247)	(44 744)
Total, contributions à destination non spécifiée	174 023	44 309	–	2 312	–	(191 872)	36	28 808
Réserve opérationnelle								
Réserve opérationnelle	8 740	–	–	–	–	(8 740)	10 000	10 000
Total, réserve opérationnelle	8 740	–	–	–	–	(8 740)	10 000	10 000
Total, autres	236 534	44 872	138 441	2 089	2 083	(116 607)	13 924	44 454
Total, budget-programme annuel	651 959	44 874	713 484	7 288	11 196	15 428	30 845	48 106

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Afrique								
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale								
Sierra Leone	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	–	–	–	–	–	–	–	–
Grands Lacs								
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	25	–	–	25
Total, Grands Lacs	–	–	–	–	25	–	–	25
Afrique australe								
Afrique du Sud	–	2	–	6	13	(21)	–	–
Zambie	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Afrique australe	–	2	–	6	13	(21)	–	–
Total, Afrique	–	2	–	6	38	(21)	–	25
Autres								
Opérations globales								
Opérations globales	500	12	1 145	18	90	571	293	339
Total, opérations globales	500	12	1 145	18	90	571	293	339
Siège								
Division des communications et de l'information	177	–	–	–	26	(203)	–	–
Division de l'appui aux opérations	–	–	162	–	–	162	–	–
Total, siège	177	–	162	–	26	(41)	–	–
Total, autres	677	12	1 307	18	116	530	293	339
Total budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	677	14	1 307	24	154	509	293	364

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Afrique								
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale								
Afrique de l'Ouest	–	–	10 092	–	141	9 638	313	–
Bénin	–	–	62	–	–	62	–	–
Côte d'Ivoire	667	–	5 131	–	160	4 375	–	71
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	18 103	–	–	–	–	(17 742)	124	485
Ghana	–	–	760	–	–	760	–	–
Guinée	–	–	2 540	(21)	43	2 516	2	–
Libéria	214	–	3 194	–	2	2 973	5	–
Nigéria	–	–	65	–	–	65	–	–
Sénégal	–	–	314	–	–	314	–	–
Sierra Leone	–	–	–	212	59	(271)	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	18 984	–	22 158	191	405	2 690	444	556
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique								
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	310	–	581	–	–	271	–	–
Kenya	1 182	–	1 602	–	–	420	–	–
Ouganda	540	–	705	–	–	165	–	–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	2 032	–	2 888	–	–	856	–	–
Afrique centrale et Grands Lacs								
Congo	185	–	306	–	–	121	–	–
République centrafricaine	300	–	514	–	–	214	–	–
République démocratique du Congo	346	–	4 205	–	–	3 859	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–	–
Tchad	7 913	–	9 848	–	–	3 192	–	1 257
Total, Grands Lacs	8 744	–	14 873	–	–	7 386	–	1 257
Afrique australe								
Afrique australe	10 317	–	–	–	–	(10 178)	–	239
Afrique du Sud	–	–	331	–	–	331	–	–

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Angola	14 502	–	19 192	(11)	3	4 651	47	–
Namibie	–	–	433	–	–	433	–	–
Zambie	680	–	2 263	2	1	715	996	131
Total, Afrique australe	25 499	–	22 219	(9)	4	(3 948)	1 043	370
Afrique, autres								
Ensemble de l'Afrique	1 412	–	–	–	–	(1 397)	–	15
Total, Afrique, autres	1 412	–	–	–	–	(1 397)	–	15
Total, Afrique	56 671	–	62 138	182	409	5 587	1 487	2 198
Europe								
Europe de l'Est								
Fédération de Russie	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Europe de l'Est	–	–	–	–	–	–	–	–
Europe de l'Ouest								
Allemagne	–	–	19	–	–	19	–	–
Royaume-Uni	–	–	492	–	–	492	–	–
Total, Europe de l'Ouest	–	–	511	–	–	511	–	–
Europe centrale et États baltes								
Turquie	–	–	1 551	–	–	1 551	–	–
Total, Europe centrale et États baltes	–	–	1 551	–	–	1 551	–	–
Europe du Sud-Est								
Albanie	–	–	–	–	–	(15)	15	–
Europe du Sud-Est	–	–	–	–	–	(515)	515	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	–	–	–	–	(535)	535	–
Total, Europe du Sud-Est	–	–	–	–	–	(1 065)	1 065	–
Total, Europe	–	–	2 062	–	–	997	1 065	–

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
Moyen-Orient								
Arabie saoudite	–	–	865	–	–	865	–	–
Ensemble du Moyen-Orient	73 740	–	18 598	–	–	34 987	–	20 155
Iraq	1 090	–	20 798	–	–	19 708	–	–
Jordanie	1 669	–	4 721	–	–	3 052	–	–
Koweït	–	–	–	–	–	–	–	–
Liban	–	–	153	–	–	153	–	–
République arabe syrienne	370	–	536	–	–	166	–	–
Total, Moyen-Orient	76 869	–	45 671	–	–	(11 043)	–	20 155
Asie du Sud-Ouest								
Afghanistan	60 824	–	90 432	1 095	4 947	25 265	787	2 486
Divers pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	–	–	164	20	1	143	–	–
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	63 705	–	–	–	–	(47 977)	2 757	18 485
Iran (République islamique d')	147	–	10 281	114	311	5 835	3 991	117
Pakistan	295	–	9 765	442	623	8 298	128	21
Total, Asie du Sud-Ouest	124 971	–	110 642	1 671	5 882	(8 436)	7 663	21 109
Asie centrale								
Ouzbékistan	–	–	182	–	22	130	30	–
Tadjikistan	–	–	114	–	9	105	–	–
Turkménistan	–	–	67	–	33	34	–	–
Total, Asie centrale	–	–	363	–	64	269	30	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	201 840	–	156 676	1 671	5 946	(19 210)	7 693	41 264

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Asie et Pacifique								
Asie du Sud								
Sri Lanka	8 683	–	7 636	30	35	(610)	2 823	3 325
Total, Asie du Sud	8 683	–	7 636	30	35	(610)	2 823	3 325
Asie de l'Est et Pacifique								
Asie de l'Est et Pacifique	–	–	–	–	–	–	–	–
Indonésie	–	–	–	–	–	(3 630)	3 630	–
Timor-Leste	–	–	–	–	–	(787)	787	–
Total, Asie de l'Est et Pacifique	–	–	–	–	–	(4 417)	4 417	–
Total, Asie et Pacifique	8 683	–	7 636	30	35	(5 027)	7 240	3 325
Autres								
Opérations globales								
DEG – Service pour les situations d'urgence et la sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–
Opérations globales	–	–	–	–	16	(16)	–	–
Total, opérations globales	–	–	–	–	16	(16)	–	–
Siège								
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	–	–	3 172	–	22	3 150	–	–
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	–	–	3	–	–	3	–	–
Direction exécutive et gestion	–	–	68	–	–	68	–	–
Division de la gestion des ressources – Ensemble du siège	–	–	–	(35)	–	35	–	–
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	–	–	218	–	–	218	–	–
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	–	–	255	–	–	255	–	–
Groupe de liaison pour les Grands Lacs	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Siège	255	–	–	–	–	(85)	–	170
Total, siège	255	–	3 716	(35)	22	3 644	–	170
Contributions à destination non spécifiée								
Contributions non assorties de restrictions	–	1 617	–	–	–	–	544	2 161
Total, contributions à destination non spécifiée	–	1 617	–	–	–	–	544	2 161
Total, autres	255	1 617	3 716	(35)	38	3 628	544	2 331
Total, budget des programmes supplémentaires	267 449	1 617	232 228	1 848	6 428	14 025	18 029	49 118

<i>Budget-des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Autres								
Opérations globales								
Opérations globales	730	–	370	168	–	(509)	345	364
Total, opérations globales	730	–	370	168	–	(509)	345	364
Siège								
Direction exécutive et gestion	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, siège	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, autres	730	–	370	168	–	(509)	345	364
Total, administrateurs auxiliaires	730	–	370	168	–	(509)	345	364

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Autres								
Opérations globales								
Opérations globales	5 916	–	5 783	(13)	163	(284)	5 922	5 921
Total, opérations globales	5 916	–	5 783	(13)	163	(284)	5 922	5 921
Siège								
Siège	1 837	–	1 593	–	23	284	455	1 006
Total, siège	1 837	–	1 593	–	23	284	455	1 006
Contributions à destination non spécifiée								
Contributions non assorties de restrictions	297	–	–	–	–	–	–	297
Total, contributions à destination non spécifiée	297	–	–	–	–	–	–	297
Total, autres	8 050	–	7 376	(13)	186	–	6 377	7 224
Total, administrateurs auxiliaires	8 050	–	7 376	(13)	186	–	6 377	7 224

Annexe à l'état II

État au 31 décembre 2003 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région (au sens donné par le Comité exécutif), région ou pays (au sens donné par l'Appel global)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Afrique de l'Ouest	124	–	124	124	–	–	124
Bénin	(43)	55	12	41	(29)	–	12
Burkina Faso	1	–	1	–	1	–	1
Cameroun	92	47	139	125	14	–	139
Côte d'Ivoire	304	351	655	569	86	–	655
Gambie	90	36	126	127	(1)	–	126
Ghana	(196)	372	176	165	11	–	176
Guinée	1 220	742	1 962	1 868	94	–	1 962
Guinée-Bissau	22	–	22	29	(7)	–	22
Libéria	(308)	434	126	58	68	–	126
Mali	(54)	101	47	24	23	–	47
Niger	(6)	5	(1)	–	(1)	–	(1)
Nigéria	41	45	86	47	39	–	86
Sénégal	109	79	188	174	14	–	188
Sierra Leone	2 120	1 190	3 310	3 161	77	72	3 310
Togo	(2)	–	(2)	–	(2)	–	(2)
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	3 514	3 457	6 971	6 512	387	72	6 971
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–	–	–	–
Djibouti	389	78	467	383	84	–	467
Érythrée	2 772	344	3 116	2 965	27	124	3 116
Éthiopie	740	676	1 416	1 225	191	–	1 416
Kenya	1 563	661	2 224	2 034	190	–	2 224
Ouganda	60	841	901	752	27	122	901
Somalie	587	80	667	665	2	–	667

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Soudan	1 556	146	1 702	1 495	53	154	1 702
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	7 667	2 826	10 493	9 519	574	400	10 493
Grands Lacs							
Burundi	(5 837)	6 729	892	857	35	–	892
Congo	(299)	637	338	336	2	–	338
Gabon	350	12	362	370	(8)	–	362
Grands Lacs	–	–	–	–	–	–	–
Pays d'Afrique centrale	167	14	181	181	–	–	181
République centrafricaine	50	156	206	193	13	–	206
République démocratique du Congo	(31)	31	–	–	–	–	–
République démocratique du Congo	(617)	1 520	903	487	416	–	903
République-Unie de Tanzanie	(2 076)	5 038	2 962	2 741	133	88	2 962
Rwanda	191	163	354	320	34	–	354
Tchad	(155)	178	23	–	23	–	23
Total, Grands Lacs	(8 257)	14 478	6 221	5 485	648	88	6 221
Afrique australe							
Afrique australe	(181)	207	26	26	–	–	26
Afrique du Sud	87	41	128	146	(18)	–	128
Angola	186	150	336	125	211	–	336
Botswana	145	39	184	86	98	–	184
Bureau du Directeur pour l'Afrique australe (Pretoria)	67	–	67	67	–	–	67
Lesotho	–	–	–	–	–	–	–
Malawi	100	64	164	125	10	29	164
Mozambique	(47)	107	60	30	30	–	60
Namibie	427	18	445	42	252	151	445
Swaziland	19	–	19	–	19	–	19

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Zambie	140	558	698	609	89	–	698
Zimbabwe	244	(25)	219	216	3	–	219
Total, Afrique australe	1 187	1 159	2 346	1 472	694	180	2 346
Autres, Afrique							
Ensemble de l'Afrique	(3 478)	3 478	–	–	–	–	–
Total, autres, Afrique	(3 478)	3 478	–	–	–	–	–
Total, Afrique	633	25 398	26 031	22 988	2 303	740	26 031
Europe							
Europe de l'Est							
Arménie	30	–	30	30	–	–	30
Azerbaïdjan	(782)	828	46	27	19	–	46
Bélarus	21	2	23	21	2	–	23
Divers pays d'Europe de l'Est	(316)	389	73	5	68	–	73
Europe de l'Est	–	–	–	–	–	–	–
Fédération de Russie	39	292	331	331	–	–	331
Géorgie	(33)	280	247	233	14	–	247
Moldova	(34)	9	(25)	–	(25)	–	(25)
République de Moldova	113	57	170	145	25	–	170
Ukraine	(81)	145	64	63	1	–	64
Total, Europe de l'Est	(1 043)	2 002	959	855	104	–	959
Europe de l'Ouest							
Allemagne	135	42	177	18	159	–	177
Autriche	(41)	72	31	31	–	–	31
Belgique	35	1	36	30	6	–	36
Espagne	21	5	26	26	–	–	26
France	10	32	42	53	(11)	–	42
Grèce	(3)	17	14	14	–	–	14
Irlande	(61)	67	6	1	5	–	6

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Italie	34	1	35	41	(6)	–	35
Malte	4	–	4	4	–	–	4
Pays-Bas	(17)	6	(11)	–	(11)	–	(11)
Portugal	1	–	1	1	–	–	1
Royaume-Uni	(59)	88	29	11	18	–	29
Suède	(45)	39	(6)	1	(7)	–	(6)
Suisse	566	37	603	31	572	–	603
Total, Europe de l'Ouest	580	407	987	262	725	–	987
Europe centrale et États baltes							
Bulgarie	5	12	17	12	5	–	17
Chypre	40	4	44	45	(1)	–	44
Divers pays d'Europe centrale	67	–	67	67	–	–	67
États baltes	5	–	5	5	–	–	5
Hongrie	(48)	84	36	29	7	–	36
Lettonie	–	–	–	–	–	–	–
Pologne	11	12	23	9	14	–	23
République tchèque	15	6	21	15	6	–	21
Roumanie	37	14	51	27	24	–	51
Slovaquie	–	4	4	–	4	–	4
Slovénie	–	8	8	13	(5)	–	8
Turquie	(1)	259	258	19	29	210	258
Total, Europe centrale et États baltes	131	403	534	241	83	210	534
Europe du Sud-Est							
Albanie	(338)	375	37	35	2	–	37
Bosnie-Herzégovine	(2 563)	2 751	188	177	11	–	188
Croatie	(101)	183	82	52	30	–	82
Europe du Sud-Est	494	–	494	–	–	494	494
Ex-République yougoslave de Macédoine	95	202	297	260	37	–	297

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Yougoslavie	4 902	(2 293)	2 609	2 514	95	–	2 609
Total, Europe du Sud-Est	2 489	1 218	3 707	3 038	175	494	3 707
Ensemble de l'Europe	–	–	–	–	–	–	–
Total, Europe, autres	–	–	–	–	–	–	–
Total, Europe	2 157	4 030	6 187	4 396	1 087	704	6 187
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Afrique du Nord							
Algérie	754	26	780	777	3	–	780
Ensemble de l'Afrique du Nord	(370)	370	–	–	–	–	–
Jamahiriya arabe libyenne	5	37	42	42	–	–	42
Maroc	19	2	21	1	20	–	21
Mauritanie	11	1	12	7	5	–	12
Territoire du Sahara occidental	10	1	11	11	–	–	11
Tunisie	2	–	2	1	1	–	2
Total, Afrique du Nord	431	437	868	839	29	–	868
Moyen-Orient							
Arabie saoudite	(87)	104	17	18	(1)	–	17
Égypte	(112)	151	39	39	–	–	39
Iraq	136	83	219	127	92	–	219
Israël	2	2	4	4	–	–	4
Jordanie	(291)	484	193	193	–	–	193
Koweït	(11)	8	(3)	–	(3)	–	(3)
Liban	37	13	50	50	–	–	50
République arabe syrienne	(180)	198	18	29	(11)	–	18
Yémen	309	14	323	319	4	–	323
Ensemble du Moyen-Orient	–	–	–	–	–	–	–
Total, Moyen-Orient	(197)	1 057	860	779	81	–	860

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Asie du Sud-Ouest							
Afghanistan	1 037	373	1 410	55	74	1 281	1 410
Divers pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	295	–	295	32	–	263	295
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	–	–	–	–	–	–	–
Iran (République islamique d')	1 598	1 340	2 938	2 885	32	21	2 938
Pakistan	(285)	2 497	2 212	2 060	129	23	2 212
Total, Asie du Sud-Ouest	2 645	4 210	6 855	5 032	235	1 588	6 855
Asie centrale							
Kazakhstan	(2)	41	39	39	–	–	39
Kirghizistan	57	7	64	46	18	–	64
Ouzbékistan	30	–	30	27	3	–	30
Républiques d'Asie centrale	700	(700)	–	–	–	–	–
Tadjikistan	12	10	22	17	5	–	22
Turkménistan	74	1	75	73	2	–	75
Total, Asie centrale	871	(641)	230	202	28	–	230
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	3 750	5 063	8 813	6 852	373	1 588	8 813
Amériques							
Amérique du Nord et Caraïbes							
Canada	(8)	12	4	4	–	–	4
Caraïbes	42	125	167	42	–	125	167
Cuba	2	–	2	2	–	–	2
États-Unis d'Amérique	(6)	8	2	2	–	–	2
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	30	145	175	50	–	125	175
Amérique centrale							
Amérique latine (nord)	31	–	31	31	–	–	31
Costa Rica	(85)	131	46	33	13	–	46

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Guatemala	22	4	26	–	26	–	26
Mexique	(6)	34	28	9	19	–	28
Total, Amérique centrale	(38)	169	131	73	58	–	131
Amérique du Sud (nord)							
Amérique latine (nord-ouest)	31	–	31	31	–	–	31
Colombie	(336)	499	163	159	(2)	6	163
Équateur	(196)	224	28	22	6	–	28
Panama	2	2	4	1	3	–	4
Venezuela	(47)	60	13	14	(1)	–	13
Total, Amérique du Sud (nord)	(546)	785	239	227	6	6	239
Amérique du Sud (sud)							
Amérique latine (sud)	55	–	55	55	–	–	55
Argentine	40	(5)	35	35	–	–	35
Chili	15	7	22	–	22	–	22
Total, Amérique du Sud (sud)	110	2	112	90	22	–	112
Ensemble des Amériques	–	–	–	–	–	–	–
Total Amériques, autres	–	–	–	–	–	–	–
Total, Amériques	(444)	1 101	657	440	86	131	657
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Bangladesh	(511)	656	145	135	10	–	145
Divers pays d'Asie du Sud	14	–	14	14	–	–	14
Inde	8	79	87	79	8	–	87
Myanmar	606	(542)	64	42	22	–	64
Népal	(226)	398	172	148	24	–	172

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Sri Lanka	541	129	670	659	11	–	670
Total, Asie du Sud	432	720	1 152	1 077	75	–	1 152
Asie de l'Est et Pacifique							
Asie de l'Est et Pacifique	(1 688)	1 688	–	–	–	–	–
Australie	(24)	49	25	7	18	–	25
Cambodge	(69)	94	25	25	–	–	25
Cambodge	6	6	12	–	12	–	12
Chine	91	(22)	69	37	32	–	69
Divers pays d'Asie de l'Est	12	–	12	12	–	–	12
Indonésie	(172)	412	240	184	56	–	240
Japon	497	–	497	100	15	382	497
Malaisie	50	73	123	114	9	–	123
Mongolie – Oulan-Bator	6	–	6	–	6	–	6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	54	4	58	58	–	–	58
Philippines	(56)	57	1	2	(1)	–	1
RAS de Hong Kong	(28)	12	(16)	–	(16)	–	(16)
République de Corée	29	23	52	13	39	–	52
République démocratique populaire lao	5	2	7	–	7	–	7
Singapour	10	–	10	–	10	–	10
Thaïlande	(337)	573	236	226	10	–	236
Timor-Leste	283	–	283	176	–	107	283
Viet Nam	4	1	5	4	1	–	5
Total, Asie de l'Est et Pacifique	(1 327)	2 972	1 645	958	198	489	1 645
Ensemble de l'Asie	(570)	570	–	–	–	–	–
Total, ensemble de l'Asie	(570)	570	–	–	–	–	–
Total, Asie et Pacifique	(1 465)	4 262	2 797	2 035	273	489	2 797

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Autres							
Opérations globales							
Appui opérationnel	655	–	655	655	–	–	655
Direction exécutive et gestion – Service pour les situations d'urgence et la sécurité	700	–	700	700	–	–	700
Formation	1 291	(987)	304	304	–	–	304
Information – Activités rémunératrices	435	–	435	–	–	435	435
Logement du personnel	472	–	472	–	–	472	472
Mise en place de nouveaux systèmes	3 107	–	3 107	3 107	–	–	3 107
Opérations globales	(2 176)	12 747	10 571	5 989	–	4 582	10 571
Total, opérations globales	4 484	11 760	16 244	10 755	–	5 489	16 244
Siège							
Activités conjointes des Nations Unies – Division de la gestion des ressources	1 305	–	1 305	1 305	–	–	1 305
Bureau régional pour l'Afrique	48	–	48	48	–	–	48
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	30	–	30	30	–	–	30
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	18	–	18	18	–	–	18
Bureau régional pour l'Europe	63	–	63	63	–	–	63
Bureau régional pour les Amériques	19	–	19	19	–	–	19
Département de la protection internationale	(62)	139	77	77	–	–	77
Direction exécutive et gestion	143	–	143	143	–	–	143
Division de l'appui aux opérations	186	62	248	248	–	–	248
Division de la communication et de l'information	258	–	258	258	–	–	258
Division de la gestion des ressources	34	–	34	34	–	–	34
Ensemble du siège – Division de la gestion des ressources	534	–	534	534	–	–	534
Gestion des ressources humaines – Division de la gestion des ressources	195	–	195	195	–	–	195
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	26	–	26	26	–	–	26
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique centrale	22	–	22	22	–	–	22

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Groupe de liaison pour la corne de l'Afrique	7	–	7	7	–	–	7
Groupe de liaison pour les Grands Lacs	29	–	29	29	–	–	29
Section de l'évaluation et des politiques – Bureau de la planification et de l'appui	21	–	21	21	–	–	21
Services des technologies de l'information et des télécommunications	163	–	163	163	–	–	163
Siège	14 217	17 113	31 330	213	30 961	156	31 330
Total, siège	17 256	17 314	34 570	3 453	30 961	156	34 570
Contributions à destination non spécifiée							
Contributions à destination non spécifiée	53 275	(9 005)	44 270	–	–	44 270	44 270
Contributions non assorties de restrictions	(27 519)	12 058	(15 461)	–	–	(15 461)	(15 461)
Total, contributions à destination non spécifiée	27 756	3 053	28 809	–	–	28 809	28 809
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle	10 000	–	10 000	–	–	10 000	10 000
Total, réserve opérationnelle	10 000	–	10 000	–	–	10 000	10 000
Total, autres	57 496	32 127	89 623	14 208	30 961	44 454	89 623
Total, budget-programme annuel	62 127	71 981	134 108	50 919	35 083	48 106	134 108

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Libéria	–	–	–	–	–	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	–	–	–	–	–	–	–
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–	–	–	–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–	–	–	–
Grands Lacs							
République-Unie de Tanzanie	25	–	25	–	–	25	25
Rwanda	–	–	–	–	–	–	–
Total, Grands Lacs	25	–	25	–	–	25	25
Afrique australe							
Afrique du Sud	–	–	–	–	–	–	–
Zambie	–	–	–	–	–	–	–
Total, Afrique australe	–	–	–	–	–	–	–
Total, Afrique	25	–	25	–	–	25	25
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Moyen-Orient							
Yémen	–	–	–	–	–	–	–
Total, Moyen-Orient	–	–	–	–	–	–	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	–	–	–	–	–	–	–

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Autres							
Opérations globales							
Opérations globales	339	–	339	–	–	339	339
Total, opérations globales	339	–	339	–	–	339	339
Siège							
Division de l'appui aux opérations	41	–	41	41	–	–	41
Total, siège	41	–	41	41	–	–	41
Total, autres	380	–	380	41	–	339	380
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	405	–	405	41	–	364	405

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Afrique de l'Ouest	2 469	–	2 469	2 469	–	–	2 469
Côte d'Ivoire	430	71	501	430	–	71	501
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	485	–	485	–	–	485	485
Ghana	132	–	132	132	–	–	132
Guinée	(55)	114	59	59	–	–	59
Libéria	471	–	471	471	–	–	471
Sénégal	12	–	12	12	–	–	12
Sierra Leone	(486)	486	–	–	–	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	3 458	671	4 129	3 573	–	556	4 129
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Érythrée	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	282	–	282	282	–	–	282
Kenya	768	–	768	768	–	–	768
Ouganda	247	–	247	247	–	–	247
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 297	–	1 297	1 297	–	–	1 297
Grands Lacs							
Congo	56	–	56	56	–	–	56
République centrafricaine	106	–	106	106	–	–	106
République démocratique du Congo	132	69	201	201	–	–	201
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–
Tchad	2 991	897	3 888	2 631	–	1 257	3 888
Total, Grands Lacs	3 285	966	4 251	2 994	–	1 257	4 251
Afrique australe							
Afrique australe	239	–	239	–	–	239	239
Afrique du Sud	41	–	41	41	–	–	41
Angola	1 005	461	1 466	1 466	–	–	1 466

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Zambie	228	113	341	210	–	131	341
Total, Afrique australe	1 513	574	2 087	1 717	–	370	2 087
Afrique, autres							
Ensemble de l'Afrique	15	–	15	–	–	15	15
Total, Afrique, autres	15	–	15	–	–	15	15
Total, Afrique	9 568	2 211	11 779	9 581	–	2 198	11 779
Europe							
Europe de l'Est							
Fédération de Russie	–	–	–	–	–	–	–
Total, Europe de l'Est	–	–	–	–	–	–	–
Europe de l'Ouest							
Royaume-Uni	42	–	42	42	–	–	42
Total, Europe de l'Ouest	42	–	42	42	–	–	42
Europe centrale et États baltes							
Turquie	20	–	20	20	–	–	20
Total, Europe centrale et États baltes	20	–	20	20	–	–	20
Europe du Sud-Est							
Albanie	–	–	–	–	–	–	–
Europe du Sud-Est	–	–	–	–	–	–	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	(98)	98	–	–	–	–	–
Yougoslavie	–	–	–	–	–	–	–
Total, Europe du Sud-Est	(98)	98	–	–	–	–	–
Total, Europe	(36)	98	62	62	–	–	62

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Moyen-Orient							
Arabie Saoudite	80	–	80	80	–	–	80
Iraq	9 943	(2 000)	7 943	7 943	–	–	7 943
Jordanie	757	–	757	757	–	–	757
Liban	21	–	21	21	–	–	21
Moyen-Orient	13 547	7 000	20 547	392	–	20 155	20 547
République arabe syrienne	2	–	2	2	–	–	2
Total, Moyen-Orient	24 350	5 000	29 350	9 195	–	20 155	29 350
Asie du Sud-Ouest							
Afghanistan	3 903	10 468	14 371	11 885	–	2 486	14 371
Divers pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	7	–	7	7	–	–	7
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	17 032	1 453	18 485	–	–	18 485	18 485
Iran (République islamique d')	471	409	880	763	–	117	880
Pakistan	458	1 063	1 521	1 500	–	21	1 521
Total, Asie du Sud-Ouest	21 871	13 393	35 264	14 155	–	21 109	35 264
Asie centrale							
Ouzbékistan	1	–	1	1	–	–	1
Tadjikistan	20	–	20	20	–	–	20
Turkménistan	7	–	7	7	–	–	7
Total, Asie centrale	28	–	28	28	–	–	28
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	46 249	18 393	64 642	23 378	–	41 264	64 642

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Sri Lanka	677	3 653	4 330	1 005	–	3 325	4 330
Total, Asie du Sud	677	3 653	4 330	1 005	–	3 325	4 330
Asie de l'Est et Pacifique							
Indonésie	–	–	–	–	–	–	–
Timor-Leste	–	–	–	–	–	–	–
Total, Asie de l'Est et Pacifique	–	–	–	–	–	–	–
Total, Asie et Pacifique	677	3 653	4 330	1 005	–	3 325	4 330
Autres							
Opérations globales							
Direction exécutive et gestion – Service pour les situations d'urgence et la sécurité	(500)	500	–	–	–	–	–
Opérations globales	500	(500)	–	–	–	–	–
Total, opérations globales	–	–	–	–	–	–	–
Siège							
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	115	–	115	115	–	–	115
Division de la gestion des ressources – Ensemble du siège	–	–	–	–	–	–	–
Direction exécutive et gestion	1	–	1	1	–	–	1
Siège	170	–	170	–	–	170	170
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	1	–	1	1	–	–	1
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	1	–	1	1	–	–	1
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	13	–	13	13	–	–	13
Total, siège	301	–	301	131	–	170	301

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Contributions à destination non spécifiée							
Contributions non assorties de restrictions	(86)	2 247	2 161	–	–	2 161	2 161
Total, contributions à destination non spécifiée	(86)	2 247	2 161	–	–	2 161	2 161
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle	–	–	–	–	–	–	–
Total, réserve opérationnelle	–	–	–	–	–	–	–
Total, autres	215	2 247	2 462	131	–	2 331	2 462
Total, budget des programmes supplémentaires	56 673	26 602	83 275	34 157	–	49 118	83 275

<i>Budget des programmes supplémentaire – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Autres							
Opérations globales							
Opérations globales	364	–	364	–	–	364	364
Total, opérations globales	364	–	364	–	–	364	364
Siège							
Direction exécutive et gestion	–	–	–	–	–	–	–
Total, siège	–	–	–	–	–	–	–
Total, autres	364	–	364	–	–	364	364
Total, budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale	364	–	364	–	–	364	364

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Côte d'Ivoire	(96)	–	(96)	–	–	(96)	(96)
Ghana	(42)	–	(42)	1	–	(43)	(42)
Guinée	(90)	–	(90)	–	–	(90)	(90)
Sénégal	(22)	–	(22)	3	–	(25)	(22)
Sierra Leone	(83)	–	(83)	7	–	(90)	(83)
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	(333)	–	(333)	11	–	(344)	(333)
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Djibouti	(13)	–	13	–	–	(13)	(13)
Érythrée	(67)	–	(67)	–	–	(67)	(67)
Éthiopie	(417)	–	(417)	7	–	(424)	(417)
Kenya	(349)	–	(349)	5	–	(354)	(349)
Ouganda	(227)	–	(227)	6	–	(233)	(227)
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	(1 073)	–	(1 073)	18	–	(1 091)	(1 073)
Grands Lacs							
République démocratique du Congo	(64)	–	(64)	–	–	(64)	(64)
République-Unie de Tanzanie	(138)	–	(138)	14	–	(152)	(138)
Rwanda	(96)	–	(96)	8	–	(104)	(96)
Total, Grands Lacs	(298)	–	(298)	22	–	(320)	(298)
Afrique australe							
Afrique australe	(78)	–	(78)	2	–	(80)	(78)
Angola	(50)	–	(50)	3	–	(53)	(50)
Malawi	(67)	–	(67)	–	–	(67)	(67)
Mozambique	(21)	–	(21)	–	–	(21)	(21)
Namibie	(64)	–	(64)	–	–	(64)	(64)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Zambie	(92)	–	(92)	–	–	(92)	(92)
Total, Afrique australe	(372)	–	(372)	5	–	(377)	(372)
Total, Afrique	(2 076)	–	(2 076)	56	–	(2 132)	(2 076)
Europe							
Europe de l'Est							
Arménie	(81)	–	(81)	–	–	(81)	(81)
Azerbaïdjan	(190)	–	(190)	18	–	(208)	(190)
Fédération de Russie	(256)	–	(256)	–	–	(256)	(256)
Géorgie	(59)	–	(59)	–	–	(59)	(59)
République de Moldova	(39)	–	(39)	1	–	(40)	(39)
Total, Europe de l'Est	(625)	–	(625)	19	–	(644)	(625)
Europe de l'Ouest							
Belgique	(76)	–	(76)	–	–	(76)	(76)
Suisse	(66)	–	(66)	–	–	(66)	(66)
Total, Europe de l'Ouest	(142)	–	(142)	–	–	(142)	(142)
Europe centrale et États baltes							
République tchèque	(74)	–	(74)	–	–	(74)	(74)
Slovénie	(50)	–	(50)	2	–	(52)	(50)
Turquie	(206)	–	(206)	2	–	(208)	(206)
Total, Europe centrale et États baltes	(330)	–	(330)	4	–	(334)	(330)
Europe du Sud-Est							
Bosnie-Herzégovine	(433)	–	(433)	5	–	(438)	(433)
Croatie	(139)	–	(139)	–	–	(139)	(139)
Ex-République yougoslave de Macédoine	(48)	–	(48)	7	–	(55)	(48)
Yougoslavie	(96)	–	(96)	–	–	(96)	(96)
Total, Europe du Sud-Est	(716)	–	(716)	12	–	(728)	(716)
Total, Europe	(1 813)	–	(1 813)	35	–	(1 848)	(1 813)

	Actif			Passif			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	
<i>Administrateurs auxiliaires</i>							
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Afrique du Nord							
Jamahiriya arabe libyenne	(5)	–	(5)	–	–	(5)	(5)
Total, Afrique du Nord	(5)	–	(5)	–	–	(5)	(5)
Moyen-Orient							
Égypte	(78)	–	(78)	–	–	(78)	(78)
Jordanie	(67)	–	(67)	–	–	(67)	(67)
République arabe syrienne	(77)	–	(77)	5	–	(82)	(77)
Yémen	(74)	–	(74)	–	–	(74)	(74)
Total, Moyen-Orient	(296)	–	(296)	5	–	(301)	(296)
Asie du Sud-Ouest							
Afghanistan	(110)	–	(110)	–	–	(110)	(110)
Iran (République islamique d')	(106)	–	(106)	–	–	(106)	(106)
Pakistan	(9)	–	(9)	–	–	(9)	(9)
Total, Asie du Sud-Ouest	(225)	–	(225)	–	–	(225)	(225)
Asie centrale							
Kirghizistan	–	–	–	–	–	–	–
Turkménistan	(10)	–	(10)	–	–	(10)	(10)
Total, Asie centrale	(10)	–	(10)	–	–	(10)	(10)
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	(536)	–	(536)	5	–	(541)	(536)
Amériques							
Amérique du Nord et Caraïbes							
États-Unis d'Amérique	(50)	–	(50)	4	–	(54)	(50)
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	(50)	–	(50)	4	–	(54)	(50)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Amérique centrale							
Costa Rica	–	–	–	–	–	–	–
Total, Amérique centrale	–	–	–	–	–	–	–
Amérique du Sud (nord)							
Colombie	(88)	–	(88)	–	–	(88)	(88)
Venezuela	(117)	–	(117)	9	–	(126)	(117)
Total, Amérique du Sud (nord)	(205)	–	(205)	9	–	(214)	(205)
Total, Amériques	(255)	–	(255)	13	–	(268)	(255)
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Inde	(61)	–	(61)	2	–	(63)	(61)
Myanmar	(168)	–	(168)	–	–	(168)	(168)
Népal	(129)	–	(129)	10	–	(139)	(129)
Sri Lanka	(158)	–	(158)	7	–	(165)	(158)
Total, Asie du Sud	(516)	–	(516)	19	–	(535)	(516)
Asie de l'Est et Pacifique							
Cambodge	(74)	–	(74)	7	–	(81)	(74)
Chine	(59)	–	(59)	–	–	(59)	(59)
Indonésie	(16)	–	(16)	–	–	(16)	(16)
Malaisie	(10)	–	(10)	–	–	(10)	(10)
Thaïlande	(220)	–	(220)	7	–	(227)	(220)
Total, Asie de l'Est et Pacifique	(379)	–	(379)	14	–	(393)	(379)
Total, Asie et Pacifique	(895)	–	(895)	33	–	(928)	(895)
Autres							
Opérations globales							
Direction exécutive et gestion – Service pour les situations d'urgence et la sécurité	(65)	–	(65)	2	–	(67)	(65)

	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
<i>Administrateurs auxiliaires</i>							
Opérations globales	14 416	(2 713)	11 703	–	–	11 703	11703
Total, opérations globales	14 351	(2 713)	11 638	2	–	11 636	11 638
Siège							
Bureau régional pour l'Europe	(68)	–	(68)	1	–	(69)	(68)
Département de la protection internationale	(194)	–	(194)	5	–	(199)	(194)
Division de la communication et de l'information	(443)	–	(443)	17	–	(460)	(443)
Division de la gestion – gestion des ressources humaines	(245)	–	(245)	11	–	(256)	(245)
Direction exécutive et gestion	(98)	–	(98)	–	–	(98)	(98)
Division de l'appui aux opérations	(464)	–	(464)	26	–	(490)	(464)
Section de l'évaluation et des politiques – Bureau de la planification et de l'appui	(18)	–	(18)	2	–	(20)	(18)
Siège	(2 702)	(102)	2 600	–	–	2 600	2 600
Total, siège	1 172	(102)	1 070	62	–	1 008	1 070
Contributions à destination non spécifiée							
Contributions non assorties de restrictions	(3 518)	3 815	297	–	–	297	297
Total, contributions à destination non spécifiée	(3 518)	3 815	297	–	–	297	297
Total, autres	12 005	1 000	13 005	64	–	12 941	13 005
Total, administrateurs auxiliaires	6 430	1 000	7 430	206	–	7 224	7 430

Appendice

Dons en nature reçus par le HCR en 2003 (hors budget)

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Montants</i>
Norvège	964 950
République de Corée	564 055
Arabie saoudite	305 000
Suisse	2 763 000
Fuji Optical Co., Ltd., Japon	76 501
International Islamic Relief Organization, Arabie saoudite	277 948
Human Appeal International, Émirats arabes unis	154 172
Lutheran World Relief, États-Unis	941 331
DHL Danzas, Autriche	6 520
Hennes & Mauritz, Autriche	121 525
Palmers Textil, Autriche	47 348
Nike Emea, Belgique	594 215
Ericsson, Suède	9 766
Merck & Co., Inc., États-Unis	23 960
Total	6 850 676

Exposé des objectifs et des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

La mission fondamentale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est énoncée dans son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale). Aux termes de ce statut, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, assume les fonctions de protection internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du Statut, et de recherche des solutions permanentes au problème des réfugiés.

L'Assemblée générale a également prié le Haut Commissaire de porter assistance aux rapatriés et de veiller à leur sécurité et à leur bien-être à leur retour (résolution 40/118 de l'Assemblée générale). En outre, à la demande expresse du Secrétaire général ou des principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et avec l'accord de l'État intéressé, le Haut Commissariat fournit une assistance et une protection humanitaire aux personnes déplacées (résolution 48/116 de l'Assemblée générale). En ce qui concerne les activités d'assistance du Haut Commissariat, les dispositions fondamentales du Statut ont été élargies par l'Assemblée générale dans la résolution 832 (IX).

Notes afférentes aux états financiers

Note 1

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses activités

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé par l'assemblée générale dans sa résolution 319 A (IV) du 3 décembre 1949; son statut a été approuvé par l'assemblée générale dans sa résolution 428 (V) du 14 décembre 1950.

Le HCR a pour objectif général d'offrir une protection internationale aux réfugiés et de chercher des solutions durables aux problèmes les concernant. Il s'emploie à sauvegarder les principes fondamentaux de l'asile et du non refoulement et à veiller à ce que les droits fondamentaux des réfugiés, qui doivent être traités de façon décente et humaine, soient respectés. Il a aussi élaboré, à la demande de l'assemblée générale et des gouvernements concernés, d'importants programmes d'assistance matérielle en vue de répondre aux besoins des réfugiés. Dans des résolutions plus récentes, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire lui ont demandé d'aider, dans l'esprit de son mandat, d'autres groupes de personnes considérées comme relevant de sa compétence. Dans les situations d'urgence humanitaires complexes, il apporte sa contribution à la fourniture de l'aide humanitaire.

Le Haut Commissaire fait rapport à l'assemblée générale chaque année, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé en application de la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957, afin de conseiller le Haut Commissariat dans l'exercice de ses fonctions et d'approuver l'utilisation des contributions volontaires qui lui sont versées. Le cycle annuel des réunions du Comité exécutif comporte une session plénière et plusieurs réunions intersessions de son Comité permanent plénier. En 2003, le Comité exécutif comptait 64 pays membres. Son rapport sur les travaux de sa session est soumis chaque année à l'Assemblée générale sous forme d'additif au rapport annuel du Haut Commissaire.

Un crédit est inscrit au budget ordinaire de l'ONU pour financer 220 postes au HCR. Son montant, qui s'est élevé à 28 227 329 dollars en 2003 couvre le coût des postes du haut commissaire et de son adjoint, et celui de 218 autres postes relevant de la catégorie Gestion et administration.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

a) Règlement de gestion des fonds provenant de contributions volontaires

Le HCR tient la comptabilité des fonds provenant de contributions volontaires conformément au règlement qui régit la gestion de ces fonds par le Haut Commissaire (A/AC.96/503/Rev.7), que le Comité exécutif a approuvé à sa cinquantième session. Les états et tableaux financiers sont également conformes aux normes comptables du système des Nations Unies (A/48/530, annexe) telles qu'adoptées par l'assemblée générale dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993, et ultérieurement révisées.

L'exercice financier relatif aux contributions volontaires administrées par le Haut Commissaire pour les réfugiés court du 1er janvier au 31 décembre.

b) Comptabilité par fonds

Les comptes du HCR sont tenus par fonds. Des fonds distincts sont créés à des fins générales ou particulières, conformément au règlement qui régit la gestion des fonds provenant de contributions volontaires par le Haut Commissaire, ci-après dénommé « le règlement de gestion ».

Chaque fonds est traité comme une entité financière et comptable distincte et autonome dotée de groupes de comptes autonomes tenu selon les principes de la comptabilité en partie double. Des états financiers sont établis séparément pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

Conformément au règlement de gestion, le Haut Commissaire peut autoriser des virements au sein d'un même fonds, ou des allocations entre divers fonds.

c) Montants estimatifs

Aux fins de l'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés, la direction doit faire des estimations et des suppositions qui ont une incidence sur les montants qui figurent dans lesdits états et dans les notes y afférentes. Les chiffres effectifs peuvent ne pas être égaux à ces estimations.

Les estimations servent en particulier, mais non exclusivement, à comptabiliser des dépenses en fin d'exercice afin de calculer les montants à conserver pour faire face aux engagements non réglés.

d) Fonds

Les fonds visés sont les suivants :

i) *Le Fonds de roulement et de garantie*, dont le Comité exécutif a plafonné et approuvé le montant à 50 millions de dollars et qui est alimenté par les intérêts perçus sur les placements et par les économies réalisées sur les programmes lors des exercices précédents. Il est utilisé pour reconstituer le Fonds pour le programme annuel et pour effectuer des paiements indispensables au déroulement des projets en attendant d'avoir reçu les contributions annoncées ou prévues;

ii) *Le Fonds pour le programme annuel*, qui sert aux opérations financières approuvées chaque année par le Comité exécutif pour les activités programmées dans certains pays et certaines régions, ainsi que pour le financement de certaines dépenses engagées au siège; il comprend aussi une réserve opérationnelle, dont le montant est fixé à 10% du montant consacré aux activités prévues dans le budget du programme annuel. Le Haut Commissaire peut, par prélèvement sur la réserve opérationnelle, allouer des montants à d'autres postes du budget-programme annuel et des programmes supplémentaires

iii) *Le Fonds pour les programmes supplémentaires*, qui reçoit les fonds destinés aux activités lancées après l'approbation du budget du programme annuel et qui ne peuvent être entièrement financées par la réserve

opérationnelle. Lorsque des programmes supplémentaires sont financés au titre du budget-programme annuel, les soldes respectifs des programmes supplémentaires sont transférés sur le Fonds pour le programme annuel. En outre, à la fin de 2002, un système pour les dépenses d'appui du budget supplémentaire a été inauguré par le HCR : le document EC/53/SC/INF.4 et le budget-programme annuel du HCR pour 2004 (A/AC.96/979, par. 26) fournissent des renseignements généraux à ce sujet.

iv) *Fonds d'affectation spéciale*, rattaché soit au Fonds pour le programme annuel, soit au Fonds pour les programmes supplémentaires, qui concernent des activités pour lesquelles le HCR a reçu des fonds des donateurs sans en devenir le titulaire. En 2003, le HCR a administré les quatre fonds d'affectation spéciale ci-après : 1. Santé en matière de procréation dans les communautés en crise; 2. Lutte contre les carences en micronutriments parmi les réfugiés; 3. Secrétariat de la commission de la sécurité humaine; 4. Comité consultatif sur la sécurité humaine. Les deux premiers fonds sont financés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, et le troisième et le quatrième par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la formation en matière de sécurité humaine dans les situations de crise dans la région de l'Asie et du Pacifique.

v) *Le Fonds pour les administrateurs auxiliaires* qui sert au financement des activités de formation et de perfectionnement à l'intention de jeunes administrateurs parrainés par divers gouvernements.

vi) *La Caisse d'assurance maladie*, qui a été créée par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session conformément à l'article 6.2 du Statut du personnel de l'ONU et qui a pour objet d'aider ses adhérents à faire face aux dépenses relatives à certaines prestations et fournitures médicales à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité. Elle est alimentée par les cotisations d'assurance maladie versées par le personnel hors siège, par la part versée par le HCR et par l'encaissement d'intérêts. Les paiements correspondent aux demandes de remboursement traités dans l'année concernant les dépenses de santé des fonctionnaires en poste hors siège. Ce régime d'assurance maladie est réservé aux agents des services généraux hors siège recrutés sur le plan local et aux administrateurs recrutés sur le plan national. Tous les autres membres du personnel sont couverts par la Société d'assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève, dont les opérations sont présentées dans les états financiers de l'ONU.

e) **Conversion des devises**

Les comptes sont présentés en dollars des États-Unis. Dans les bureaux extérieurs, les comptes peuvent être tenus dans la monnaie du pays. Dans ce cas, les montants des opérations sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU (fixé par le Contrôleur) en vigueur au moment des opérations. À la date de l'arrêté des comptes, les soldes de tous les comptes d'actif et de passif ont été convertis aux taux de change du 31 décembre 2003.

f) Contributions volontaires et annonces de contributions

Les contributions volontaires des États membres et des autres donateurs sont comptabilisées en recettes à réception soit de la contribution elle-même, soit d'une annonce de contribution écrite. Les contributions annoncées par un gouvernement sont comptabilisées en recettes pour leur montant total à réception de l'annonce de contribution ferme, lorsque celle-ci émane d'une organisation de réputation bien établie.

Les contributions en nature sont comptabilisées en contributions soit budgétaires, soit extrabudgétaires. Les contributions budgétaires en nature servent à remplacer des marchandises inscrites au budget et que le HCR ou un de ses partenaires opérationnels auraient dû acheter dans le cadre de l'exécution normale du programme. Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur marchande, lors de la réception des biens et des services. Les contributions extrabudgétaires en nature sont celles pour lesquelles le HCR n'a pas prévu de fonds à son budget. Il s'agit d'offres de matériel ou de services supplémentaires que le HCR considère comme utiles pour certaines activités programmées et conformes au mandat de l'organisation. Les contributions extrabudgétaires en nature ne sont pas comptabilisées mais inscrites sur une liste figurant en annexe des états financiers.

Les montants en espèces versés au titre des annonces de contributions sont comptabilisés en équivalent-dollars des États-Unis, calculé au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de la réception, comme indiqué plus haut à l'alinéa e) de la note 2.

Les contributions annoncées qui n'ont pas encore été versées sont rayées des comptes au bout de cinq ans si le donateur n'a pas reconfirmé son annonce par écrit, 18 mois au maximum avant la fin de l'exercice.

g) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont tous les intérêts et revenus connexes perçus au titre des placements et des comptes bancaires. L'article 9.3 du règlement de gestion fixe les conditions relatives à la comptabilisation du revenu des placements et prévoit notamment que celui-ci est porté au crédit du Fonds pour le programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement et de garantie au niveau voulu.

h) Ajustements de change

Les ajustements de change concernent les gains ou pertes de change réalisés soit lors de l'accomplissement d'une opération soit lors de la réévaluation des soldes des comptes d'actif et de passif en fin d'exercice, au taux opérationnel de l'ONU. À l'exception des pertes et profits non réalisés sur les contributions à recevoir, qui sont imputés aux différents fonds, les écarts sont portés au débit ou au crédit du Fonds pour le programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement au niveau voulu.

i) Recettes accessoires

Les recettes accessoires sont les produits de la vente de stocks excédentaires ou usagés et du règlement des sinistres. Les montants nets encaissés à l'occasion du

transfert d'éléments du stock de secours aux projets opérationnels figurent à ce titre au compte du programme annuel.

j) Dépenses

Les dépenses engagées au titre de projets correspondent aux sommes engagées conformément à l'article 8 du règlement de gestion. Le Haut Commissaire peut engager des dépenses aux fins de la mise en œuvre de projets dans la mesure où des fonds ou des contributions annoncées par des gouvernements sont disponibles dans le fonds ou le compte correspondant. À chaque fois que c'est possible et souhaitable, la réalisation des projets est confiée à des partenaires opérationnels – organes gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux, entreprises privées, experts indépendants – conformément aux termes d'un accord ou d'un échange de lettres officielles. Un projet peut aussi être exécuté en application d'une lettre d'instruction adressée au fonctionnaire ou à l'unité administrative du HCR qui en est chargé.

k) Charges comptabilisées d'avance

Conformément au par. 41 des normes comptables du système des Nations Unies, l'organisation a enregistré des dépenses engagées au titre de futurs exercices financiers, comme charges comptabilisées d'avance (voir note 12 ci-dessous).

l) Versements à titre gracieux

Les versements à titre gracieux sont régis par l'article 10.5 du règlement de gestion. Ils sont approuvés par le Contrôleur si leur montant ne dépasse 5 000 dollars, lorsqu'ils sont jugés souhaitables dans l'intérêt de l'organisation. Les versements supérieurs à 5 000 dollars doivent être approuvés personnellement par le Haut Commissaire. Si des versements à titre gracieux ont été effectués dans l'année, un état en est présenté au Comité des commissaires aux comptes avec les comptes de l'année. En 2003, le HCR a reçu des versements à titre gracieux pour un montant total de 19 426 dollars.

m) Passation par profits et pertes

La passation par profits et pertes, au titre de pertes de numéraire, de la valeur comptable de sommes à recevoir, y compris la transformation de prêts en dons, est régie par l'article 10.6 du règlement de gestion. Au HCR, les montants passés par profits et pertes sont comptabilisés sous forme d'ajustement des dépenses de l'exercice précédent. La passation par profits et pertes d'un montant inférieur à 10 000 dollars peut être approuvée par le Contrôleur, après enquête approfondie. Pour un montant supérieur à 10 000 dollars, il faut l'accord du Haut Commissaire. Un état de toutes les sommes passées par profits et pertes est remis au Comité des commissaires aux comptes avec les comptes annuels.

Lorsqu'il s'agit de la perte de biens ayant appartenu au HCR, la passation par profits et pertes est régie par l'article 10.7, qui stipule que le Contrôleur peut l'approuver après avoir procédé, dans chaque cas, à une enquête approfondie.

n) Provision pour créances douteuses

Le HCR constitue une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond à l'estimation des sommes qu'il juge irrécouvrables.

o) Biens durables

On entend par biens durables les actifs dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 1 500 dollars et la durée de vie égale ou supérieure à cinq ans, ainsi que tous les articles spéciaux. On entend par articles spéciaux, les véhicules, le matériel informatique, les installations, les bateaux, les équipements de télécommunication, les équipements de sécurité et les groupes électrogènes ayant un coût d'acquisition égal ou supérieur à 100 dollars.

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les biens durables achetés avec des fonds provenant de contributions volontaires au HCR ne figurent pas au bilan en tant qu'actifs immobilisés mais sont passés en charge et débités au projet concerné, l'année de leur achat. Les stocks sont comptabilisés pour l'équivalent en dollars de leur valeur, calculés au taux de change du jour de leur achat. Leur valeur est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire, compte tenu de leur durée de vie utile.

Note 3**Fonds de roulement et de garantie**

Le 28 novembre 2003, conformément à la règle de gestion financière 6.4 (article VI), le HCR a prélevé 28 millions de dollars sur le Fonds de roulement et de garantie afin de financer des paiements exigibles en attendant la rentrée de contributions annoncées. Ayant reçu les contributions annoncées avant le 31 décembre 2003, le HCR a été en mesure de reconstituer intégralement le Fonds de roulement et de garantie.

Note 4**Transferts entre programmes et fonds**

a) En accord avec la note 2 d) un montant de 24 082 000 dollars a été transféré du Fonds pour les programmes supplémentaires, au Fonds pour le programme annuel. Sur ce montant, 5 476 000 dollars représentant les soldes des programmes supplémentaires passés dans le programme annuel, ont été transférés dans le programme annuel au début de l'année. De plus, le HCR a établi des budgets relatifs aux programmes supplémentaires pour lesquels les dépenses en 2003 atteignaient un montant total de 235 millions de dollars. Sur le montant total des contributions versées au budget des programmes supplémentaires, un montant de 18 606 000 dollars représentant des dépenses d'appui a été transféré sur le programme annuel. Ce montant apparaît sous transferts du Fonds pour les programmes supplémentaires au programme annuel.

b) Dans l'esprit de la note 2 b), une somme de 10 296 000 a été transférée du Fonds pour le programme annuel au Fonds pour les programmes supplémentaires au cours de 2003. Certains programmes supplémentaires présentaient un déficit au cours de leur exécution durant l'année 2003. Dans ces conditions, des allocations prélevées sur la réserve opérationnelle ont été approuvées pour couvrir les besoins d'urgence dans l'attente du versement des contributions. À la fin de 2003, il restait

10 296 000 dollars à couvrir par des contributions aux programmes supplémentaires. Ce montant est inscrit sous la rubrique : virements sur et à partir d'autres fonds et de la réserve opérationnelle.

Note 5

Ventilation des dépenses

Le tableau ci-après donne une ventilation par fonds et catégories, des dépenses du HCR pour l'année 2003.

Tableau V.1

Dépenses du HCR pour l'année 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programme (a)</i>	<i>Appui aux programmes (b)</i>	<i>Gestion et administration (c)</i>	Total
Programme annuel	471 207	199 145	43 132	713 484
Programme annuel : Fonds d'affectation spéciale	1 146	161	–	1 307
Programme supplémentaire	213 345	18 883	–	232 228
Programme supplémentaire : Fonds d'affectation spéciale	370	–	–	370
Total partiel	686 068	218 189	43 132	947 389
Fonds pour les administrateurs auxiliaires (d)				7 376
Fonds de roulement et de garantie				1 008
Plan d'assurance maladie (e)				1 634
Total				957 407

(a) i) Les dépenses inscrites dans la colonne « Programme » comprennent les apports directs nécessaires pour atteindre les objectifs d'un projet ou d'un programme donné, y compris le coût des experts et du personnel d'appui, des fournitures et du matériel, des contrats de sous-traitance, de l'assistance en espèces et de la formation individuelle ou en groupe.

(a) ii) Le montant des dépenses indiqué sous « Programme » dans le tableau ci-dessus comprend des versements échelonnés aux partenaires opérationnels au cours de l'année 2003. Ces partenaires sont tenus d'indiquer, dans leurs rapports périodiques, les sommes qu'ils décaissent en les prélevant sur des fonds fournis par le HCR. En 2003, un montant total de 304,6 millions de dollars a été versé par tranches aux partenaires opérationnels. Sur ce total, des décaissements de 185,7 millions de dollars avaient été déclarés au 31 décembre 2003, ce qui laisse un solde de 118,9 millions de dollars dont les partenaires opérationnels devront faire état le moment venu en 2004, conformément aux dispositions des accords relatifs aux projets conclus entre le HCR et les partenaires opérationnels.

(a) *iii*) Sur ces versements échelonnés mentionnés dans les rapports des partenaires opérationnels, un montant de 70 millions de dollars a servi à couvrir les traitements et autres dépenses de personnel. Un autre montant de 5 millions de dollars au titre des dépenses relatives aux programmes se rapporte à des dépenses similaires de personnel au titre du Programme des Volontaires des Nations Unies.

(b) Les dépenses indiquées dans la colonne « Appui aux programmes » comprennent les coûts afférents aux services de l'organisation dont la fonction principale est l'élaboration, la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes du HCR, y compris ceux afférents à l'appui aux programmes, qu'ils soient d'ordre technique, thématique, géographique, logistique ou administratif.

(c) Les dépenses indiquées dans la colonne « Gestion et administration » comprennent les coûts afférents aux services dont la fonction principale est le maintien de l'identité, de l'orientation et du bien-être de l'organisation, y compris ceux qui assument les fonctions de direction exécutive, d'élaboration de lignes d'action et à l'évaluation de l'organisation, et ceux qui sont responsables des relations extérieures, de l'information et de l'administration.

(d) Fonds pour les administrateurs auxiliaires

Le tableau ci-après donne la ventilation, par région, des sommes prélevées sur ce fonds ainsi que le solde du Fonds à la fin de 2003.

Tableau V.2

Dépenses engagées au titre du Fonds pour les administrateurs auxiliaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total
Afrique	2 075 930	56 359	2 132 289
Europe	1 813 047	34 797	1 847 844
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	535 822	4 575	540 397
Amériques	254 658	12 749	267 407
Asie et Pacifique	895 440	32 966	928 406
Siège	1 596 150	64 175	1 660 325
Total	7 171 047	205 621	7 376 668
Réserves et soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2003			6 377 436
Fonds encaissés en 2003			8 050 410
Total des dépenses			(7 376 668)
Autres ajustements			186 179
Ajustements des contributions de l'exercice précédent			(13 402)
Réserve et solde des fonds au 31 décembre 2003			7 223 955

(e) Demandes de remboursement des frais médicaux

En 2003, des recettes d'un montant de 3 285 897 dollars au titre des primes et de 216 650 dollars au titre des intérêts ont été perçues par le plan d'assurance maladie. Dans le cadre de ce plan, le HCR a payé aux assurés un montant de 1 633 399 dollars au titre du remboursement de frais médicaux.

Note 6**Sommes à recevoir**

i) Provision

Les sommes à recevoir sont présentées dans l'état sur l'actif, le passif, les réserves et les soldes des fonds, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Durant l'exercice 2003, des provisions d'un montant de 2 696 404 dollars ont été créées et imputées aux postes suivants :

Soldes des partenaires opérationnels	825 120
Soldes des banques	1 250 675
TVA	620 609

ii) Montants dus par les agents d'exécution

L'augmentation des sommes à recevoir des partenaires opérationnels entre 2002 et 2003 (1 170 686 dollars) est essentiellement due au passage de l'ancien système de gestion de l'information financière au progiciel Peoplesoft. À la clôture de l'exercice 2003, les montants globaux des soldes des partenaires opérationnels, non déclarés ou des reliquats de soldes entre 1994 et 2002, ont été virés au compte des sommes à percevoir. Cette procédure permettra un suivi de ces soldes inutilisés et fait mieux ressortir la nature de ces soldes qui constituent des sommes à percevoir après une période plus longue.

Note 7**Passation par profits et pertes en 2003**

Disponibilités à court terme	601 349
Disponibilités nettes	1 277 839
Total	1 879 188

En 2003, le HCR a dû passer par profits et pertes un montant total de 601 349 dollars représentant des soldes irrécouvrables dus par diverses entités, ainsi que des pertes et vols de liquidités qui se sont produits dans plusieurs lieux d'activité du HCR.

Une provision de 290 704 dollars a été créée en 2002 pour passer par profits et pertes des montants dus de longue date par des partenaires opérationnels pour la période 1994-2001. Tous les efforts entrepris pour recouvrer les soldes inutilisés des

montants versés aux partenaires opérationnels et obtenir des rapports à ce sujet sont restés vains.

Une autre provision de 37 511 dollars a été créée en 2002 pour passer par profits et pertes des sommes dues depuis longtemps au titre de la TVA, qui ont été signalées au Comité de contrôle du matériel du siège.

Le solde, à savoir 273 134 dollars, se rapporte à la passation par profits et pertes de sommes à recevoir pour lesquelles aucune provision n'a été constituée, ainsi qu'à des pertes imputables à des vols, pillages, etc. qui ont été signalés au Comité de contrôle du matériel du siège.

Un autre montant de disponibilités nettes totalisant 1 277 839 dollars a été passé par profits et pertes en 2003.

Note 8

Dépôts à vue et dépôts à terme

Le montant indiqué pour les dépôts à vue et à terme représente le total net de tous les soldes disponibles (y compris les fonds détenus en monnaies non convertibles), déduction faite des découverts éventuels.

Le tableau V.3 illustre la ventilation des comptes courants et comptes de dépôt pour les années 1999 à 2003.

Tableau V.3

Comptes courants et comptes de dépôt au 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1999	2000	2001	2002	2003
Dépôts à vue au 31 décembre					
Comptes à vue et comptes courants	48 985	50 497	47 994	29 425	65 825
Comptes à terme (48 heures)	50	15 204	29 780	2 989	1 124
Comptes de dépôt	139 820	58 000	62 714	106 315	124 823
	188 855	123 701	140 488	138 729	191 772
Moyenne des disponibilités pendant l'année					
Comptes courants	41 334	51 231	63 672	88 007	106 503
Placements (comptes à vue et à terme, valeurs)	140 664	65 631	77 467	63 686	62 025
	181 998	116 862	141 139	151 693	168 528
Intérêts créditeurs					
Comptes courants	1 089	1 633	1 485	1 399	1 004
Placements	6 933	3 962	3 193	2 006	1 508
	8 022	5 595	4 678	3 405	2 512
Taux moyen des intérêts créditeurs (en pourcentages)					
Sur l'encaisse et les fonds en banque	4,41	4,79	3,64	2,24	1,49
Sur les fonds placés	4,93	4,93	4,12	3,15	2,43

Le tableau V.4 montre le détail des dépôts à vue et à terme au 31 décembre 2003.

Tableau V.4
Dépôts à vue et à terme au 31 décembre 2003

<i>Banques</i>	<i>Période (en jours)</i>	<i>Taux annuel (pourcentage)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant équivalent en dollars É.-U.</i>	<i>Intérêts courus (dollars É.-U.)</i>
Banque de Tokyo – Mitsubishi Londres	34	2,13	15 janv. 2004	10 000 000 euros	12 484 394	13 352
Lloyds TSBT, Londres	31	3,84	30 janv. 2004	15 000 000 livres sterling	26 642 984	2 688
Fortis Banque, Bruxelles	8	2,08	7 janv. 2004	20 000 000 euros	24 968 789	1 372
BNP-Paribas, Paris	7	2,09	7 janv. 2004	15 000 000 euros	18 726 592	–
Citicorp Banking Corp., Jersey	7	1,09	7 janv. 2004	21 000 000 dollars É.-U.	21 000 000	–
Citicorp Banking Corp., Jersey	12	1,09	12 janv. 2003	21 000 000 dollars É.-U.	21 000 000	–
					124 822 759	17 412

Le tableau V.5 montre les équivalents en dollars des États-Unis des avoirs en monnaies non convertibles détenues au 31 décembre 2003.

Tableau V.5
**Équivalent en dollars des États-Unis des avoirs en monnaies non convertibles
 détenues au 31 décembre 2003**

<i>Pays¹</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.</i>
Afghanistan	Afghani	17 704,13
Albanie	Lek	7 882,16
Angola	Kwanza	2 185,38
Azerbaïdjan	Manat	30 711,77
Bosnie-Herzégovine	Mark convertible	180 311,44
Burundi	Franc burundais	98 129,15
Colombie	Peso	23 219,05
Égypte	Livre	17 895,87
Érythrée	Nafka	363 637,86
Éthiopie	Birr	53 119,94
Iran (République islamique d')	Rial	203 588,76
Iraq	Dinar	277,88
Mozambique	Metical	2 169,67
Myanmar	Kyat	8 195,11
Nigéria	Naira	68 427,78
Ouzbékistan	Som	3 115,51
République arabe syrienne	Livre	17 735,77
République démocratique du Congo	Franc congolais	4 238,42
Somalie	Shilling	3 810,13
Soudan	Dinar	11 568,79
Tadjikistan	Somoni	127,51
Turkmenistan	Manat	580,10
Viet Nam	Dong	1 171,10
Total		1 119 803,28

¹ Pays qui n'ont pas accepté les obligations définies aux sections 2 à 4 de l'article VIII des Statuts du FMI.

Note 9**Contributions volontaires à recevoir**

Les contributions volontaires à recevoir sont les contributions attendues de tous les donateurs, dont le détail est donné au tableau 1 pour 2003 et au tableau 2 pour les années précédentes. Le total des contributions à recevoir, par année, s'établit comme suit en dollars des États-Unis :

2003	52 805 221
2002	9 419 506
2001	2 149 687
2000	133 740
1999	174 657
Total partiel	64 682 811
Réévaluation au 31 décembre 2003	8 231 021
Total	72 913 832

Note 10**Sommes dues par des organismes des Nations Unies**

Le montant de 722 267 dollars figurant sur l'état II est un montant net représentant des bordereaux interservices dus au PNUD. Les sommes supérieures à 10 000 dollars et les organismes des Nations Unies qui les doivent sont énumérés ci-après:

Département des opérations de maintien de la paix	366 584
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	368 356
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	201 929
Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général au Sud-Liban	261 161
Programme alimentaire mondial	111 921
Office des nations Unies à Genève	42 585
Programme des Nations Unies pour le développement	32 096
Siège de l'Organisation des Nations Unies	32 021
Organisation internationale pour les migrations	19 818
Organisation mondiale de la santé	14 096

Note 11
Autres sommes à recevoir

	2003	2002
Montants payés par l'Office des Nations Unies à Genève	11 108 227	9 470 521
Autres sommes à recevoir	8 159 103	7 514 773
Soldes consolidés au 31 décembre	19 267 330	16 985 294

a) Le solde consolidé ci-dessus comprend : 8 403 525 dollars correspondant à des avances au titre de l'indemnité pour frais d'étude; 1 511 394 dollars correspondant à des avances au titre des voyages; 1 742 760 dollars au titre de remboursements de prélèvement fiscaux en instance; 1 231 985 dollars correspondant à des avances au titre des loyers.

b) En outre, un montant de 777 412 dollars, représentant des prêts accordés à des réfugiés ou pour leur compte, était encore dû au HCR au 31 décembre 2003. Les fonds prêtés avaient été intégralement dépensés durant l'année au cours de laquelle les prêts ont été consentis, et seuls des comptes pour mémoire sont tenus dans les livres du HCR.

Tableau V.6
**Prêts accordés à des réfugiés ou pour leur compte,
 dus au HCR au 31 décembre 2003**

	<i>Pour l'exercice 2003</i>	<i>Montants cumulés au 31 décembre 2003</i>
Montant total des prêts		16 362 777
Ajustements		
Fonds inutilisés remboursés par les partenaires opérationnels		(817 068)
Transferts au Comité pour les réfugiés créé par le Ministère autrichien de l'intérieur		(4 105 721)
Écart de changes	172 010	5 800 225
		17 240 213
Liquidations		
Remboursements	(114 766)	(14 768 833)
Passation par profits et pertes/conversion en dons		(803 765)
Frais et commissions de recouvrement des partenaires opérationnels	(14 506)	(683 335)
		(16 255 933)
Montant total des prêts non remboursés au 31 décembre 2003		984 280
Dont : montants remboursables aux partenaires opérationnels, au titre des frais de recouvrement		(206 868)
Montant total des prêts remboursables au HCR au 31 décembre 2003^a		777 412
^a Ventilation par source de fonds :		
Principaux programmes d'aide :	777 016	
Autres fonds d'affectation spéciale :	396	
Total :	777 412	

Note 12

Autres éléments d'actif : Charges comptabilisées d'avance

L'accroissement des autres éléments d'actif reflète l'accroissement des charges comptabilisées d'avance enregistrées dans les comptes du HCR portant sur les accords contractuels pluriannuels. C'est ainsi qu'en 2003, le PNUD et le HCR ont signé un mémorandum d'accord sur la mise en commun de services externalisés pour leurs projets respectifs Peoplesoft (Progiciel de gestion intégré/Renouvellement des systèmes de gestion). Pour le HCR, la participation aux coûts s'échelonne sur 72 mensualités commencées en novembre 2003. Les frais engagés au titre de futurs exercices financiers, s'élevant à 4 191 560 dollars au 31 décembre 2003, ont été comptabilisés dans les états financiers, afin que l'on ait

une vue exacte et équitable de la situation financière de l'organisation touchant l'externalisation en matière du renouvellement des systèmes de gestion.

Note 13

Biens durables

Au 31 décembre 2002, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisée dans la base de données d'inventaire était de 288 775 067 dollars, et leur valeur après amortissement de 66 089 862 dollars.

Le 31 décembre 2003, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisés dans la base des données d'inventaire était de 385 261 292 dollars et leur valeur après amortissement de 120 307 163 dollars.

L'augmentation tant de la valeur d'acquisition que de la valeur d'amortissement montre que le HCR continue de comptabiliser et de surveiller l'évolution de ses biens durables. Même si ces chiffres ne sont pas encore complètes, on estime que par le nombre ils représentent 48 % des articles détenus au siège et englobent des données provenant de 138 des 200 bureaux extérieurs. L'introduction du module de gestion des avoirs dans Peoplesoft va permettre d'intégrer ce domaine dans le système de comptabilité et d'achats du HCR, assurant ainsi une plus grande exactitude de ces états à l'avenir.

Note 14

Sommes à payer

Les sommes à payer comprennent, entre autres, les montants suivants dus à d'autres organismes :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Autres organismes	
Office des Nations Unies à Genève	2 356 837
Programme des Nations Unies pour le développement	5 441 521
Siège de l'Organisation des Nations Unies	972 582
Volontaires des Nations Unies	378 817
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	32 588
Organisation internationale pour les migrations	24 622
Commission internationale catholique pour les migrations	21 988
Total partiel, organismes	9 228 955
Se rapportant au personnel	
États de paie (services généraux)	2 042 312
États de paie (administrateurs)	1 342 421
Capital décès	200 000
États de paie (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)	54 041
Divers	899 872
Total	13 767 601

Le solde susmentionné pour l'Office des Nations Unies à Genève comprend les états de paie du HCR et d'autres frais de personnel (1 420 165 dollars) et les primes de rapatriement (936 672 dollars) dues à d'anciens membres du personnel du HCR. Les sommes dues à l'Office des Nations Unies à Genève en 2002 s'élevaient à 5 millions de dollars. Avec la prise en charge du traitement de la paie par le HCR au 1er janvier 2004, un montant de 1 102 886 dollars (comprenant les primes de rapatriement) inclus dans le solde ci-dessus mentionné de l'Office des Nations Unies à Genève, est devenu une somme à payer directement au personnel du HCR, en activité et après cessation de service.

Le montant susmentionné pour le PNUD comprend 4 191 560 dollars dus au titre du mémorandum d'accord sur la mise en commun de services externes en ce qui concerne les projets Peoplesoft (progiciel de gestion intégré/projet de renouvellement des systèmes de gestion) qui font l'objet de charges comptabilisées d'avance (voir note 12).

Note 15

Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

Conformément à la pratique suivie par les organismes des Nations Unies, le HCR n'avait inscrit dans ses comptes aucune provision spécifique au titre du coût de l'assurance maladie après la cessation de service ou des autres prestations de fin de service. Par conséquent, il n'a pas créé de réserve pour financer ces engagements. Les dépenses prévues à ce titre sont imputées au budget de l'exercice correspondant et les dépenses effectives encourues pendant chaque exercice, lorsque les fonctionnaires quittent le service de l'organisation, sont comptabilisées comme dépenses de l'exercice en cours.

a) Assurance maladie après la cessation de service

La valeur financière des engagements de l'organisation au titre du programme d'assurance maladie après la cessation de service a été évaluée par un actuaire-conseil. Sur la base de cette étude, il a été estimé que les charges du HCR à ce titre au 31 décembre 2003, s'établissaient comme suit :

	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Charges comptabilisées d'avance</i>
Montant brut	258 916 000	184 844 000
Déduction faite des primes versées par les retraités	69 682 000	48 739 000
Montant net	189 234 000	136 105 000

La valeur actuelle des prestations futures est la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à l'avenir à tous les fonctionnaires déjà à la retraite et aux fonctionnaires en service qui devraient prendre leur retraite plus tard. Les charges comptabilisées d'avance sont la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été accumulée entre la date d'entrée en fonction des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Un fonctionnaire acquiert la totalité de ses droits à la date à laquelle s'ouvrent ses pleins droits à la pension. Les charges ont été évaluées sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5 %.

b) Jours de congé annuel accumulés

Les fonctionnaires en fin de service ont droit à des paiements en compensation des jours de congé annuel accumulés (60 jours au maximum). La charge totale pour l'organisation au titre de la compensation des jours de congé accumulés et non utilisés est estimée à quelque 25 millions de dollars.

c) Prestations de fin de service

Conformément au Statut et au Règlement du personnel des Nations Unies, certains fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils quittent l'organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement des dépenses de réinstallation connexes, dont le montant est calculé sur la base du nombre d'années de service.

d) Pensions de retraite

Le HCR est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse commune gère un régime de prestations financé par capitalisation. L'obligation financière du HCR à l'égard de la Caisse commune consiste en une contribution obligatoire aux taux établis par l'Assemblée générale, majorée le cas échéant des sommes nécessaires pour combler le déficit actuariel, conformément à l'article 26 du règlement de la Caisse. Ces sommes ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté qu'il est nécessaire de combler le déficit, sur la base d'un examen de la situation financière actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation actuarielle. Au moment de l'élaboration du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué cette disposition. Le résultat de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001 faisait apparaître un excédent de 2,92 % de la rémunération considérée aux fins de la pension.